JGA 2608 Courtelary 99e année Vendredi 14 janvier 2022 Nº 1

Tirage: 12 000 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Imprimerie Bechtel SA
Bellevue 4
2608 Courtelary
032 944 18 18
FAC: 032 944 17 56

Délais de remise des publications
Sport, utile et paroisses: lundi soir
Rédac. et annonces: mercredi 9 h
Officiel: mardi 12 h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarif des annonces
sur demande
ou sur www.bechtel-imprimerie.ch

Abonnement annuel: 98 fr.

Feuille d'Avis du District de Courtelary

Contient la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*

Journal d'annonces et d'information

Officiel pour les communes de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan

Réclame

NOUVEAUTÉ MUSICALE

Thomas Loisol sort un album qui chante l'ouverture du cœur et de l'esprit

La pochette du CD, 100 % sans plastique, a été produite par l'imprimerie Bechtel à Courtelary

Le chanteur de Tramelan et ses trois complices, la flûtiste Isabelle Treu, le bassiste Karim Dubugnon et le percussionniste Raoul Demmer, auront pris tout leur temps pour peaufiner l'album de treize titres qui sort en ce moment. Comment est né ce CD? Pour le savoir, nous avons rencontré son auteur, compositeur et interprète Thomas Loisol.

FAC: *Cet album, on le sent à son écoute, a été réalisé dans une atmosphère bien particulière.*

TL: C'est vrai qu'il a été enregistré tranquillement, dans un salon, tout au long de l'hiver 2020-2021. Nous n'avions pas du tout la pression du studio, où chaque minute coûte de l'argent. C'est notre bassiste, Karim, qui nous a proposé de venir essayer d'enregistrer des trucs dans son home studio, chez lui, à Sornetan. Comme nous savions que nous n'aurions guère de possibilités de jouer en public – ce que nous aimons véritablement faire! – pendant des mois, nous avons dit OK, on essaie.

Après quelques séances d'enregistrement, nous avons trouvé que le résultat était plutôt prometteur et nous nous sommes mis à viser la réalisation d'un album tout entier.

FAC: *Est-ce que toutes les chansons de l'album sont nouvelles?*

TL: Non, sur les treize titres, huit sont récents ou ont été écrits pendant la période d'enregistrement et cinq sont de plus vieux morceaux que nous avions déjà l'habitude de jouer, mais que nous n'avions jamais enregistrés. Parmi les nouvelles créations, figure *Tomber le masque*, qui n'a rien à voir avec le masque sanitaire qui nous est imposé depuis une année et demie. C'est une réflexion sur le temps qui passe et sur les masques que nous portons et qui nous empêchent de voir le monde tel qu'il est et de nous montrer nous-mêmes tels que nous sommes.

FAC: *Pourquoi avez-vous choisi ce titre-là pour en faire un clip vidéo?*

TL: Il nous semblait que les paroles contenaient pas mal d'images qui pouvaient être intégrées dans un clip. Et puis notre réalisateur Linus Ehi a été séduit par le titre et par le scénario de base que nous lui avons proposé. Il a ensuite eu carte blanche pour réaliser cette vidéo selon sa propre sensibilité. Et le résultat final nous a bluffés!

FAC: *Revenons à l'album. Pourquoi avoir choisi de l'éditer sous forme de CD, alors que ce support n'a plus trop la cote?*

TL: Nous avons hésité. Bien sûr, nous aurions pu nous contenter d'une version purement numérique. Mais nous avions envie d'un vrai objet, avec une vraie pochette qui en fasse intégralement partie. C'est vrai que la mode est plutôt au vinyle. Mais nous savons aussi que peu de gens sont équipés pour écouter les bons vieux 33-tours. Encore moins que ceux qui ont encore un lecteur de CD! Et puis nous avons eu une bonne expérience avec notre précédent EP, que nous avons réussi à écouler à près de 500 exemplaires.

FAC: *La pochette a été illustrée par l'artiste jurassien d'origine bosniaque Darko Vulic. Pourquoi ce choix?*

TL: Darko est un ami de longue date. C'est un personnage touchant, qui a eu une histoire de vie peu banale, marquée en particulier par la guerre en ex-Yougoslavie. S'exprimer par la peinture est vital pour lui. Son art est donc très sincère et inclassable, parfois proche de l'art brut, un peu comme notre musique. J'ai parlé de Darko à mes musiciens, nous sommes allés le voir dans son atelier et le charme a opéré. L'œuvre que nous avons choisie pour illustrer l'album est une longue toile de trois mètres de long, que les créatifs de l'Imprimerie Bechtel ont réussi à reproduire sous forme de miniature dans le livret intégré à la pochette.

FAC: *Et elle a été imprimée en Suisse par l'Imprimerie Bechtel. Pas très économique comme choix, non?*

TL: Nous avons tous les quatre une solide conviction écologique et nous essayons de l'appliquer au quotidien. Il était donc clair pour nous que la pochette ne devait pas contenir de plastique et qu'elle devait être réalisée dans la région. Nous avons aussi toute liberté de créer un format de pochette tout à fait original. Côté coût, nous avons réussi à amortir le surcoût de la fabrication suisse en convainquant la maison Bechtel de devenir notre sponsor et en effectuant les travaux de collage et de pliage nous-mêmes. Le résultat de nos efforts est un objet beau et durable.

FAC: *Dans les textes de vos chansons, vous abordez des sujets très divers. Mais y a-t-il un fil rouge à travers l'album?*

TL: Non, pas vraiment! Ce n'est en tout cas pas un album conceptuel. Mais en réécoutant mes chansons avec un peu de recul, je m'aperçois qu'elles sont finalement presque toutes très positives et qu'elles transmettent un message d'ouverture, du cœur et de l'esprit. Enfin, c'est en tout cas comme ça que je l'ai ressenti en tant qu'auditeur du disque. C'est aussi pour cela que nous avons choisi d'appeler l'album *Tomber le masque*, parce que c'est ce sentiment d'ouverture et de libération que nous voudrions partager.

FAC: A*près cette expérience d'enregistrement, est-ce que vous vous réjouissez de retourner sur scène?*

TL: Oui, beaucoup! Même si en ce moment, ce n'est pas encore évident de se produire dans des conditions normales. Mais nous espérons que toutes ces histoires de pass et de masques ne seront bientôt plus que de désagréables souvenirs. Nous avons prévu une soirée de vernissage de notre disque le 26 mars au Café du Soleil à Saignelégier. Et puis nous sommes en train de mettre sur pied une petite tournée de concerts-dédicaces dans les librairies de l'Arc jurassien. Nous aimons jouer dans des petits endroits,

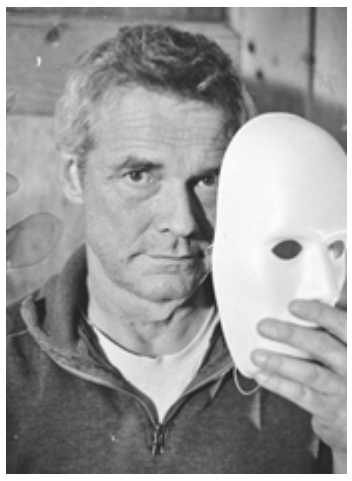

Thomas Loisol nous invite à tomber les masques qui nous empêchent de voir le monde en face, photo: Linus Ehi

proches du public, et notre expérience nous a montré que les librairies pouvaient être des lieux d'écoute et de partage très intéressants.

Le CD de Thomas Loisol sort au mois de janvier. Il peut être commandé par courriel à tomloosli@bluewin.ch. Vous pouvez également tenter d'en gagner un exemplaire en participant à notre concours ci-dessous. | *fac*

CONCOURS

Trois CD « Tomber le masque » dédicacés sont à gagner auprès de la *Feuille d'Avis du District de Courtelary.*

Pour y participer, il s'agit de répondre aux trois questions ci-dessous et d'envoyer vos réponses à: concours@bechtel-imprimerie.ch avec vos coordonnées jusqu'au 21 janvier 2022... Bonne chance!

Pour trouver les réponses, il suffit de regarder attentivement le clip vidéo « Tomber le masque » sur: https://youtu.be/MLZkR7u6Y3o ou le QR-Code

1. Quel célèbre cinéaste et acteur apparaît dans le clip?
   Alfred Hitchcock | Charlie Chaplin | Clint Eastwood
2. Comment s'appelle la femme qui conduit la voiture dans le clip?
   Isabelle Treu | Madonna | Lella Lombardi
3. Où les scènes en extérieur ont-elles été tournées?
   Franches-Montagnes | Plage de Malibu | Crans-Montana

SOMMAIRE

La Coop vit ses derniers jours
A Sonceboz, les travaux débutent sous peu 3

Crédit important à voter
La sécurité n'a pas de prix à Corgémont 5

Le chauffage à distance s'étend
Cormoret s'y intéresse grandement 9

Plan d'affectation enterré
Saint-Imier doit revoir sa copie 14

Envie de vous faire une toile
Consultez le programme! 21

Jetez un coup d'œil à l'agenda
Ne manquez aucun événement! 22

Immobilier

À LOUER
CORTÉBERT

Appartement 3 pces

Toutes commodités avec grand balcon. Libre de suite ou à convenir.

Loyer mensuel 890 fr. charges comp.

Renseignements au **078 671 70 06**

À LOUER
SAINT-IMIER

Jonchères 48, 4e étage
Immédiatement ou à convenir

Appartement 4 pces

Situation ensoleillée, avec balcon. Cuisine moderne avec lave-vaisselle, salle de bains & WC sép. rénovés. Placards, cave, galetas.

Loyer 800 fr. + charges 200 fr. garage 90 fr.

Pour visiter et tous renseignements
Téléphone 041 980 23 25

À LOUER
SAINT-IMIER

Champs de la Pelle 10

Maison mitoyenne
Duplex 4,5 pièces refait à neuf

Salon/chambre à manger, cuisine agencée, 3 chambres, 2 salles de bains, cave, grande terrasse privative, buanderie commune équipée.

Loyer 1450 fr. + charges 250 fr.

Tél. 078 749 71 59

À LOUER
CORGÉMONT

Grand-Rue 32

Appartement 4½ pièces spacieux

3 chambres, grand salon lumineux avec cheminée, cuisine aménagée, salle de bains avec douche-baignoire et double lavabo. Cave, place de parc, buanderie en commun avec lave-linge et sèche-linge dans un immeuble de 3 appartements.

Libre de suite ou à convenir
078 721 60 11

En vente
à l'imprimerie

BAUX À LOYER

Renforcer les PME.
Sécuriser les emplois.

Pierre-André Page
conseiller national UDC

OUI le 13 février

Modification de la loi sur les droits de timbre
loi-droits-de-timbre.ch

Emplois

La Bourgeoisie de Romont (BE) met au concours pour le 1er juin 2022 le poste de

secrétaire

(taux d'occupation env. 10 %, plus selon besoins)

Renseignements chez le président, M. Valentin Kohler, 079 214 47 30

Pour vous – chez vous
AIDE ET SOINS A DOMICILE
Service du Bas-Vallon

Le Service d'aide et de soins à domicile du Bas-Vallon cherche pour renforcer son équipe

1 infirmier·ère HES à 40-60 %

Vous trouverez plus d'informations concernant ce poste sur notre site internet www.sasdbasvallon.ch

Nous nous réjouissons de recevoir votre candidature à l'adresse suivante : Service d'aide et de soins à domicile du Bas-Vallon, à l'att. de Mme Noëlle Poffet, responsable aide et soins, Route de Sonceboz 1, 2604 La Heutte.

COMMUNE DE TRAMELAN

Pour compléter son équipe, la Maison de l'enfance municipale (crèche) met au concours un poste d'

éducateur·trice (ASE et EDE ES) remplaçant·e à 15 %

Pour plus d'informations : www.tramelan.ch

La proximité de nos clients ainsi qu'un partenariat basé sur la confiance, la compétence et le professionnalisme figurent parmi nos objectifs.

Valorisez vos compétences, faites-en profiter nos clients !

Banque régionale indépendante active depuis 1829 et disposant de son pouvoir de décision, nous recherchons pour renforcer notre **centre de services** :

Un(e) collaborateur(trice) administratif(ive)
60 % minimum

Lieu de travail : **Courtelary**

Intéressé(e) ? Consultez notre site Internet cec.clientis.ch

M. Christian Racheter, responsable ressources humaines, se tient à votre disposition pour tout renseignement :
Tél. 032 945 10 58
christian.racheter@cec.clientis.ch

Clientis Caisse d'Epargne Courtelary SA
Grand-Rue 45
2608 Courtelary
032 945 10 50
cec.clientis.ch

Clientis
Caisse d'Epargne Courtelary

www.bechtel-imprimerie.ch

L'Hôpital du Jura bernois St-Imier a le plaisir d'annoncer l'ouverture d'une consultation en CHIRURGIE DU PIED ET DE LA CHEVILLE

Cette consultation sera assurée par le

Dr Andrei Zaporojanu

Médecin-chef au sein du service d'orthopédie

Les rendez-vous peuvent être pris au **032 942 20 67**.

Les Fontenayes 17 - 2610 St-Imier

Hôpital du Jura bernois

L'Hôpital du Jura bernois a le plaisir d'annoncer l'ouverture du cabinet de consultation du

Dr Frédéric Dupuit

Spécialiste en hépato-gastroentérologie

Les rendez-vous peuvent être pris au :
032 942 21 34 (Saint-Imier)
032 494 38 80 (Moutier).

Hôpital du Jura bernois

LA ROSERAIE

ACCUEIL DE JOUR
FOYER DE JOUR

Vous avez besoin d'aide, votre mobilité est réduite
Au choix de 1 à 5 jours par semaine

Nous proposons de 9h à 17h :
Des jeux de société
De la gymnastique douce
Des activités à l'extérieur
Concert et spectacle
Du repos
Des repas de qualité
Un service de transport de Courtelary à Renan

LA ROSERAIE, FOYER DE JOUR
LES FONTENAYES 19, 2610 SAINT-IMIER
032 942 45 45, WWW.LAROSERAIE.CH

Numéro national
0842 80 40 20

Pour vous – chez vous
AIDE ET SOINS A DOMICILE

Secteur Tramelan, Les Reussilles et Mont-Tramelan :
SAMD, 032 487 68 78

Secteur La Heutte, Péry, Orvin, Frinvilier, Plagne, Vauffelin et Romont :
Service du Bas-Vallon, 032 358 53 53

Secteur Vallon de Saint-Imier (de La Ferrière à Sonceboz-Sombeval) :
SASDOVAL, 032 941 31 33

ou inscription en ligne à l'adresse **www.opanspitex.ch**

ESPACE NOIR

Rue Francillon 29 – 2610 St-Imier
032 941 35 35
www.espacenoir.ch – info@espacenoir.ch

Apéro musical à la Taverne

Cello Inferno

One man band

Vendredi 14 janvier à 19 h

Informations : voir communiqué

Gerber

Pompes funèbres
Bienne et environs
Route de Brügg 121
2503 Biel-Bienne
info@pfgerber.ch

Bestattungen
Biel und Umgebung
Brüggstrasse 121
032 365 50 15
www.pfgerber.ch

COMMUNE DE SONCEBOZ-SOMBEVAL AVIS OFFICIELS

Vaccination jeudi prochain

L'équipe mobile de l'Hôpital du Jura bernois a repris la route en ce début d'année, pour proposer ses services dans les diverses localités de la région, en termes de vaccination contre le Covid-19 évidemment.

Non stop

Jeudi prochain le 20 janvier, elle officiera à Sonceboz, au premier étage du bâtiment sis rue du Collège 31 (en face de l'école). De 10 h à 18 h 30 sans interruption, toutes les personnes qui le souhaitent pourront se faire administrer à cette occasion le booster recommandé par le corps médical, à savoir la troisième dose de vaccin qui peut être injectée quatre mois après la deuxième dose.

L'HJB ne proposera très certainement que des vaccins de la marque Pfizer; mais les personnes qui ont reçu deux doses de Moderna peuvent sans contrindication recevoir un booster Pfizer.

Les autres doses aussi

A relever que les intéressés non encore vaccinés, ou incomplètement, pourront également recevoir à cette occasion une première ou une deuxième dose de vaccin.

Comme d'habitude, l'HJB offre ses services sans rendez-vous. Cependant, il est fortement recommandé de s'inscrire préalablement sur la plateforme cantonale www.be.vacme.ch ou par téléphone au 031 636 88 00. Cette inscription permettra de fluidifier le travail et donc de limiter le potentiel temps d'attente.

Attention!

Les participants à cette campagne veilleront à prendre avec eux leur carte d'assurance, ainsi qu'une pièce d'identité valable. Ils se muniront également de leur numéro d'identification VacMe, s'ils en possèdent un.

Cette nouvelle campagne de vaccination de proximité a débuté lundi et se poursuivra jusqu'au 16 février prochain. A souligner que chacun peut se rendre à son choix dans une commune de la région et non seulement dans celle de son domicile. | *cm*

Préavis: la Coop et l'EcoPoint seront fermés dès samedi prochain à 17 h

Les conteneurs installés au Brahon, des transports gratuits à la Coop de Reconvilier

La Municipalité rappelle que le commerce Coop de Sonceboz va fermer ses portes le samedi 22 janvier à 17 h pour permettre de construire un magasin agrandi et flambant neuf. Les travaux se dérouleront dès la fin de ce mois et le nouveau centre local devrait ouvrir au printemps 2023.

L'enseigne locale bientôt fermée pour plus d'un an, le géant orange proposera des transports gratuits vers son centre de Reconvilier

Un bus trois fois par semaine

Durant cette période, soit dès le lundi 24 janvier, le géant orange proposera des transports gratuits, aux habitants de Sonceboz-Sombeval, jusqu'à son grand centre commercial de Reconvilier.

Les bus circuleront trois fois par semaine, à savoir chaque lundi, mercredi et vendredi. Deux arrêts sont prévus, le premier sur la place de Sombeval à 9 h 15, le second à l'entrée du parc de l'entreprise Sonceboz SA à 9 h 20.

Le retour, depuis Reconvilier, est prévu à 10 h 30 environ.

Un panneau d'information sera apposé à chaque arrêt.

Des sacs en trois lieux

Durant la fermeture de notre Coop, les sacs à ordures officiels seront vendus en trois endroits de la localité. Au Shop du Pierre-Pertuis, on trouvera des sacs de 17, de 35 et de 110 litres, quotidiennement (sept jours sur sept) de 6 h à 21 h.

Au café de la Clef (Sombeval), des sacs de 17 et de 35 litres seront en vente du mardi au vendredi de 8 h à 13 h 30 et de 15 h 30 à 19 h 30, ainsi que le dimanche de 9 h à 17 h.

A l'administration communale enfin, tous les types de sacs taxés demeurent en vente (17, 35, 60 et 110 litres) durant les heures habituelles d'ouverture (lundi 10 h-12 h et 16 h-18 h, mardi à jeudi 10 h-12 h et 16 h-17 h 30, vendredi 10 h-12 h).

L'EcoPoint au Brahon

Les conteneurs à déchets qui se trouvent actuellement sur la place de parc sise au nord du magasin Coop, seront installés dès le 24 janvier au Brahon, mais en dehors du périmètre barré. Les bennes à verre, à fer blanc et aluminium, à PET et plastiques, ainsi que le conteneur de Texaid, seront donc accessibles du lundi au vendredi de 8 h à 20 h et le samedi de 8 h à 18 h. | *cm*

COMMUNE DE ROMONT AVIS OFFICIELS

Bureau de vote

En vue de la votation populaire du 13 février prochain, le bureau de vote a été constitué comme suit: présidence: Michel Clémençon; membres: Monique Bourquin, Marly Da Silva Wahli, Jérôme Benoit, Christian Criblez.

| *cm*

COMMUNE DE PÉRY-LA HEUTTE AVIS OFFICIELS

Vaccination au Centre communal

L'hôpital du Jura bernois démarre une nouvelle campagne de vaccination mobile sans rendez-vous au début 2022 pour la population du Jura bernois.

Elle sera présente au Centre communal de Péry:

- mardi 1er février de 10 h à 18 h 30
- mercredi 2 février de 10 h à 18 h 30
- Vaccinations proposées: 3e dose Booster
- En principe et au niveau de notre information, seul le vaccin Pfizer sera administré.
- Une personne ayant reçu 2 doses de Moderna peut recevoir le Pfizer en 3e dose s'il le souhaite.
- 1re ou 2e dose (également possible), mais inscription préalable sur VACME souhaitée.

Merci d'en prendre note! | *cm*

L'Exécutif nouveau s'est réparti les dicastères

Les nouvelles autorités, élues rappelons-le pour la législature 2022-2025, ont tenu leur première séance officielle de travail, lundi soir en présentiel.

A relever que le maire, Claude-Alain Wüthrich, avait rencontré les trois nouveaux conseillers municipaux en fin d'année, pour attirer leur attention notamment sur le fonctionnement habituel de l'Exécutif local et sur les règles de confidentialité en vigueur.

Après une année 2021 perturbée, qui les avait vu travailler à six élus durant neuf mois, et donc contraints à se partager le travail d'une manière particulière, les autorités en sont revenues dès le 1er janvier aux dicastères prévus dans l'ordonnance communale en vigueur. Des dicastères que les membres de l'Exécutif se sont répartis de la manière suivante:

Avec un Exécutif au grand complet, les dicastères municipaux ont retrouvé cet hiver leur configuration normale

- Administration générale et sécurité publique: Claude-Alain Wüthrich, maire (remplaçante: Chantal Tschannen)
- Enseignement et formation: Chantal Tschannen, vice-maire (remplaçant: Sacha Calegari).
- Prévoyance sociale et santé, culture et loisirs: Sacha Calegari (Bibiana Merazzi).
- Travaux publics, énergie et trafic: Danijel Stanojevic (Livia Chevalier).
- Finances, impôts et assurances: Bibiana Merazzi (Claude-Alain Wüthrich).
- Bâtiments, plan de zones et constructions: Claude Auderset (Danijel Stanojevic).
- Protection de l'environnement et aménagement du territoire: Livia Chevalier (Claude Auderset). | *cm*

Bureau de vote

Pour les scrutins fédéral et cantonal du dimanche 13 février prochain, le bureau de vote local a été constitué de la manière suivante: présidente, Agata Klepczuk; secrétaire, Prisca Sommer; membres, Morgane Straub, Séverine Strahm, Julien Tièche, Alexandre Stucki, José Sylvant; remplaçants, Nathalie Valiquer, Pauline Vaucher, Nicolas Tièche, Romain Vaucher-Joset. | *cm*

Recensement des habitants

En 2021, la population de Péry-La Heutte a évolué de la manière suivante:

Total des habitants au 31.12.2020: 1917 et au 31.12.2021: 1914, soit un chiffre inférieur de 3 unités.

A la fin 2021, nous avons recensé 1570 ressortissants suisses, soit 782 femmes et 788 hommes; et pour les ressortissants étrangers, le total était de 344, soit 144 femmes et 200 hommes.

- 14 naissances sont enregistrées, pour 12 décès.
- Les arrivées de nouveaux habitants de nationalité suisse sont au nombre de 82 alors que les départs se montent à 95.
- 45 étrangers sont arrivés dans la localité et 37 en sont partis.

Pyramide des âges

La pyramide des âges se présente de la manière suivante: 0-10 ans: 187, 11-20 ans: 218, 21-30 ans: 193, 31-40 ans: 236, 41-50 ans: 254, 51-60 ans: 292, 61-70 ans: 250, 71-80 ans: 195, 81-90 ans: 77, 91 et plus: 12.

Etat-civil

L'état civil révèle 810 célibataires, 791 marié-e-s, 205 divorcé-e-s, 2 partenariats dissous et 106 veufs-veuves.

| *cm*

Stabilité démographique

Au 31 décembre dernier, la population locale atteignait le total de 1942 habitants, soit 23 de moins qu'un an plus tôt. Ce très léger fléchissement ne dément pas une tendance à la hausse sur les quinze dernières années, avec pour exemples 1756 âmes fin 2008, 1800 fin 2011, 1917 fin 2014 et 1965 deux ans plus tard.

C'est en raison des départs de la localité, au nombre de 165 durant les douze mois écoulés, que la balance 2021 est négative; les arrivées étaient en effet 131 seulement. Les 22 naissances enregistrées l'an dernier ont par contre compensé largement, au niveau démographique, les 11 décès de la même période.

Quant à la composition de cette population, on soulignera que les hommes sont une nouvelle fois clairement plus nombreux, à savoir mille exactement.

En termes de nationalités, 1575 habitantes et habitants possèdent un passeport rouge à croix blanche, tandis que 367 sont citoyens d'un autre Etat.

Au chapitre de l'état civil, la population locale se répartit en 844 célibataires, 854 personnes mariées ou en partenariat enregistré, 163 personnes divorcées et 81 veufs et veuves.

En termes de confessions enfin, on recense 546 protestants, 537 catholiques romains, 5 catholiques chrétiens et 854 personnes d'autres confessions ou sans confession. | *cm*

Pour la santé et le plaisir

La Municipalité possède un bon lot du Programme d'activités 2021-2022, en version papier, mis au point par Pro Senectute Arc jurassien. Cette brochure recense quantité de propositions passionnantes, dans les divers domaines du sport, de la culture, de la formation et des loisirs en général. De quoi vivre de très beaux moments et d'épatantes découvertes, en bonne compagnie qui plus est.

Vous souhaitez découvrir ce programme? N'hésitez pas, commandez la brochure par téléphone ou courriel auprès de l'administration municipale (032 488 33 00, secretariat@sonceboz.ch), qui se fera un plaisir de vous l'envoyer gracieusement. | *cm*

Est-ce que tout tourne autour de la nourriture ?

Les personnes qui souhaitent modifier leurs habitudes alimentaires, ainsi que leurs proches, peuvent obtenir de l'aide auprès de Santé bernoise.

Prenez rendez-vous pour un entretien d'information. Les consultations ont lieu à Bienne, Moutier, Tavannes et St-Imier. Elles sont gratuites.

Fondation Santé bernoise
032 329 33 73
bienne@beges.ch
Chat
www.santebernoise.ch
Consultation en ligne sécurisée :

Santé bernoise
Berner Gesundheit

Nouveau
SAMAIDD
Service d'aide et de maintien à domicile
Saint-Imier et environs
www.samaidd.com **Tél. 079 439 28 95**

TEST Covid-19 avec certificat dans les 15 min.
Uniquement sur rendez-vous.

- Nous travaillons pour maintenir les personnes à domicile dans le confort et la sécurité.
- Les prestations infirmières, soins de base et conseils en diabétologie sont remboursés par la LAMAL.
- Les prestations ménagères sont remboursées par les assurances complémentaires.

Appelez nous, nous répondrons à vos questions.

bechtel-imprimerie.ch

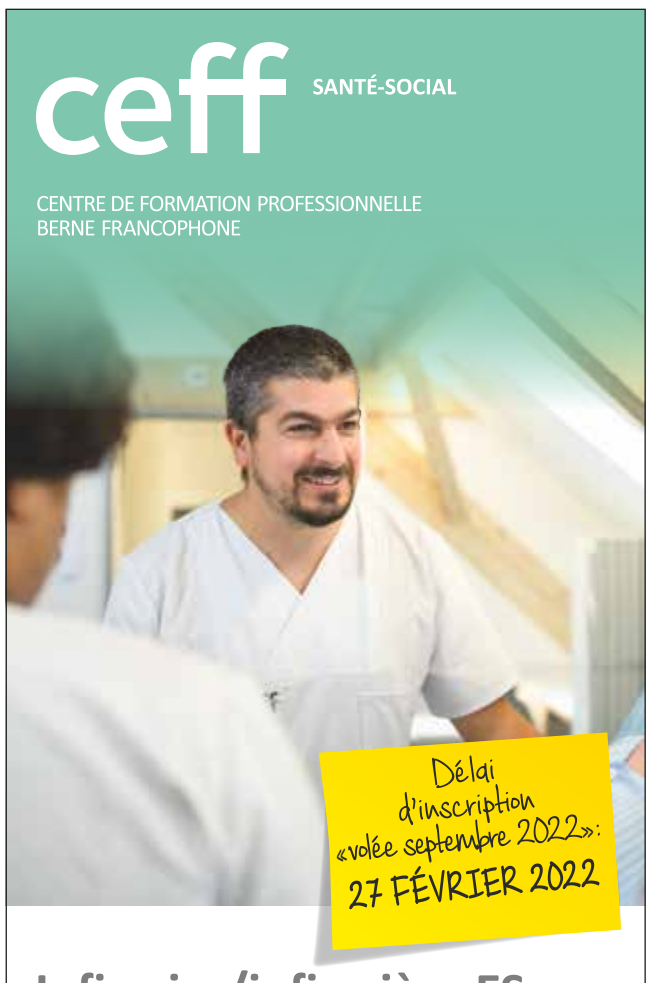

Infirmier/infirmière ES
Une formation supérieure orientée vers la pratique

Entamez une formation d'infirmier/infirmière ES et devenez un·e professionnel·le de la santé fortement demandé·e sur le marché du travail avec:

- des compétences élargies
- une formation de niveau supérieur
- des responsabilités étendues
- une autonomie immédiate
- une formation orientée vers la pratique

Filières école-stages ou en cours d'emploi

ceff SANTÉ-SOCIAL CH-2610 Saint-Imier
Tél. +41 32 942 62 42 santesocial@ceff.ch

www.ceff.ch

Pour entendre des opinions différentes:
OUI AUX MESURES D'AIDE AUX MÉDIAS
le 13 février 2022!

Plus d'informations: **www.la-liberte-dopinion.ch**
Comité La liberté d'opinion, Case postale, 8021 Zurich

Le handicap visuel fait de chaque jour un défi. La Fédération suisse des aveugles et malvoyants FSA est là. sbv-fsa.ch

Compte pour les dons
10-2019-4

imprimerie bechtel sa
032 944 18 18 | info@bechtel-imprimerie.ch
Bellevue 4 | 2608 Courtelary | www.bechtel-imprimerie.ch

Feuille d'Avis du District de Courtelary
032 944 17 56 | fac@bechtel-imprimerie.ch

COMMUNE DE CORGÉMONT AVIS OFFICIELS

Le BiblioBus Médiathèque s'arrête ici le mardi après-midi

Le BiblioBus Médiathèque de l'Université populaire jurassienne a entamé cette semaine ses tournées régionales 2022. Il était mardi à Corgémont, sur la place de la Gare où vous pourrez le retrouver encore à dix reprises ces prochains mois, à savoir: les mardis 8 février, 8 mars, 5 avril, 10 mai, 7 juin, 9 août, 6 septembre, 4 octobre, 8 novembre et 29 novembre.

Comme de coutume, cette bibliothèque ambulante stationnera chez nous de 15 h 15 à 17 h.

Très vaste choix

Ce véhicule abrite et tient à votre disposition des romans, albums, bandes dessinées, mangas, ouvrages documentaires, revues, livres audio, DVD, disques compacts, livres imprimés en grands caractères, ouvrages numériques (e-books), publications en langues étrangères, soit un total de plus de 80 000 documents.

Conseils, aide à la recherche, services de réservation, expositions et sélections thématiques appartiennent aux services dispensés par un personnel formé dans le véhicule.

Intéressés? C'est très facile!

Ce service vous intéresse? La démarche est très simple: rendez-vous sur place un mardi de passage, où vous pourrez remplir une fiche d'inscription, vous acquitter de la cotisation annuelle et immédiatement emprunter des documents.

Précisons qu'un abonnement adulte standard coûte 20 francs (15 francs pour les apprentis, étudiants, bénéficiaires de l'AI et personnes en âge AVS), un abonnement familial 35 francs.

A Corgémont, le prêt est gratuit pour tous les enfants et adolescents, de la naissance à la fin de la scolarité obligatoire. | *cm*

www.bibliobus.ch

La bibliothèque ambulante stationnera encore à dix reprises, cette année dans notre village

Soutien

La Municipalité a procédé au versement d'un montant de 18 000 francs, inscrit au budget 2022 approuvé le mois dernier par l'assemblée, en tant que soutien financier au projet Couronne mené à Sonceboz par la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois. | *cm*

Les Assemblées

L'Exécutif local a ratifié les dates des deux assemblées municipales ordinaires qui se tiendront cette année, à savoir le lundi 13 juin et le lundi 12 décembre, à la salle de spectacles. | *cm*

Délégation

Les conseillers municipaux Géraldine Berçot et Michel Tschan, ainsi que le maire, Denis Bessire, participeront à l'inauguration officielle du nouveau lieu de vie Les Bouleaux, vendredi prochain le 21 janvier. | *cm*

En matière d'alimentation en eau, la sécurité n'a pas de prix

Les ayants droit appelés aux urnes le 13 février pour la liaison entre les réseaux de Cortébert et de Corgémont

A l'occasion du scrutin fédéral du dimanche 13 février prochain, les électrices et électeurs de notre localité se voient soumettre un objet communal d'importance. Il leur est demandé d'avaliser un crédit d'engagement de 1,127 million de francs, pour réaliser une liaison du réseau d'eau potable entre les communes de Corgémont et Cortébert.

Un besoin vital, satisfait en tout temps

Cette future conduite de liaison, entre les réseaux d'eau de Corgémont et de Cortébert, répond exclusivement à des impératifs de sécurité: d'une part elle assurera la sécurité d'approvisionnement de notre commune en eau potable, ce bien vital, d'autre part elle augmentera la sécurité de la lutte contre le feu.

Avec cette liaison, l'alimentation de la population curgismondaine sera effectivement garantie, même en cas de pollution constatée dans notre source, d'accident ou de catastrophe naturelle dégradant nos installations de pompage ou nos conduites, voire de sabotage; dans une telle situation, nous pourrons couper notre réseau et nous alimenter en eau de secours par celui de nos voisins.

Ainsi les habitants de Corgémont seront-ils assurés de recevoir l'eau nécessaire à leurs besoins alimentaires et sanitaires, en toutes circonstances y compris les situations exceptionnelles.

De surcroît, cette liaison nous offrira une réserve d'eau supplémentaire très bienvenue en cas de sinistre important; s'il fallait par exemple protéger tout le quartier proche d'un immeuble en feu, le Corps des sapeurs-pompiers La Suze pourrait en effet utiliser de l'eau provenant de Cortébert.

Une facture de 303 600 francs

Pour des questions légales, le Conseil municipal doit soumettre aux ayants droit la charge globale du projet, soit 1,127 million de francs. Cependant, une fois déduites la part assumée par la commune de Cortébert (soit 621 000 francs) et les subventions promises par le canton (202 400 francs), la facture nette, pour notre commune, sera réduite à 303 600 francs.

On précisera encore que la commune de Cortébert a approuvé ce projet durant son assemblée municipale de décembre 2021. En cas de vote positif le 13 février à Corgémont, les travaux pourront donc démarrer dès le printemps.

Le projet sur une carte

La carte du projet peut être consultée au bureau municipal durant les heures d'ouverture ou plus simplement via le code QR ci-contre.

Unanime

C'est à l'unanimité que le Conseil municipal soutient ce projet et invite donc les électeurs et électrices à l'approuver. Il s'est prononcé à ce sujet mardi soir, durant sa première séance de l'année, tenue en visioconférence pour des questions de sécurité sanitaire. | *cm*

CORTÉBERT AVIS OFFICIELS

Recensement des habitants 2021

Au 31 décembre 2021, Cortébert comptait une population de 698 personnes, soit une augmentation de 1 personne.

Il y a 350 femmes et 348 hommes.

Durant l'année il y a eu 13 décès pour 3 naissances et 61 arrivées pour 50 départs.

Origine

598 personnes sont d'origine suisse et 100 étrangères.

Pyramide des âges

La pyramide des âges se présente de la manière suivante: 0-9 ans: 74, 10-19 ans: 68, 20-29 ans: 67, 30-39 ans: 95, 40-49 ans: 65, 50-59 ans: 121, 60-69 ans: 107, 70-79 ans: 56, 80-89 ans: 36, 90-99 ans: 9, + 100 ans: 0.

Etat civil

L'état civil relève 295 célibataires, 302 marié(e)s, 62 divorcé(e)s, 37 veufs/veuves et 2 partenaires enregistré(e)s.

Confessions

Quant aux confessions, on dénombre 279 protestants, 148 catholiques romains, 2 catholiques chrétiens et 269 personnes sans religion ou autres religions. | *cm*

Les 15 axes principaux du programme 2022

Comme de coutume en début d'année, le Conseil municipal a consacré une partie de sa première séance à fixer les principaux objectifs de la politique communale en 2022. Dans une optique générale de continuité et de développement réfléchi, il a dessiné quinze axes précis, qui s'ajouteront évidemment à la gestion courante (ou exceptionnelle) des affaires communales.

Tout d'abord, en ce qui concerne le bâtiment administratif rénové, dont on sait qu'il vit ses ultimes travaux intérieurs, l'étape capitale de 2022 consistera ce printemps au déménagement cette fois définitif du personnel communal dans ces locaux flambant neufs.

En termes d'énergie, le Conseil municipal entend mettre en œuvre les mesures de la convention éponyme.

Un précieux tissu

Au chapitre de l'économie et des finances, la promotion de l'artisanat, du commerce et de l'industrie curgismondains, ainsi que celle de l'attractivité villageoise en général, figurent au premier plan des préoccupations constantes, tout comme la gestion pragmatique des finances communales.

Bien conscient de la valeur du tissu social, sportif et culturel existant, l'Exécutif entend par ailleurs encourager le maintien et le développement des sociétés locales.

Ses efforts viseront également, en termes de transports publics, la défense active de la desserte régionale.

Valorisation et embellissement

Nouveau venu au programme des autorités, l'embellissement du village bénéficie dès cette année de leur attention. La valorisation des pâturages communaux demeure parmi les objectifs durables, tout comme le futur chemin des écoliers, dont la faisabilité sera étudiée en détail durant l'exercice.

2022 verra la suite de la procédure relative au parc éolien du Jeanbrenin, dont on espère bien que la mise en place pourra commencer.

La liaison des réseaux d'eau potable (voir texte ci-contre), soumise en votation le mois prochain, figure également aux objectifs de réalisation.

Immobilier

En tant que propriétaire immobilière, la Municipalité a inscrit à son programme annuel la rénovation du bâtiment Fondation Grosjean, rappelons-le. Pour répondre aux impératifs dictés par les autorités supérieures, elle devra par ailleurs procéder prochainement à un contrôle périodique fouillé des abris de protection civile.

La mise en valeur du vélocross, sis à l'ouest de la localité, appartient également aux objectifs concrets de l'année.

Dans le domaine des déchets enfin, les autorités vont procéder parallèlement à la mise en application du centre de récolte de la rue de l'Avenir et à une étude concernant l'implantation de conteneurs semi-enterrés pour les déchets ménagers. | *cm*

MemoDéchets 2022

Versions numériques en fonction, papier en route

Les habitantes et habitants de notre commune, comme ceux de très nombreux autres villages d'ailleurs, ont remarqué que la version papier du MémoDéchets, ce guide annuel de l'élimination des déchets, n'est pas encore arrivée dans leurs boîtes aux lettres, contrairement à une habitude bien établie.

Faute de papier...

Qu'on se le dise: ce retard n'a rien à voir avec le prochain changement de système local de récolte, mais tout avec la pénurie actuelle de matières premières. Faute de papier en suffisance, l'imprimerie responsable d'éditer ce document a en effet et malheureusement dû revoir fondamentalement son calendrier de travail.

Les dernières informations en date, délivrées par le prestataire d'impression, laissent espérer que le document pourra être distribué dans le courant de ce mois encore.

... utilisez les outils numériques

En attendant cette distribution en tout ménage, il est fortement recommandé d'utiliser la version numérique et donc dynamique du MémoDéchets 2022, que l'on trouvera sur le site www.memedechets.ch, ou à travers l'application mobile disponible à la fois sur Google Play ou dans l'App Store.

Sans changement jusqu'au 12 mars

La Municipalité rappelle ici que les conditions d'élimination/valorisation des déchets sont actuellement identiques à celles de l'année dernière. L'EcoPoint de la place Stauffer est en effet en fonction comme précédemment et jusqu'au 12 mars y compris.

On peut donc continuer à déposer, dans les conteneurs de la place Stauffer, les bouteilles à boisson en PET, les boîtes de conserve, les emballages d'aluminium, les capsules Nespresso, les huiles végétale et minérale, le verre, les piles, les textiles et les chaussures.

Cet EcoPoint est ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 20 h, le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

A souligner que deux tournées de récolte des cassons combustibles sont encore organisées cette année, les mercredis 26 janvier et 23 février prochains.

Le nouveau système, qui entrera en vigueur à la mi-mars, fera l'objet d'informations détaillées, en temps voulu et notamment dans ces colonnes. | *cm*

Trouvé

à Cortébert (Le Quart)

1 clé KABA

Cet objet peut être récupéré au bureau municipal de Cortébert durant les heures d'ouverture.

PAROISSE RÉFORMÉE CORGÉMONT-CORTÉBERT

Remerciements

Nous avons pu vivre un magnifique calendrier de l'Avent version 2021. Un chaleureux merci à tous ceux qui se sont engagés pour créer des fenêtres de l'Avent qui ont éclairé et embelli notre village pendant cette période particulière. Je vous donne déjà rendez-vous pour le prochain temps de l'Avent et au plaisir de vous retrouver de nouveau si nombreux. | *christine brechbühler*

CATHOLIQUES

UNITÉ PASTORALE CATHOLIQUE BIENNE-LA NEUVEVILLE
BIENNE cure Sainte-Marie

Messes : vendredi 14 janvier, 18 h, Sainte-Marie, crypte, Bienne (adoration à 17 h) ; samedi 15 janvier, 17 h, Saint-Nicolas, Bienne ; dimanche 16 janvier, 10 h**, Sainte-Marie, Bienne ; dimanche 16 janvier, 10 h, église Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville ; dimanche 16 janvier, 10 h**, célébration œcuménique, temple d'Orvin ; mardi 18 janvier, 9 h, Christ-Roi, chapelle, Bienne ; mercredi 19 janvier, 9 h et 18 h, Sainte-Marie, crypte ; mercredi 19 janvier, 19 h, prière œcuménique, Saint-Nicolas, Bienne (max. 50 pers.) ; jeudi 20 janvier, 9 h, Saint-Nicolas, Bienne ; vendredi 21 janvier, 18 h, Sainte-Marie, crypte, Bienne (adoration à 17 h).
Préavis : samedi 22 janvier, 17 h, Saint-Nicolas, Bienne ; dimanche 23 janvier, 10 h**, église du Pasquart, célébration œcuménique ; dimanche 23 janvier, 10h**, église Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville, célébration œcuménique.
** certificat Covid 2G + masques
Newsletter: s'inscrire à cdv-communaute-catholique-pery@bluewin.ch

Contact (secrétariat, équipe pastorale, location de salles, funérailles, etc.) : cure Sainte-Marie, Faubourg du Jura 47, 2502 Bienne 032 329 56 01, communaute.francophone@kathbielbienne.ch, www.upbienne-laneuveville.ch.

PAROISSE CATHOLIQUE-CHRÉTIENNE ET DIASPORA DU CANTON DU JURA
SAINT-IMIER
rue Denise Bindschedler – Robert 4 + 6
case postale 207

Messe : dimanche 16 janvier, pas de messe. Prochaine célébration le 23 janvier à 10 h 15.

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE
TRAMELAN

Messes : samedi 15 janvier à 17 h 30 ; jeudi 20 janvier à 9 h.

Secrétariat : ouvert le lundi matin et le jeudi après-midi. www.cathberne.ch/tramelan.

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE
VALLON DE SAINT-IMIER

Horaire liturgique : samedi 15 janvier, 18 h à Saint-Imier, avec les familles, *Vivre de l'eucharistie* ; dimanche 16 janvier, 10 h à Corgémont, avec les familles, *Vivre de l'eucharistie*.
Shibashi : lundi 17 janvier, 19 h 30 à Corgémont ; mercredi 19 janvier, 9 h 30 à Saint-Imier.
Café ensemble décontrac'thé : mardi 18 janvier, 9 h 45 à Corgémont
Caté-rencontre : mercredi 19 janvier, 13 h 30 à Saint-Imier (parents bienvenus).

www.cathberne.ch/saintimier

TÉMOINS DE JÉHOVAH

SAINT-IMIER
rue du Vallon 28

jw.org (site officiel gratuit)

Délai paroisses

LUNDI SOIR

RÉFORMÉES

COLLABORATION DES PAROISSES RÉFORMÉES DE L'ERGUËL

Ecoute et prière : 077 423 20 20 ou ecoute@referguel.ch.

Collaboration : Matteo Silvestrini, 079 289 95 06, matteo.silvestrini@referguel.ch. Aumônerie des homes : Macaire Gallopin, 076 740 82 50, macaire.gallopin@referguel.ch. www.referguel.ch.

PAROISSE RÉFORMÉE
CORGÉMONT ET CORTÉBERT

Culte : dimanche 16 janvier, 9 h 30, temple de Courtelary. Culte radio avec Sainte-Cène. Officiant : David Kneubühler. Certificat Covid et pièce d'identité obligatoires.
Prochain culte dans la paroisse : dimanche 23 janvier, 10 h, au temple. Célébration œcuménique dans le cadre de la semaine de l'unité des chrétiens. Officiants : David Kneubühler et Raffaëlle Quinche. Certificat Covid et pièce d'identité obligatoires.
Rencontre des aînés : mardi 18 janvier, 14 h, salle de paroisse de Corgémont. Lectures par l'auteur José Gsell, suivi des quatre heures. Certificat Covid (2G) et pièce d'identité obligatoires.
Groupe de partage biblique : jeudi 20 janvier, 20 h, à la salle de paroisse de Corgémont. Le thème est *Intranquilité* en lien avec le texte de Matthieu 8,18-34. Il n'est pas nécessaire de venir à chaque fois pour profiter de cette activité.
Groupe de prière œcuménique : tous les mercredis, à 19 h 15 au temple de Corgémont pour un temps de prière et de silence.

Pasteur : David Kneubühler, 079 823 75 84, david.kneubuehler@referguel.ch. Services funèbres : 0800 225 500. Présidente du conseil de paroisse : Christine Brechbühler, 079 565 93 66, ch.c.brechbuehler@gmx.ch. Réservation salle de paroisse : E. Hohermuth, 032 963 11 89, 4hohermuth@bluewin.ch. 032 489 17 08, corgecorte@referguel.ch, www.referguel.ch.

PAROISSE RÉFORMÉE
COURTELARY ET CORMORET

Culte : dimanche 16 janvier à 9 h 30, culte radiodiffusé à 10 h.
Partages bibliques : prochaine date le 10 février, 20 h, à la salle de paroisse de Courtelary, Ramées 1.
Coin-enfants : disponible durant toutes les célébrations à l'église, un endroit pour dessiner, bouquiner, etc.
Prêt entre particuliers : vous souhaitez emprunter / mettre à disposition un outil de jardinage ou de cuisine ? Allez voir dans la vitrine devant la maison de paroisse de Courtelary, Ramées 1. Vous y trouverez peut-être ce dont vous avez besoin.
Absence de la pasteure : des services de remplacement sont assurés pour les événements de ces prochaines semaines. Merci de votre compréhension. Si vous souhaitez un soutien quelconque, il vous est possible d'appeler le numéro 032 944 11 63. La permanence est assurée.

Président : Philippe Hauri, 079 271 99 10, philippe.hauri@bluewin.ch. Secrétaire : Annelise Stieger, 079 413 47 32, annelise@bluewin.ch. Réservation de la salle de paroisse : Philippe Hauri, 079 271 99 10. Services funèbres : 0800 225 500. www.referguel.ch.

PAROISSE RÉFORMÉE
LA FERRIÈRE

Culte commun : dimanche 16 janvier, 10 h à Courtelary avec le Pasteur David Kneubühler. Culte radiodiffusé avec célébration de la Sainte-Cène. Etre présent à 9 h 30 pour la répétition des chants. Certificat Covid 2G obligatoire.
Prochain culte à la Ferrière : dimanche 6 février à 10 h.
Offres en ligne : sur le site www.referguel.ch, vous trouverez des textes, méditations, poèmes et toutes les infos utiles concernant notre paroisse et celles de l'Erguël.
Facebook / Instagram : les paroisses réformées de l'Erguël sont désormais aussi présentes sur les réseaux sociaux. N'hésitez pas à vous abonner pour suivre les activités.
Envie d'une visite ? : prenez contact avec nos deux dames visiteuses : Suzanne Stauffer (032 961 11 58), Lotti Lanz (032 961 16 43) ou avec le pasteur (coordonnées ci-dessous). Ils se feront un plaisir de passer.
Ecoute et prière : cette ligne des paroisses de l'Erguël est à votre disposition pour parler, vous apaiser, faire le point, reprendre courage, retrouver confiance et / ou demander une prière. N'hésitez pas à téléphoner au 077 423 20 20 ou envoyez un courriel à ecoute@referguel.ch.

Pendant l'arrêt de travail de M. S. Médebielle, le pasteur desservant Daniel Wettstein est au service des paroissiens, téléphone : 079 229 34 84, daniel.wettstein@unine.ch. Présidente : Pierrette Wäfler, 032 961 15 81 ou 079 291 42 05. Secrétariat : laferriere@referguel.ch. www.referguel.ch. Services funèbres : 0800 225 500.

PAROISSE RÉFORMÉE DE RONDCHÂTEL
PÉRY rue du Collège 12

Culte : dimanche 16 janvier, célébration œcuménique à 10 h à l'église d'Orvin. Officiant : Daniel de Roche. Offrande en faveur de la semaine de prière universelle pour l'unité.
Proposition d'intercession : dans la semaine à venir, nous sommes invités à prier pour les paroisses catholiques.
A votre disposition : nos pasteurs se tiennent à votre disposition pour un temps de discussion ou un échange de message, n'hésitez pas à les contacter : Daniel de Roche 079 337 50 76, Gilles Bourquin 079 280 20 16.
Site internet : votre paroisse continue d'être présente au travers de son site www.paroisse-ronchatel.ch où vous pourrez consulter les informations qui sont actualisées au fur et à mesure.
Fruits TerrEspoir : livraisons le 27 janvier à Péry et Vauffelin, le 28 janvier à Orvin. Les prochaines commandes sont à remettre jusqu'au 11 février.

032 485 11 85 (lundi : 13 h-17 h 30, vendredi : 7 h 45-11 h 30), contact@paroisse-rondchatel.ch, www.paroisse-rondchatel.ch. Services funèbres : 079 724 80 08. Location de salles 032 485 11 85 : Grain de sel, Orvin ; salle de la Cure, Orvin ; salle de paroisse, Péry. Visites : Daniel de Roche 079 337 50 76, Gilles Bourquin 079 280 20 16. Catéchisme : 7H et 8H, Anne Noverraz, 079 852 98 77, 9H, Anne Noverraz, 079 852 98 77, et Christian Borle, 078 739 58 28, 10H, Anne Noverraz, 079 852 98 77, Christian Borle, 078 739 58 28, et Pierre-André Kuchen, 079 136 76 74, 11H, Anne Noverraz, 079 852 98 77, Christian Borle, 078 739 58 28, et Daniel de Roche, 079 337 50 76.

PAROISSE RÉFORMÉE
RENAN

Culte : dimanche 16 janvier, 10 h, culte radio à Courtelary (culte commun).
Offres en ligne : textes, méditations, poèmes, célébrations en ligne et toutes les infos utiles concernant notre paroisse et celles de l'Erguël : www.referguel.ch
Ecoute et prière : cette ligne des paroisses de l'Erguël est à votre disposition pour parler, vous apaiser, faire le point, reprendre courage, retrouver confiance et / ou demander une prière. N'hésitez pas à téléphoner au 077 423 20 20 ou envoyez un courriel à : ecoute@referguel.ch.

Durant l'arrêt de travail de notre pasteur Serge Médebielle, le pasteur desservant Daniel Wettstein est au service des paroissiens, 079 229 34 84. Présidente : Catherine Oppliger, 078 761 46 38. Secrétariat : renan@referguel.ch. www.referguel.ch. Services funèbres : 0800 225 500.

PAROISSE RÉFORMÉE
SAINT-IMIER

Culte : dimanche 16 janvier, culte radiodiffusé, 10h, Courtelary.
Préavis : dimanche 23 janvier, célébration œcuménique *Alliance+*, Corgémont, 10 h. Pour un transport, 032 941 37 58 en matinée.
Congé du pasteur : le pasteur Macaire Gallopin sera en congé paternité jusqu'au 8 février.
Coin-enfants à la collégiale : une table, des petites chaises, des jeux et coloriages sont disponibles à la collégiale, pour les petits qui accompagnent leurs parents.
Femmes protestantes : la Baratte vous accueille à nouveau dès le vendredi 14 janvier, de 9 h 30 à 11 h autour d'un café-croissant, à deux pas du marché.
Après-midis récréatifs des aînés : prochaine rencontre mardi 18 janvier, de 14 h 30 à 17 h 30 à la cure.
Respiration : le mercredi de 12 h à 12 h 30, en pause jusqu'au 9 février.
Coin-méditation à la collégiale : situé dans l'abside nord, il vous accueille durant les heures d'ouverture de la collégiale, de 7 h à 17 h. Vous y trouverez des brochures et des bibles, à consulter ou à emporter, et une ambiance propice à la détente et à la réflexion.
Nous restons à votre service : la prudence reste de mise, surtout pour nos aînés. Nous sommes toujours à leur disposition pour tout service, commission, transport chez le médecin, ou simplement pour un entretien téléphonique. Le secrétariat est atteignable de 8 h 30 à midi, et de 14 h à 16 h 30. Notre pasteur est également joignable au numéro indiqué ci-dessous. Nous continuons de privilégier les entretiens téléphoniques par rapport aux visites à domicile.

Pasteur : Macaire Gallopin, 076 740 82 50, macaire.gallopin@referguel.ch. Aumônerie des homes : Macaire Gallopin. Secrétariat : Corinne Perrenoud, 032 941 37 58, paroisse.st-imier@hispeed.ch. Présidente du conseil de paroisse : Françoise Zwahlen Gerber, 079 696 74 30, francoise.zwahlen@gmail.com. Services funèbres : 0800 22 55 00. Le plan annuel des cultes est à disposition sur le présentoir de la collégiale, ainsi qu'à la cure. www.referguel.ch.

PAROISSE RÉFORMÉE
SONCEBOZ-SOMBEVAL

Culte : prochain culte à Sombeval le dimanche 30 janvier.

Secrétariat : Katia Sulliger, 079 669 78 19, sonceboz-sombeval@referguel.ch. Pasteur : Eric Geiser, 079 533 47 12, e.geiser@gmx.ch. www.referguel.ch/paroisses/sonceboz-sombeval. Services funèbres : 0800 225 500.

PAROISSE RÉFORMÉE
SONVILIER

Culte : dimanche 16 janvier, culte commun aux paroisses de l'Erguël à 10 h à l'église de Courtelary (avec certificat covid). Culte enregistré et diffusé sur Espace2. Officiant : David Kneubühler. Rendez-vous à 9 h 30 pour la répétition des chants.

Pasteur : Alain Wimmer, 079 240 63 16 (aussi SMS et WhatsApp), alain.wimmer@referguel.ch. Présidente de paroisse : Beatrix Ogi, 079 725 15 41. Location de la maison de paroisse : Mélanie Walliser Stevens, 077 429 74 59, location@paroissesonvilier.ch. Services funèbres : 0800 225 500. www.referguel.ch.

STIFTUNG FÜR DIE PASTORATION DER DEUTSCHSPRACHIGEN REFORMIERTEN
TAVANNES rue du Pasteur Frêne 12

Gottesdienst : am 16. Januar um 10 Uhr in Tavannes mit Pfarrer Stefan Meili. Es besteht Maskenpflicht.

Pfarrer Stefan Meili, 079 363 97 16

PAROISSE RÉFORMÉE
TRAMELAN

Présidente de paroisse: Evelyne Hiltbrand, 079 717 05 39, evelyne.hiltbrand@par8.ch. Pasteur : Philippe Kneubühler, 078 616 71 57, philippe.kneubuehler@par8.ch. Secrétariat : Lorena von Allmen, 032 487 48 20, lorena.vonallmen@par8.ch. Réservation de salles : Maud Berberat, 079 863 17 46, maud.berberat@par8.ch. www.par8.ch. Services funèbres : 0848 77 88 88.

PAROISSE RÉFORMÉE
VILLERET

Prière matinale : mardi 18 janvier 6 h 30 à la cure.
Repas des ainés : mardi 18 janvier dès 12 h à la cure, inscription obligatoire au 032 941 56 77 ou au 078 822 35 34. Contrôle du pass sanitaire.
Information : à la suite des inondations du mois de juin, le chauffage de l'église est hors service. Dès lors et jusqu'à nouvel avis, les services funèbres auront lieu à l'église de Courtelary ou à la chapelle de Saint-Imier.

Pasteur : Matteo Silvestrini, 079 289 95 06, matteo.silvestrini@referguel.ch, à votre disposition tous les jours, sauf le lundi. Présence pastorale au bureau le vendredi matin de 8 h à 10 h 30. Secrétariat : 032 941 14 58, villeret@referguel.ch, ouvert le vendredi matin de 8 h à 11 h 30. Site internet : www.referguel.ch. Services funèbres et urgences : 0800 225 500.

ÉVANGÉLIQUES

ÉGLISE POUR CHRIST
CORGÉMONT sur le Crêt 3

www.gfc.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MENNONITE VALLON DE SAINT-IMIER
CORMORET

R. Geiser, 078 652 64 04, www.eemvs.ch.

ÉGLISE MOUVEMENT
ORVIN Le Crêt 2

Culte : dimanche 16 janvier, culte œcuménique à 10 h à l'Eglise d'Orvin. Programme pour les enfants sur place. Pas de culte en ligne.

Pasteurs : Odile Darcey 079 253 71 01 et Eric Naegele, 079 816 95 51. contact@eglisemvmnt.ch, www.eglisemvmnt.ch.

ÉGLISE DU ROC
SAINT-IMIER Jacques-David 12

Antizone pour les ados de 12 ans et + : vendredi 14 janvier de 19 h à 21 h 30, soirée spéciale Boxe avec un invité (à confirmer) dans l'ancien buffet de la gare de Saint-Imier. Bienvenue à tous sans inscription. Contact : Timothée, 076 675 94 85.
Célébration : dimanche 16 janvier à 10 h avec Jérôme Sprunger étudiant à SUM. Maximum 50 personnes. Merci de respecter les règles sanitaires : port du masque, distance et désinfection des mains. Durant la rencontre, il y a une garderie et une école du dimanche.
3 soirées de prières : du jeudi 20 janvier au samedi 22 janvier à 20 h. Pour toucher le ciel et pour changer le monde.
Service d'entraide disponible pour tous : écoute, partage, coup de main et prière, Luc et Renate Normandin, 032 941 58 25.
Autres activités : cours de formation et de réflexion, différents groupes de maison durant la semaine. Pour info contactez le pasteur au 032 941 58 25.

Luc et Renate Normandin, 032 941 58 25, http ://egliseroc.wordpress.com.

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MÉTHODISTE BÉTHANIA
SAINT-IMIER Fourchaux 36

Pasteure : Iris Bullinger, 032 941 49 67, 079 685 56 77, www.la-bethania.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE ACTION BIBLIQUE
SAINT-IMIER rue Paul-Charmillot 72

JAB junior : vendredi 14 janvier, 19 h.
Culte : dimanche 16 janvier, 10 h, prédication Hado Sawadogo (aussi en ligne).
Club d'enfants : jeudi 20 janvier, 12 h.
Préavis : film sur les camps JAB, dimanche 23 janvier, 10 h, présentation Daniel Eicher.
Avec le respect des règles sanitaires en vigueur.

Pasteur : David Weber, dpj.weber@gmail.com. www.ab-stimier.ch.

ÉGLISE NÉO-APOSTOLIQUE
SAINT-IMIER rue de Châtillon 18

Didier Perret, dpe2610@gmail.com, 079 240 72 73, www.stimier.nak.ch/agenda.

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DU PIERRE-PERTUIS
SONCEBOZ Pierre-Pertuis 2

Culte : dimanche 16 janvier, 10 h.
Message biblique : dimanche 16 janvier, 11 h.
Cellule de maison : mardi 18 janvier, 20 h.

www.eepp.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MENNONITE DU SONNENBERG
TRAMELAN

Passerelle : vendredi 14 janvier à 18 h 30 à la rue des Prés, rencontre pour ados.
Culte : dimanche 16 janvier à 10 h aux Mottes, dimanche de la fraternité mennonite mondiale, garderie, groupe juniors.
Réunion de prière : lundi 17 janvier à 20 h à la rue des Prés.
Moment de prière et de silence : mardi 18 janvier à 13 h 30 à la rue des Prés.
Rencontre des seniors : mercredi 19 janvier à 13 h 30 à la rue des Prés.
Walking - Talking : mercredi 19 janvier à 18 h 30 au parking de la Clef aux Reussilles.

www.menno-sonnenberg.ch

ARMÉE DU SALUT
TRAMELAN Grand-Rue 58

Soirée de prière dans le cadre de la Semaine Universelle de prière : vendredi 14 janvier, 20 h, dans nos locaux.
Culte : dimanche 16 janvier, 9 h 45 (inscription demandée). Diffusé en direct (YouTube, Armée de Salut Tramelan), Speakids (enfants) et garderie.
Prière 29B12 : lundi 17 janvier, dès 19h30, nous prions pour vous.
Prière : mardi 18 janvier, 9 h.
Cours de danse enfants (8 à 12 ans) : mardi 18 janvier, 18 h.

Pascal Donzé, 032 487 44 37, tramelan.armeedusalut.ch.

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DU FIGUIER
TRAMELAN Grand-Rue 116
entrée : face à Albert Gobat 15

Culte : dimanche 16 janvier, 9 h 30. Partage autour de l'Unité 11 du livre E11 Jésus ; les paraboles de Jésus.

Pasteur : Daniele Zagara, 079 892 43 98, daniele.zagara@lafree.ch, www.eglisedufiguier.ch

ÉGLISE BAPTISTE L'ORATOIRE
TRAMELAN rue A. Gobat 9

032 487 43 88 ou 032 487 31 40, www.oratoiretramelan.ch.

COMMUNAUTÉ ANABAPTISTE MENNONITE
LA CHAUX-D'ABEL

Culte de la Fraternité Mondiale - Weltgemeinschaftssonntag : dimanche 16 janvier, 10 h avec école du dimanche.
Assemblée mensuelle extraordinaire : mardi 18 janvier, 20 h
Assemblée mensuelle : vendredi 21 janvier, 20 h.

www.chaux-dabel.ch/agenda

COURTELARY

Un concert d'exception

Les Chambristes présentent les quatuors à cordes de Beethoven au temple le 29 janvier prochain

Ingrid Schoenlaub

Les Chambristes ont le plaisir de retrouver le grand violoniste italien Girolamo Bottiglieri et Ingrid Schoenlaub, violoncelliste d'exception, pour la suite de l'intégrale des quatuors de Beethoven. On entendra les opus 18 n°4 et 5. Entre ces deux quatuors, Doruntina Guralumi, basson solo de l'Orchestre Symphonique de Bienne jouera une œuvre de l'anglais Alan Ridout, Caliban et Ariel, d'après La Tempête de Shakespeare.

Les musiciens

Girolamo Bottiglieri, Cécile Carrière au violon, Frédéric Carrière à l'alto, Ingrid Schoenlaub au violoncelle et Doruntina Guralumi au basson.

Malgré la haute qualité de leurs concerts, Les Chambristes tiennent à ce qu'ils soient accessibles à tous. C'est pourquoi l'entrée est libre (collecte). Les familles avec enfants sages sont les bienvenues.

En raison de la situation, nous vous recommandons de consulter le site des Chambristes: www.leschambristes.ch pour connaître les règles sanitaires en vigueur.

Temple de Courtelary
Samedi 29 janvier, 19 h 30

Eglise Saint-Paul Bienne
Lundi 31 janvier, 19 h

Girolamo Bottiglieri

Doruntina Guralumi

COMMUNE DE VILLERET AVIS OFFICIELS

Nouvelle législature

Voici la répartition des dicastères pour la législature 2022-2025:

- Habegger Richard, finances, développement économique, sécurité, personnel, mairie
- Chatelain Carlos, travaux publics, alimentation en eau, épuration des eaux, gaz naturel
- von Kaenel Dave, construction, sapeurs-pompiers, protection civile, militaire, catastrophes
- Lemaitre Bruno, aménagement du territoire, éclairage public – électricité, tourisme, embellissement, environnement (gestion des déchets)
- Keller Berger Mélanie, écoles, formation, culture, bibliothèque
- Vuitel John, bâtiments du patrimoine financier & administratif, cimetière
- Torreggiani Raphaël, prévoyance sociale, tutelles, santé, exploitation forestière, agriculture

et la composition des commissions et autres représentations:

Assemblée communale

Election par l'assemblée communale (6 décembre 2021)

- Rohrer Serge, président
- Silvestrini Matteo, vice-président
- von Kaenel Axelle, secrétaire
- Lovis Nathalie, vice-secrétaire

L'organe de vérification des comptes

- Fiduciaire Ficonom SA

Commission permanente selon règlement communal d'organisation

Election par le Conseil municipal

a) Commission des constructions

- von Kaenel Dave, représentant du Conseil Municipal / Président
- Sartori Thierry, secrétaire
- Hêche Jean-Pierre
- Vuitel John
- Wenger Alfred

Autres commissions communales

Election par le Conseil municipal

a) Commission de la bibliothèque

- Keller Berger Mélanie, représentant du Conseil Municipal / Présidente
- Jeanrenaud Janine, secrétaire
- Cudré-Mauroux Joëlle, représentante du corps enseignant
- Rohrer Serge, représentant de la Fondation Le Soleil
- Stengel Nathalie

b) Commission des finances

- Habegger Richard, président
- Uva Pascale, secrétaire
- Rohrer Serge
- Vaucher André
- von Kaenel Dave

Autres représentations extra-communales

Election par le Conseil municipal sauf lors d'une mention contraire

a) Commission du SESE (syndicat d'épuration)

- Vuitel John, au comité (élection par l'assemblée des délégués)
- Lemaitre Bruno, à l'assemblée des délégués
- Chatelain Carlos, à l'assemblée des délégués

b) Syndicat d'aménagement des eaux de la Suze (SAES)

- Lemaitre Bruno, au comité (élection par l'assemblée des délégués)
- Keller Berger Mélanie, à l'assemblée des délégués
- Chatelain Carlos, à l'assemblée des délégués

c) Syndicat scolaire de Courtelary – Cormoret – Villeret

c1) Membres de la commission d'école

- Gerber Laurence, élection par l'assemblée des délégués
- Keller Berger Mélanie, élection par l'assemblée des délégués
- Maeder Thor, élection par l'assemblée des délégués

c2) Représentants à l'assemblée des délégués du SSCCV

- Gerber Mireille
- von Kaenel Dave
- Zwahlen Mélanie

c3) Commission de vérification des comptes du SSCCV

- vacant

d) Conseil d'administration de la patinoire d'Erguël

- Habegger Richard

e) Responsable de la surveillance du placement d'enfants (RSP)

- Stofer Véronique, SASC, nomination par APEA

f) SASC (Service d'Action Sociale de Courtelary)

- Chatelain Carlos, au comité (élection par l'assemblée des délégués)
- Torreggiani Raphaël, à l'assemblée des délégués

g) Sasdoval

- Torreggiani Raphaël, à l'assemblée générale

h) Syndicat de communes du Centre régional de compétences et de protection civile du Jura bernois

- von Kaenel Dave, à la Commission de gestion
- Bruno Lemaitre, à l'assemblée des délégués

i) Parc Jurassien de la Combe-Grède

- Lemaitre Bruno

j) Parc régional Chasseral

- Lemaitre Bruno, délégué consultatif

k) Syndicat Triage centre Vallon

- Torreggiani Raphaël, au comité
- Chatelain Carlos, à l'assemblée des délégués

| *cm*

Fermeture du bureau

Le bureau sera fermé les mercredi 19 et jeudi 27 janvier, toute la journée, pour permettre au personnel de participer à des cours de formation. Nous vous rappelons que l'administration communale sera également fermée le lundi 24 janvier, date de la vaccination contre le Covid-19. | *cm*

Covid-19

L'Hôpital du Jura bernois organise des journées de vaccination contre le Covid-19, dans toutes les communes du Jura bernois, sans rendez-vous. A Villeret une journée est prévue le lundi 24 janvier prochain, de 10 h à 18 h 30, dans la salle du Conseil municipal qui se trouve à la rue Principale 24. L'administration de la première dose, de la deuxième dose, mais également du rappel vaccinal sera possible. Comme mentionné en début de message, il n'est pas nécessaire de prendre rendez-vous, mais cela facilite et accélère le processus si les clients s'inscrivent au préalable sur le site https://be.vacme.ch/ ou en téléphonant au 031 636 88 00. Il est nécessaire de se munir de sa carte d'assurance-maladie, d'une pièce d'identité et, si possible, de son carnet de vaccination. Par discrétion le bureau communal sera fermé ce jour-là. | *cm*

Analyse de l'eau

Le dernier rapport d'analyse de l'eau réalisé par RuferLab suite à notre prélèvement du 15 décembre à Combe-Grède 8 mentionne les résultats suivants: Escherichia coli / germe(s)/100 ml: 0; Entérocoques / germe(s)/100 ml: 0; Germes aérobies / germe(s)/ml: 26. Dans le réseau, une eau est considérée comme potable au point de vue bactériologique lorsqu'elle ne contient ni Escherichia coli, ni Entérocoques dans 100 ml et moins de 300 germes aérobies par ml. | *cm*

Vote par correspondance

Nous vous rappelons ce qui doit être observé pour que le vote par correspondance puisse être validé:

- il faut placer le ou les bulletins de vote dans «l'enveloppe de vote pour bulletin électoral/bulletin de vote», cette enveloppe doit elle-même être placée dans «l'enveloppe à utiliser pour le vote par correspondance» avec la carte de légitimation;
- la carte de légitimation doit impérativement porter la signature manuscrite de l'électeur ou de l'électrice.

De plus en plus souvent, nous recevons qu'une enveloppe en retour, ce qui rend le vote nul! | *cm*

RECETTE D'ICI

Crostini à l'avocat

8 · 30' · 5' · 5' · 30' · Vege

Les recettes sont composées de produits saisonniers de la région

INGRÉDIENTS

1 avocat mûr
½ jus de citron
50 g crème fraîche
Sel et poivre
2 branches de céleri
si possible du cœur
1 oignon de printemps
8 cerneaux de noix
8 tranches de baguette
1-2 cs huile d'olive

PRÉPARATION

Partager l'avocat, le dénoyauter, vider délicatement la chair, le couper en petits dés, verser dans un petit saladier. Mélanger le jus de citron, la crème fraîche, le sel et le poivre, verser sur les dés d'avocat et incorporer de suite pour éviter l'oxydation. Laver les branches de céleri, les effiler, les couper en petits dés, les ajouter. Laver l'oignon, hacher le blanc et émincer finement le vert, ajouter et mélanger. Déposer le noyau de l'avocat au milieu de la masse, réserver au frais, à couvert.

Hacher grossièrement les noix, les verser dans une poêle et les colorer à sec, réserver. Badigeonner d'huile 1 côté de baguette, déposer les tranches sur une plaque garnie d'un papier de cuisson (côté huilé en haut). Les faire dorer dans le haut du four préchauffé à 230° C. Laisser tiédir sur une grille.

Répartir la masse à l'avocat sur le pain grillé, parsemer les noix et servir sans attendre.

JG

Rubrique offerte par

SCHWAB
Gemüse + Früchte
2577 Siselen

• Mardi et vendredi au marché à Saint-Imier
• Service de livraison à domicile

☎ +41 32 396 10 20 • WhatsApp 079 820 67 63
info@schwab-gemuese.ch • www.schwab-gemuese.ch

Réclame

LOGEMENTS POUR SENIORS

Les Roches
RESIDENCE MEDICO-SOCIALE

RÉSIDENCE POUR SENIORS À ORVIN
DISPONIBLE DÈS L'AUTOMNE 2022

- Logements de 1 pièce, 2.5 et 3.5 pièces
- Loyers reconnus par les prestations compl. AVS
- Services à la carte (soins, repas, ménage, ...)
- Commerces et arrêt de bus à proximité

Demandez notre brochure au:
032 358 09 50

UN LIEU OÙ IL FAIT BON VIVRE

Les Oeuches 26 | 2534 Orvin | www.residence-les-roches.ch

AVIS MORTUAIRE

Ce qui fait le charme d'un homme
c'est sa bonté.
Que ton repos soit doux comme
ton cœur fut bon.

Ses enfants : Berthe Gerber-Rufener et son ami Jean-Marc
Marianne et Jakob Teuscher-Rufener
Maurice et Sylvia Rufener

Ses petits-enfants et ses arrières petits-enfants :
Valérie et Ilario et leurs enfants Livio et Alessio
Marcel, Daniel et son amie Beverly
Nadine

ainsi que les familles parentes et amies ont la tristesse de faire part du décès de

Monsieur
Walter Rufener

leur très cher papa, beau-papa, grand-papa, arrière-grand-papa, parent et ami qui nous a quittés sereinement dans sa 98e année.

Renan, le 30 décembre 2021

Adresse de la famille : Maurice Rufener
Route des Convers 27
2616 Renan

Le dernier adieu a eu lieu dans l'intimité de la famille.

Un merci particulier au personnel et à la direction du home La Roseraie ainsi qu'au Dr Michel Ruchonnet.

Cet avis tient lieu de faire-part

AVIS MORTUAIRE

Ne pleurez pas, vous tous qui m'avez aimé,
mais dites-nous simplement qu'enfin mes
souffrances sont terminées. Vous savez
où je vais et vous en savez le chemin.
Jean 14 :4

La famille et les amis ont le grand chagrin de faire par du décès de

Madame
Hélène Siegrist
née Adam

leur très chère et bien-aimée, tante, grand-tante, marraine, parente et amie enlevée à leur tendre affection dans sa 98e année.

Saint-Imier, le 18 décembre 2021

Adresse de la famille : Roseline Holzer
Rue Agassiz 11
2610 Saint-Imier

La cérémonie d'adieu a eu lieu dans l'intimité de la famille.

Un merci tout particulier au Dr Klein et au personnel du home La Roseraie.

Cet avis tient lieu de faire-part

AVIS MORTUAIRE

Le Conseil municipal, les employés de la Commune de Renan, ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Monsieur
Michel Geiser
Ancien conseiller communal de Renan

Nous présentons à la famille, nos plus sincères condoléances.

AVIS MORTUAIRE

La commission, la direction et le corps enseignant de l'école primaire de Saint-Imier ont le triste devoir de faire part du décès de

Monsieur
Michel Geiser

papa de Madame Peggy Zürcher-Geiser, enseignante.

Ils présentent à la famille leurs sincères condoléances ainsi que leur vive sympathie.

AVIS MORTUAIRE

L'Eternel te gardera de tout mal, il gardera ton âme ;
L'Eternel gardera ton départ et ton arrivée,
Dès maintenant et à jamais. (Ps 121 : 7-8)

Son épouse : Madame Jeanine Geiser à Renan
Ses enfants : Monsieur Nicolas Geiser
et son épouse Myriam à Saint-Imier
Madame Peggy Zürcher-Geiser
et son époux Daniel à Villeret
Ses petits-enfants : Donovan, Léa, Timéo et Lilijane à Villeret
et à Bienne
Son frère : Jean-François Geiser et son amie Brigitte
à Chézard-Saint-Martin

ainsi que les familles parentes, alliées, et ses amis ont la douleur de faire part du décès de

Monsieur
Michel Geiser

rappelé à Dieu dans sa 75e année.

Saint-Imier, le 30 décembre 2021

Adresse de la famille : Jeanine Geiser
Rue de la Seignette 22
2616 Renan

La cérémonie avant l'incinération a eu lieu dans l'intimité de la famille.

Cet avis tient lieu de faire-part

Vos faire-part et remerciements
dans les plus brefs délais

imprimerie bechtel sa
Bellevue 4, 2608 Courtelary
032 944 18 18, info@bechtel-imprimerie.ch
www.bechtel-imprimerie.ch

Bestattungen
Pompes funèbres
Onoranze funebri 7/7 - 24/24
MONBARON GmbH / Sàrl / S.r.l
Tél. 032 365 99 88 / Natel 079 253 75 79
Cimetière / Friedhof Madretsch, Brüggstrasse 121
CH-2503 Biel / Bienne info@monbaron.swiss

COMMUNE DE CORMORET AVIS OFFICIELS

Nous sommes 490 exactement

La population locale a légèrement diminué l'année dernière

Le contrôle des habitants ayant enregistré en 2021 trois naissances, quatre décès, 42 arrivées dans la commune et 45 départs, Cormoret abritait exactement 490 habitants au 1er janvier dernier. Sur la décennie, la stabilité démographique est de mise, puisque la commune abritait par exemple 488 âmes au 1er janvier 2012, puis 494 au début 2015, après un pic de 515 habitants enregistré à fin 2008.

Quant à la pyramide des âges, on signalera qu'un tiers de la population a moins de 30 ans (35,4 %, dont 60 enfants jusqu'à 10 ans, 55 jeunes de 11 à 20 ans et 59 personnes de 21 à 30 ans), un autre tiers de 31 à 60 ans (dont 70 personnes de 51 ans à 60 ans), tandis que les plus de 60 ans représentent 29 % de la population locale.

Parité exacte

Au niveau du sexe, la parité est exactement respectée, avec 245 femmes et 245 hommes.

Quant à la nationalité, précisons que 467 habitantes et habitants possèdent le passeport à croix blanche, tandis que 23 personnes appartiennent à 19 nationalités étrangères différentes ; 17 d'entre elles sont au bénéfice d'un permis C, 5 autres d'un permis B et une d'un permis F.

Dans le domaine de la confession, près de 46 pour cent des habitants s'annoncent protestants (225 personnes) et 17 pour cent catholiques (83), tandis que 37 pour cent (182) se réclament d'une autre confession ou sans confession.

A l'état civil enfin, Cormoret déclare 215 célibataires (43,8 %), 222 personnes mariées ou en partenariat enregistré (45,3 %) et 53 veuves/veufs ou divorcé/es (10,9 %).

| *cm*

Sirènes à l'essai

Le traditionnel test annuel des sirènes est agendé, pour 2022 sur l'ensemble du canton de Berne, au mercredi 2 février prochain. Entre 13 h 30 et 16 h, toutes les installations d'alarme sonore seront donc mises en fonction, sans que cela doive inquiéter la population. Il s'agit uniquement, durant cet après-midi d'exercice, de vérifier leur parfait état de marche.

En revanche, si vous remarquez à cette occasion un dysfonctionnement quelconque d'une sirène, ou si vous ne l'entendez tout simplement pas depuis votre domicile, vous êtes par avance remerciés de signaler vos observations à l'administration municipale. | *cm*

Chauffage à distance : rendez-vous le jeudi 3 mars !

Ainsi que nous l'annoncions dans ces colonnes avant les Fêtes de fin d'année, un projet de chauffage à distance pourrait bientôt voir le jour dans la commune. La société La Praye Energie SA, basée à Courtelary et exploitant une grande installation dans cette localité, va en effet étendre ses activités sur l'ouest de ce village. Elle va construire, l'année prochaine sans doute, une nouvelle centrale de chauffe dans le secteur de l'entreprise Chocolats Camille Bloch.

A partir de ce nouveau centre névralgique, la société va alimenter en chaleur et en eau chaude sanitaire divers bâtiments du quartier, ainsi que les propriétaires intéressés dans la partie ouest de la bourgade. La Praye Energie pourra desservir également notre localité, tout ou partie, selon la demande. Le nombre et la densité d'intéressés détermineront les infrastructures possibles à Cormoret.

Sans engagement

Une séance d'information, ouverte à tous les intéressés, mais dans le respect des mesures sanitaires qui seront alors en vigueur (tous les détails organisationnels seront délivrés dans ces colonnes et sur le site de la commune en temps voulu), se donnera le jeudi 3 mars prochain, à 20 h à la salle polyvalente.

Auparavant, donc ces tout prochains jours, un questionnaire aura été adressé à chaque propriétaire immobilier de la commune, afin de sonder son éventuel intérêt (sans engagement !) pour un chauffage à distance.

Les porteurs du projet et les autorités remercient par avance toutes les personnes qui prendront la peine de remplir et retourner ce document. | *cm*

Permis de construire

Après les formalités d'usage, un petit permis de construire a été accordé à : Elie Zürcher pour la pose d'une enseigne pour l'épicerie dans le bâtiment de l'ancienne Landi, parcelle Nº 194 à la route de Villeret 11. | *cm*

Retrouvez le journal de la semaine dernière sur notre site internet

BECHTEL-IMPRIMERIE.CH

Une nouvelle occasion locale de se faire vacciner

L'Hôpital du Jura bernois a reformé son équipe mobile de vaccination contre le Covid-19, qui sillonne donc à nouveau les communes de sa zone d'influence.

Dans notre localité, la possibilité de se faire vacciner sera ainsi donnée le mardi 18 janvier de 10 h à 18 h 30, sans interruption, à la salle polyvalente.

Le booster, mais pas uniquement !

A cette occasion, il sera possible de se faire administrer une troisième dose de vaccin, appelée également booster, mais également une première ou une deuxième dose pour les personnes qui ne les ont pas encore reçues.

En principe, seul le vaccin de la marque Pfizer sera disponible à cette occasion. Mais il est clair que les personnes ayant reçu deux doses de Moderna peuvent sans problème se faire injecter le produit de Pfizer en tant que troisième dose.

Rappelons qu'une période de quatre mois, entre la deuxième et la troisième injection, est fortement recommandée par le corps médical.

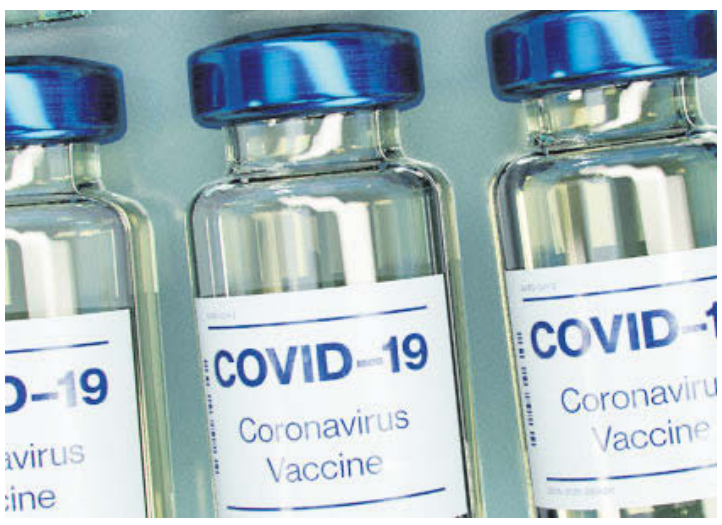

Sans rendez-vous, mais inscription souhaitée

Ainsi que ce fut le cas déjà lors des deux précédents passages de cette équipe mobile dans notre village, il sera possible de se faire vacciner sans rendez-vous. Cependant, afin de simplifier et fluidifier la procédure, ceci au bénéfice des patients comme à celui des professionnels de la santé engagés, l'inscription préalable, sur le site ad hoc (www.be.vacme.ch), sera grandement appréciée.

Les personnes qui se présenteront à la vaccination devront se munir de leur carte d'assurance maladie, d'une pièce d'identité valable et de leur code d'enregistrement.

Ainsi qu'on en a pris l'habitude désormais, les règles sanitaires en vigueur devront être respectées, à savoir le port du masque dès l'arrivée sur place, ainsi que la distanciation sociale et la désinfection des mains.

| *cm*

Les autorités et leurs responsabilités à la mi-législature

Le nouveau conseiller municipal Basil Moser a été assermenté mardi soir

Mardi soir en préambule de sa première séance de l'année 2022, l'Exécutif local a vécu un moment très officiel : l'assermentation de Basil Moser, nouveau conseiller municipal, par le président des Assemblées et plus haut magistrat local, Dominique Rindlisbacher.

L'occasion pour le maire et ses collègues d'adresser encore une chaleureuse bienvenue à ce nouveau membre des autorités municipales.

Petit remaniement

Cette première rencontre de travail a été l'occasion également de répartir officiellement, entre les cinq élus, des dicastères dont deux ont été légèrement modifiés : la culture et le sport relèvent désormais de la Formation, l'action sociale revenant au dicastère des Transports.

Pour la deuxième moitié de la législature 2020-2023, et sauf changement ultérieur, les conseillers municipaux en charge se répartissent donc ainsi les responsabilités exécutives :

- Administration générale et police locale, ainsi que finances : Gérard Py, maire, mairie@cormoret.ch (suppléant : Michel Abplanalp). Ce dicastère implique la responsabilité de l'administration de la commune, de la police locale, des ressources humaines municipales, ainsi que des finances communales, budget, comptes et planification inclus.
- Travaux publics, éclairage, aménagement, agriculture, bâtiments communaux : Michel Abplanalp, dtpb@cormoret.ch (Marc Mermod). Ce dicastère regroupe les affaires en lien avec les routes, l'éclairage public, l'aménagement du territoire (viabilisation, construction), les dossiers en relation avec l'agriculture et les chemins de finage, ainsi que la gestion des bâtiments communaux.
- Education, culture et sport : Basil Moser, des@cormoret.ch (Valérie Jenzer). Ce dicastère gère toutes les affaires en lien avec les écoles enfantine, primaire et secondaire, ainsi qu'avec la formation en général ; il chapeaute également les affaires culturelles et sportives.
- Action sociale, sécurité, tourisme, économie, transports : Valérie Jenzer, dascst@cormoret.ch (Basil Moser). Ce dicastère traite les dossiers en lien avec l'aide sociale, les institutions de prévoyance, les personnes malades et les aînés ; il travaille avec l'organe communal de conduite, les sapeurs-pompiers et la PC ; il traite les dossiers touristiques, économiques et de transports, ainsi que les affaires en relation avec le cimetière intercommunal et les cultes.
- Service des eaux et des déchets : Marc Mermod, ded@cormoret.ch (Gérard Py). Ce dicastère regroupe toutes les affaires en relation avec l'alimentation en eau potable, avec l'épuration des eaux usées et avec l'élimination des déchets ; il chapeaute les dossiers en lien avec la protection de l'environnement et notamment les berges de la Suze.

| *cm*

AVIS MORTUAIRE

Son épouse : Monique Rauber-Rubin
Ses enfants : Stephan, Karine, Dominique
Ses petits-enfants : Oriane, Jenny, Elya, Angelina, Saska
Son frère et ses sœurs : Gerard, Chantal, Nicole, Fabienne
Sa nièce et ses neveux : Séverine, Maxime, Alexandre, Nicolas et Fabien

ont la tristesse de faire part du décès de

Monsieur

Jean-Marc Rauber

1949-2022

La cérémonie d'adieu a eu lieu dans l'intimité de la famille le 11 janvier 2022 à Beausobre Morges.

Adresse de la famille : Stephan Rauber
Chemin Plein Soleil 4
1040 Villars-le-Terroir

AVIS MORTUAIRE

Home les Bouleaux, 29.12.2021

Nun ist es geschehen –
das Leben endet, die Liebe nicht

Im engsten Familienkreis haben wir Abschied genommen von

Hans-Peter Gygax-Leupi

25.09.1945 bis 29.12.2021

in stiller Trauer:
seine Ehefrau Monika Gygax-Leupi
seine Kinder Hans-Peter Gygax
Nadia Gerber
seine Grosskinder Nikita Gerber mit Pascal
Joe Gerber mit Eléa
Océane Gerber mit Fabien
Kylian Gerber
Dominique Gerber
seine Schwestern Therese und Thomas Hintermann
Verena Gygax
sein Bruder Franz Gygax

Traueradresse: Monika Gygax-Leupi, Envers 11, 2606 Corgémont

Seinem Wunsch entsprechend, werden wir zu einem späteren Zeitpunkt seine Asche der Natur übergeben und mit der Familie seiner gedenken.

Tu n'es plus là où tu étais,
mais tu es partout là où je suis
Victor Hugo

En souvenir de

Angelo Russo

dit « Nonno »

2015 – 14 janvier – 2022
7 ans déjà

Ton sourire, ta présence, ta gentillesse, ton amour
nous manquent et resteront gravés dans nos cœurs.

Ton épouse, tes enfants, leurs époux, petits-enfants et ta famille

AVIS MORTUAIRE

Le Conseil de la Paroisse de Villeret a la très grande tristesse de faire part du décès de

Madame

Gisèle Indermaur

membre active du Conseil de paroisse
et ancienne Présidente

Avec toute notre reconnaissance pour son engagement, son enthousiasme et sa disponibilité. Nous gardons un souvenir ému de Gisèle avec qui nous avons pu cheminer et animer notre Paroisse.

Nous présentons toute notre sympathie à sa famille

AVIS MORTUAIRE

De la naissance à la mort,
La vie est un voyage.

Sa maman : Claudine Liengme-Schnirley
Son frère : Michel et Eliane Liengme
Sa sœur : Janine et Claude Koller
Maude et Baptiste
Audrey et Guillaume
Rachel et Oli
Ses cousins : Thierry Schnirley
Alain Schnirley

ainsi que les familles parentes et amies ont le chagrin de faire part du décès de

Monsieur

Claude Liengme

qui s'est endormi paisiblement dans sa 73e année.

Saint-Imier, le 8 janvier 2022
Home La Roseraie

Adresse de la famille : Claudine Liengme
Champs de la Pelle 22
2610 Saint-Imier

La cérémonie d'adieu a eu lieu dans l'intimité de la famille.

Un merci tout particulier au personnel du home La Roseraie.

Cet avis tient lieu de faire-part

AVIS MORTUAIRE

Une personne chère ne nous quitte jamais,
elle vit au plus profond de nous
et pour la revoir il suffit de fermer les yeux.

Son épouse, ses enfants et petits-enfants, son arrière-petit-fils, ainsi que les familles parentes et amies ont l'immense tristesse de faire part du décès de

Monsieur

Paul Grosclaude

qui nous a quittés dans sa 86e année.

Cormoret, le 4 janvier 2022

La cérémonie d'adieu a eu lieu dans l'intimité de la famille.

Un merci particulier au personnel du home Les Bouleaux et de SASDOVAL.

Adresse de la famille : Gilberte Grosclaude
Impasse de la Vieille-Poste 1
2612 Cormoret

Pour honorer sa mémoire, vos dons seront versés à la Fondation Les Perce-Neige, Les Hauts-Geneveys.

Cet avis tient lieu de faire-part

ÉCOLE DE MUSIQUE DU JURA BERNOIS

L'école obtient la certification Quarte open label

C'est un petit événement pour l'Ecole de Musique du Jura bernois (EMJB). Notre institution vient de recevoir ce précieux sésame en même temps que l'école de musique et conservatoire de Zurich (la plus grande école de musique d'Europe).

L'EMJB rejoint ainsi le cercle encore restreint de la quarantaine d'écoles de musique suisses certifiées sur les quelques 400 affiliées à l'Association suisse des écoles de musique (ASEM).

Le 19 novembre dernier, les responsables de l'EMJB ont reçu cette importante certification dans le cadre de l'assemblée des délégué·e·s de cette association nationale à Olten, attestant de la qualité de son système de gestion.

De gauche à droite : Patrick Vogel (Zentrale Dienste MKZ), Erich Zumstein (Direcktor MKZ), Thomas Saxer (Finances/ services ASEM), Christine Bouvard Marty (Présidente ASEM), Julien Annoni (Dir.Adjoint EMJB), Sandra Oppliger (Secrétaire de direction EMJB), Philippe Krüttli (Directeur EMJB)

Au travers des différents modules d'analyse proposés, les responsables de l'EMJB ont été amenés à réévaluer les questions de gestion et d'organisation de leur institution de manière approfondie.

Développée par l'ASEM, cette démarche invite à passer en revue les diverses procédures qui doivent être définies et documentées de façon transparente visant notamment à garantir et développer la qualité du fonctionnement des écoles de musique.

Après plus d'une année de travail, à la suite d'un audit final, les responsables de la direction et de l'administration de l'EMJB ont obtenu, sans restriction, la certification attestant d'une gestion optimale. | *ja*

COMMUNE DE SONVILIER AVIS OFFICIELS

Informations utiles

Planning des séances du Conseil municipal, jours fériés, congés officiels et vacances

- Mardi 18 janvier, 19 h 30, séance du Conseil municipal
- Mardi 25 janvier, 19 h 30, séance du Conseil municipal
- Mardi 8 février, 19 h 30, séance du Conseil municipal
- Mardi 22 février, 19 h 30, séance du Conseil municipal
- Mardi 8 mars, 19 h 30, séance du Conseil municipal
- Mardi 22 mars, 19 h 30, séance du Conseil municipal
- Mardi 5 avril, 19 h 30, séance du Conseil municipal
- Mardi 12 avril , 19 h 30, séance spéciale bouclement
- Pâques : bureau fermé du jeudi 14 avril à 16 h 30 au mardi 19 avril à 8 h
- Mardi 19 avril, 19 h 30, séance du Conseil municipal
- Fête du Travail : dimanche 1er mai
- Mardi 3 mai, 19 h 30, séance du Conseil municipal
- Mardi 17 mai, 19 h 30, séance du Conseil municipal
- Ascension : bureau fermé du mercredi 25 mai à 12 h au lundi 30 mai à 8 h
- Mardi 31 mai, 19 h 30, séance du Conseil municipal
- Pentecôte : bureau fermé le lundi 6 juin, toute la journée
- Jeudi 9 juin, 20 h, assemblée communale
- Mardi 14 juin, 19 h 30, séance du Conseil municipal
- Mardi 28 juin, 19 h 30, séance du Conseil municipal
- Mardi 12 juillet, 19 h 30, séance du Conseil municipal
- Vacances d'été : bureau fermé du lundi 18 juillet au lundi 8 août à 8 h
- Mardi 16 août, 19 h 30, séance du Conseil municipal
- Mardi 23 août, 19 h 30, séance du Conseil municipal
- Mardi 6 septembre, 19 h 30, séance du Conseil municipal
- Jeûne fédéral : bureau fermé le lundi 19 septembre, toute la journée
- Mardi 20 septembre, 19 h 30, séance du Conseil municipal
- Mardi 4 octobre, 19 h 30, séance du Conseil municipal
- Mardi 11 octobre, 19 h 30, séance spéciale budget
- Mardi 18 octobre, 19 h 30, séance du Conseil municipal
- Mardi 1er novembre, 19 h 30, séance du Conseil municipal
- Mardi 15 novembre, 19h30, séance du Conseil municipal
- Mardi 29 novembre, 19 h 30, séance du Conseil municipal
- Jeudi 8 décembre, 20 h, assemblée communale
- Mardi 13 décembre, 19 h 30, séance du Conseil municipal
- Vacances de Noël : bureau fermé du vendredi 23 décembre à 12 h au lundi 9 janvier 2023 à 8 h. | *cm*

Pandémie de covid : vaccination

La situation sanitaire ne s'étant malheureusement pas améliorée, le Canton de Berne, via l'Hôpital du Jura bernois, a réactivé la vaccination de proximité par les équipes mobiles. Ils seront présents à la salle communale de Sonvilier le lundi 24 janvier de 10 h à 18 h 30. Il n'est pas nécessaire de prendre rendez-vous. Les premières et 2e doses peuvent être administrées, ainsi que la 3e dose de Boster. | *cm*

Parc éolien des Quatre Bornes

Les Autorités ont été informées lors de la séance du 14 décembre 2021 qu'un groupe de citoyens a créé un comité d'initiative demandant l'organisation d'une nouvelle votation pour le Parc éolien des Quatres Bornes, sur le versant bernois du projet. La récolte des signatures a débuté le 1er janvier 2022.

| *cm*

ESPACE NOIR SAINT-IMIER

De la rue à la Taverne

Cello inferno est un one man band d'un genre particulier et testé par la rue. Ce musicien à la fois barde et diablotin, portant barbe fleurie et bonnet, a gagné sa vie de longues années durant par la musique de rue. Il a enchanté par ses performances de nombreuses villes d'Europe.

Depuis il se présente régulièrement sur de petites et moyennes scènes publiques. Si sa musique vous balance et vous fait trépigner, sa voix rauque vous emporte dans un enchantement.

La guitare fait des étincelles et l'harmonica hurle ses sons aigus. La timbale par son rythme vous envoie son groove comme une machine à café crachant ses étincelles.

Les guitares faites maison attirent le regard comme un aimant. Cello inferno captive son public avec la magie de son charme. Ses représentations sont un petit spectacle en soi. | *espace noir*

Cello Inferno, One man band
Vendredi 14 janvier à 19 h
Au chapeau

MUSÉE DE SAINT-IMIER

Visite commentée tout public

Dimanche 16 janvier à 14 h 30, le Musée de Saint-Imier vous invite à découvrir son exposition temporaire *Saint-Imier. Hier, aujourd'hui, demain*.

Au tournant du XVIIIe siècle, Saint-Imier n'est qu'une bourgade d'environ 800 âmes, moins peuplée que ses voisines. En moins d'un siècle, l'essor de l'horlogerie transforme le petit village agricole en véritable bourg industriel. Dès lors, Saint-Imier n'a cessé de se développer.

Présentant notamment des visions parallèles de vues anciennes et contemporaines, l'exposition permet de saisir en un coup d'oeil les transformations d'un espace urbain en perpétuel changement.

Emmenés par Stéphanie Oprea, commissaire de l'exposition, vous découvrirez l'évolution et les secrets des rues et des bâtiments emblématiques de Saint-Imier.

| *musée de saint-imier*

Dimanche 16 janvier à 14 h 30
Durée totale : environ 1 heure
Tarif : entrée au Musée
Tout public, sur inscription jusqu'au samedi 15 janvier 18 h (15 personnes maximum), certificat Covid et port du masque obligatoires

Exposition
Jusqu'au 15 mai

Musée de Saint-Imier
Rue Saint-Martin 8
2610 Saint-Imier
032 941 14 54
musee@saint-imier.ch

Horaires d'ouverture
- Mardi au dimanche : 14 h à 18 h
- Ainsi que sur demande pour les groupes
- Certificat Covid obligatoire

Tarifs
- Adulte : 6 francs
- Tarif réduit (AVS, AI, étudiants) : 4 francs
- Enfant (jusqu'à 16 ans) : gratuit

Délai rédactionnel
MERCREDI 9H

NOTRE HISTOIRE en images avec MEMOIRES D'ICI

Ski à Mont-Soleil au début du 20e siècle

Avec la mise en service du funiculaire Saint-Imier-Mont-Soleil, en 1903, le Sonnenberg (tel est le nom de la petite station jusqu'en 1906) connait un essor spectaculaire. Un an plus tard, la distribution de l'eau potable permet la construction de cinq hôtels-restaurants. Le tourisme hivernal y prend aussitôt ses aises. Des pistes de ski descendent jusqu'à la Chaux d'Abel et au Cerneux-Veusil. Pour les skieurs plus endurants, des excursions sont proposées jusqu'à La Ferrière, aux Bois ou au Noirmont.

© Mémoires d'Ici, Fonds Carlo Weber

Le petit Nouvel-An
DU FC ST-IMIER
PRÉSENTE

THIERRY MEURY
"MET LES P'TIT PLATS DANS L'ÉCRAN"
VENDREDI 21 JANVIER 2022

CHRISTIAN MUKUNA
"ET SINON, ÇA VA VOUS ?"
SAMEDI 22 JANVIER 2022

LES FILS DU FACTEUR
"LE FABULEUX JUKEBOX»
SAMEDI 29 JANVIER 2022

SALLE DE SPECTACLES, ST-IMIER
WWW.PETITNOUVELANDUFC.CH

imprimerie bechtel sa
Clientis Caisse d'Epargne Courtelary
clin d'œil
SERVICES TECHNIQUES SAINT-IMIER
Brasserie de la Place
GL IMPORT
Vuille Transports
NT Madeleine Traiteur
pharmacieplus du vallon dr hugo figueiredo
SAINT-IMIER TERRE D'ÉNERGIES

Nouvelle formule pour le Petit Nouvel An du FC Saint-Imier

La troupe de Saintimania tire sa révérence, mais les Manif's du FC Saint-Imier sont toujours aussi motivées à proposer 3 folles soirées pour animer le Petit Nouvel An le 21, le 22 et le 29 janvier 2022 aux spectateurs venus de toute la région. Une formule 2G+, et donc sans masque, avec un apéritif, une possibilité de manger, un spectacle inédit pour chaque soirée et une fin de soirée dansante avec DJ se tiendra à la salle de spectacles de Saint-Imier. Pour cette nouvelle affiche, on retrouve: Thierry Meury, Christian Mukuna et Les Fils du Facteurs.

Arbitre, changement!

Si la troupe de Saintimania a malheureusement décidé de se retirer et de ne plus monter sur scène en janvier 2022, les Manif's du FC Saint-Imier ont trouvé 3 artistes prêts à prendre la relève. C'est l'humoriste de Delémont Thierry Meury qui ouvrira le bal le vendredi 21 janvier avec la complicité de Jessie Kobel pour rire de tous les sujets d'actualité à travers son spectacle « Thierry Meury met les petits plats dans l'écran ». Le samedi 22 janvier, c'est l'ancien de la troupe Saintimania Christian Mukuna qui présentera son One-Man-Show « Et sinon, ça va vous? ». Enfin pour clore cet événement imérien, le samedi 29 janvier, ce sont Les Fils du Facteur qui viendront animer un véritable dîner spectacle dans un show en trois parties permettant aux spectateurs de profiter autant de leur assiette que d'un « Fabuleux Jukebox ».

Comment échanger son billet?

Conscients que ce changement de formule ne pourra pas convenir à tous ses spectateurs et que certaines personnes ayant un billet pour une soirée pourraient désormais en préférer une autre puisque les spectacles sont maintenant tous différents, les organisateurs invitent les personnes détentrices d'un billet pour le Petit Nouvel An du FC Saint-Imier et voulant faire un échange ou un remboursement à se rendre au guichet de la Clientis de Saint-Imier uniquement jusqu'au lundi 17 janvier. Toutes les personnes ayant pris un billet pour les galeries lors de la soirée du samedi 29 janvier sont invitées à choisir une formule repas (pour 45 francs supplémentaires) ou prendre une place galerie pour un autre soir puisque cette soirée est désormais uniquement un dîner spectacle.

Pour les personnes qui n'ont pas encore de billets, il est possible de réserver sa place dès maintenant chez Clientis Caisse d'Epargne Courtelary au 032 941 47 40 ou dans les succursales de Saint-Imier, Courtelary, Sonceboz, Tramelan et La Chaux-de-Fonds.

Des soirées aussi normales que possible, mais aussi sécurisées que nécessaire

Un élément qui reste inchangé depuis le début, c'est la volonté des Manif's d'organiser une soirée qui va au-delà d'un souper spectacle, mais qui est l'occasion pour la région de pouvoir se retrouver et de goûter à un semblant de normalité. C'est pourquoi la formule 2G+ a été retenue. Cependant les organisateurs tiennent à mettre en avant que la santé de chacun est évidemment une priorité et que toutes les mesures seront prises pour que cet événement puisse se dérouler en toute sécurité.

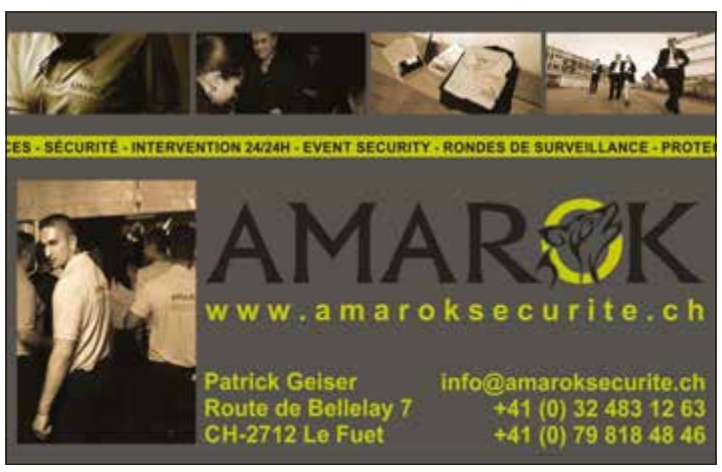

JOBIN OPTIQUE
Maîtrise fédérale • Diplômé SSOO
Lentilles de contact • Lunetterie • Examens de la vue
Rue Francillon 28 • 2610 Saint-Imier
Tél. 032 941 23 43
www.jobinoptique.ch

LE MAGASIN À L'ÉCOUTE DU SPORTIF
Au rendez-vous, les marques branchées
SOREL Quick Silver ADIDAS OXBOW MAMMUT SPYDER Sun Valley RIFF RAFF TBS
TOF Sports
Christophe Fankhauser
Guide et instructeur de ski
Francillon 11
2610 Saint-Imier
Tél. 032 941 39 07

Hager Donzé S.A.R.L.
ferblanterie chauffage
installation sanitaire
brevet fédéral
rue des Puits 6, 2616 Renan
078 811 67 18 – 079 379 96 11
hagerdonze@gmail.com

ST-IMIER • SONVILIER
ROSSINI • GODEL
CHAUFFAGE SANITAIRE
032 940 72 50

Coiffure Annelise
MIXTE · RUE AGASSIZ 2 · 2610 ST-IMIER · TÉL. 032 941 33 23

marti arc jura
www.martiarcjura.ch

TU N'ES PAS PARFAIT-E? PARFAIT!
Ragusa
INCORRIGIBLE.

MARQUE DEPOSEE
Heineken®

Monnin sa
Décolletage - Microtechnologie
Rue Pierre-Pertuis 18
2605 Sonceboz

vaudoise
Assurances
Massimo Dogana 079 204 15 10

ÉTÉ COMME HIVER,
LE FUNI ROULE POUR VOUS!
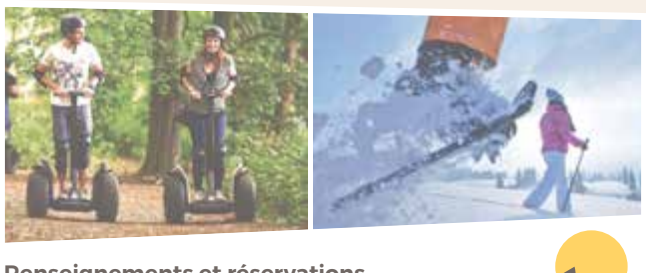
Renseignements et réservations
T +41(0)32 941 25 53
www.funisolaire.ch
FUNICULAIRE SAINT-IMIER MONT-SOLEIL

COMMUNE DE SAINT-IMIER AVIS OFFICIELS

Plan d'affectation redimensionné à Mont-Soleil

Le plan d'affectation initialement projeté à Mont-Soleil est définitivement enterré. La Municipalité de Saint-Imier est contrainte par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) de complètement revoir sa copie.

Le site de Mont-Soleil est régi de longue date par les règles d'aménagement et de construction propres à la zone agricole. De ce fait, les possibilités de réaliser une nouvelle construction ou de moderniser un bâtiment existant peuvent s'avérer laborieuses si le requérant ne dispose pas du statut d'agriculteur.

La Municipalité de Saint-Imier, accompagnée dans ses démarches par ses mandataires spécialistes du droit de la construction et de l'aménagement du territoire, s'est approchée voici plusieurs années déjà des instances cantonales concernées. Le but de la démarche: conférer à un secteur restreint de Mont-Soleil le statut de zone à bâtir, afin de faciliter et rendre possibles les formalités administratives pour les habitants qui aspireraient à développer un projet de construction.

C'est dans cette optique qu'elle déposait en 2016 un projet de plan d'affectation auprès de l'OACOT. Malgré le travail important réalisé en amont, le projet de la Municipalité n'a malheureusement pas reçu son aval au moment de l'examen préalable. «Même si les deux parties partageaient la même vision sur la question de la préservation des qualités naturelles et paysagères du site, la commune a essuyé un échec», commente Nicolas Vuilleumier, chef du Service urbanisme et mobilité.

A Mont-Soleil, une lueur d'espoir de développement subsiste pour les seules parcelles à vocation touristique et économique

Ambitions revues à la baisse

A l'époque, «les opinions divergeaient quant à la lecture qui est faite du nouveau plan directeur cantonal et de son application». La Municipalité fut contrainte de modifier son projet en le redimensionnant et donc en revoyant ses ambitions à la baisse.

Dans la foulée, de nouvelles discussions ont été entamées avec l'OACOT, afin de nourrir les réflexions et d'élaborer une nouvelle version du plan d'affectation de Mont-Soleil. Cette dernière a été soumise à l'OACOT pour examen préalable dans le courant de l'année 2019.

Le verdict est tombé en juillet 2020. La position de l'OACOT est sans équivoque. A tel point qu'elle ne laisse que peu de marge de manœuvre à la Municipalité en ce qui concerne la zone à bâtir en tout cas.

Divergences de vues inconciliables

Alors que la Municipalité considère le secteur *densément* bâti de Mont-Soleil comme un hameau et prévoit la mise en place d'une zone de maintien pour offrir aux propriétaires des possibilités raisonnables de transformation des constructions existantes, l'OACOT refuse catégoriquement d'entrer en matière. A ses yeux, Mont-Soleil ne peut pas être considéré comme un hameau au sens du plan directeur cantonal 2030.

Pour le canton, le secteur en question ne répond pas aux critères de définition d'un hameau. L'édiction d'une zone de maintien est dès lors perçue comme une façon détournée de contourner les prescriptions fédérales en matière d'aménagement du territoire et le plan directeur cantonal 2030.

Confronté à la position rigide de l'OACOT, le Conseil municipal a opéré une pesée d'intérêts. S'appuyant notamment sur l'analyse de ses mandataires, il est arrivé à la conclusion qu'il était vain de persister.

Lueur d'espoir pour les activités touristiques

«A moins de tenter un bras de fer procédural avec l'OACOT, dont l'issue reste plus qu'hypothétique et représenterait une débauche d'énergie, de temps et d'argent, il n'y avait guère d'autre choix que d'enterrer le projet dans la forme projetée», constate Nicolas Vuilleumier.

L'OACOT se montrant plus ouvert sur la question des parcelles à vocation touristique et économique, la réflexion va désormais porter sur cet axe. Mais, la partie n'est pas gagnée.

«L'office cantonal demande des précisions au sujet des réelles intentions et possibilités, voire des garanties de la part des propriétaires concernant les activités qu'ils entendent développer à Mont-Soleil», explique Nicolas Vuilleumier. «Son but est de dimensionner au plus juste ces secteurs pour les besoins des 15 prochaines années.»

Contacts particuliers à venir

La Municipalité va donc reprendre ses réflexions. Elle va y intégrer les remarques et les exigences de l'OACOT, afin de lever les réserves à l'approbation émises dans son rapport d'examen préalable. Des contacts particuliers seront établis en temps voulu avec les propriétaires des parcelles situées dans les secteurs à vocation touristique et économique, afin d'amorcer de nouvelles réflexions sur le développement de Mont-Soleil.

Une information circonstanciée a d'ores et déjà été communiquée aux propriétaires de Mont-Soleil directement concernés par cette affaire. Le Conseil municipal y regrette le manque d'ouverture de l'OACOT dans ce dossier. Il nourrissait en effet l'espoir légitime de pouvoir leur délivrer des informations plus réjouissantes, ainsi qu'à l'ensemble de la population. | *cm*

Saint-Imier perd 54 habitants

Au 1er janvier dernier, la bourgade comptait 5133 habitants contre 5187 un an plus tôt. Il s'agit de la baisse la plus importante de ces dernières années.

Après une augmentation de 24 unités début 2021, Saint-Imier a amorcé une diminution de sa population tout au long de l'année. Celle-ci concerne les résidents suisses (-26) et étrangers (-28).

La localité renoue ainsi à deux unités près avec le nombre d'habitants (5131) enregistré en 2016. Sur la durée, la tendance reste néanmoins largement positive. Si la cité a compté un peu plus de 8000 âmes au début du vingtième siècle, le creux de la vague a été atteint en 1999 avec 4627 habitants. Depuis, Saint-Imier a vu sa population progresser de près de 11 %.

En 2021, le nombre des naissances (39 contre 42 en 2019 et 2020) a été inférieur à celui des décès (55 contre 54 en 2020 et 49 en 2019).

Célibataires en nette augmentation

Parmi les 5133 habitants, 158 résidents aux Pontins (-2), 160 à Mont-Soleil (-1) et 45 au Cerneux-Veusil. Du point de vue de l'état civil, les célibataires sont au nombre de 2359 (45.96%; -13) pour 1834 personnes mariées (35.73 %, -47), 607 divorcés (11.83 % ; +5), 321 veufs (6.25%; +1), 8 partenariats enregistrés (0.15 %; +4) et 4 partenariats annulés (0.08 %; inchangé). Au nombre de 2603 (50.71 %; -26), les femmes restent de peu majoritaires.

Durant l'année écoulée, 12 habitants (-7) ont obtenu la nationalité suisse; 7 personnes (-8) ont acquis le droit de cité de Saint-Imier par naturalisation ordinaire ainsi que 5 (+1) par naturalisation facilitée et sont originaires d'une autre commune.

La communauté étrangère représente 1581 habitants, soit 30.80 % de la population totale. Elle se répartit en 69 nationalités différentes (+1). Le Portugal reste largement la nation la plus représentée avec 431 ressortissants (-6), suivi de la France (234; -18) qui devance l'Italie (209; -9) pour la troisième année consécutive. | *cm*

Vaccination sans rendez-vous

De retour les 19 janvier et 16 février

Que ce soit pour l'immunisation de base (1e dose) ou les vaccinations de rappel (2e et 3e doses), le camion de vaccination du canton contre le Covid-19 sera de retour à Saint-Imier les mercredis 19 janvier et 16 février. Il sera à nouveau stationné sur la Place des Abattoirs. Les piqûres seront administrées sans rendez-vous de 8 h à 14 h et de 15 h à 18 h. | *cm*

Nonagénaire

Le 5 janvier dernier, le maire Denis Gerber et Yanick Courvoisier, chef du service administration générale et police, se sont rendus à la rue du Midi 12 pour célébrer le 90e anniversaire d'Agnès Meyrat. Les représentants des autorités imériennes ont eu le plaisir de lui remettre la traditionnelle attention destinée aux nonagénaires. | *cm*

Centenaire

Le jour de Noël dernier, Annette Moser, résidente imérienne du home pour personnes âgées de La Roseraie, a fêté son centième anniversaire. A cette occasion, la Municipalité lui a remis un cadeau souvenir tout en lui adressant ses chaleureuses félicitations et ses bons vœux pour cet anniversaire exceptionnel. | *cm*

Réclame

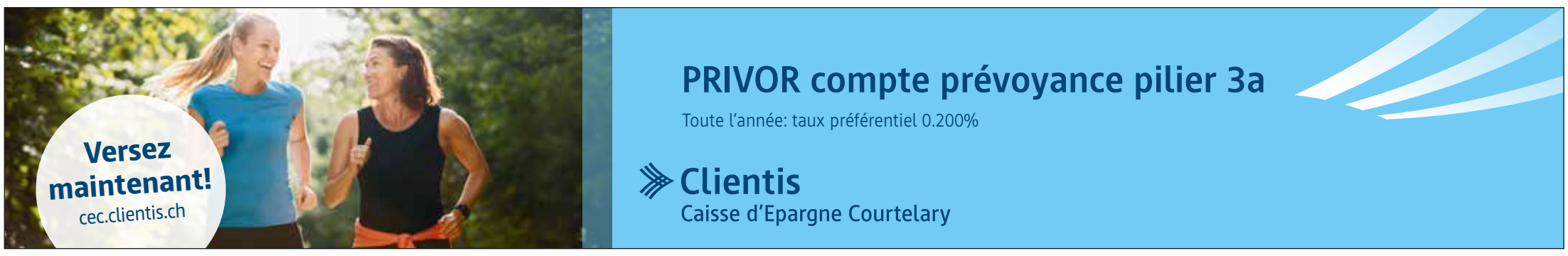

Conseil de ville de Saint-Imier

Séance ordinaire du jeudi 9 décembre 2021, tenue dès 17 h 30 dans la Grande salle de la Salle de spectacles

Présidence : M. Patrick Domon, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Patrick Domon, président : « Mesdames et Messieurs, il est 19 h 30. J'ai le plaisir d'ouvrir cette séance du Conseil de ville. Monsieur le vice-maire, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux (M. Marcel Gilomen est excusé), Mesdames les conseillères de ville, Messieurs les conseillers de ville, Monsieur le chancelier, Monsieur le vice-chancelier, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, cher public présent ce soir. A toutes et tous, je vous adresse la cordiale bienvenue. Comme d'habitude, j'ouvre cette séance en faisant le point sur les mesures covid. Vous dire que j'ai étudié la possibilité de proposer aux personnes détentrices d'un certificat de siéger sans masque, comme cela m'avait été demandé à la fin de notre séance du mois d'octobre. Une solution a bien été trouvée, en accord avec les règles en vigueur d'alors et même avalisée par la préfète, Madame Stéphanie Niederhauser. Toutefois, le récent renforcement des mesures covid ne permet plus la tenue dans la forme imaginée, l'exception politique sur laquelle il reposait ayant été modifiée. Aussi, nous sommes obligés de siéger dans les mêmes conditions que celles de nos précédentes séances. En sus du respect des distances et des mesures d'hygiène habituelles, le port du masque est obligatoire dans cette salle. Les orateurs ont toutefois la possibilité de l'enlever lors de leurs interventions. Pour celles et ceux qui choisiraient de le garder lors de leurs prises de parole, je rappelle qu'il est important de parler bien fort et distinctement. A l'attention du public, je vous prie également de bien respecter le port du masque et de laisser un siège de libre si vous êtes assis à côté de quelqu'un avec qui vous ne faites pas ménage commun. Merci. »

M. Patrick Domon, président : « Je constate l'absence de la secrétaire Mme Michèle Comte, ARC, et du scrutateur M. Vital Carnal, PS. Je prie le Parti socialiste et la fraction Alternative régionale et communale de proposer quelqu'un. »

Mme Morgane Bussian, ARC : « Nous vous proposons M. Raphaël Perotto, ARC, comme secrétaire. »

M. Michel Ruchonnet, PS : « Nous vous proposons M. Gerolamo Pepe, PS, comme deuxième scrutateur. »

... M. Raphaël Perotto, ARC, et M. Gerolamo Pepe, PS, prennent place à la table du bureau du Conseil de ville...

M. Patrick Domon, président : « Ordre du jour. Vous avez reçu l'ordre du jour de cette séance, y a-t-il des modifications de votre part ? »

M. Christian Tharin, PLR : « Notre fraction demande la modification de l'ordre du jour concernant le point 6. Nous souhaiterions supprimer les mots « décision, voire » de l'ordre du jour proposé. Notre fraction est d'avis que notre Conseil n'est pas l'organe compétent pour une aussi grande augmentation du crédit pour la rénovation des locaux des Services techniques, la compétence revenant à la population imérienne, dernière autorité qui s'est prononcée sur ce sujet. Bien que le but du projet n'ait pas changé, notre fraction souhaite que la population imérienne se prononce sur l'augmentation du crédit afin qu'elle valide la totalité du projet. En résumé, nous proposons l'énoncé suivant pour le point 6 :

Crédit d'engagement supplémentaire de 720 000 francs, non prévu au plan financier, pour la rénovation des locaux des Services techniques, décider du mode de financement : préavis au Corps électoral. »

M. Patrick Domon, président : « Est-ce que cette proposition appelle des réactions de votre part ? »

M. Patrick Domon, président : « Cela ne semble pas être le cas. Je vous propose de passer au vote la proposition de M. Christian Tharin, PLR. Les conseillères et les conseillers de ville qui acceptent de modifier le point 6, selon le texte que je vous relis :

Crédit d'engagement supplémentaire de 720 000 francs, non prévu au plan financier, pour la rénovation des locaux des Services techniques, décider du mode de financement : préavis au corps électoral ;

sont priés de le manifester en se levant. »

M. Patrick Domon, président : « Avis contraires ? »

M. Patrick Domon, président : « Abstentions ? »

Au vote, la modification est acceptée par 7 voix pour, 6 voix contre. Il y a 4 abstentions.

M. Patrick Domon, président : « Y a-t-il d'autres demandes de modifications de l'ordre du jour ? »

M. Michel Ruchonnet, PS : « D'entente avec les autres fractions, que j'ai contactées, nous vous proposons de splitter le point 8. La première partie étant l'interpellation PLR. Et la deuxième partie étant notre proposition PS qui s'appellerait : Crédit extraordinaire de CHF 156 000 francs payable en 3 annuités de 52 000 francs chacune, la première fois au 31 janvier 2022, en tant que don unique à la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois pour le projet Couronne. Décision. »

M. Patrick Domon, président : « Merci M. Michel Ruchonnet, PS. »

M. Patrick Domon, président : « Réactions de votre part ? »

M. Patrick Domon, président : « Cela ne semble pas être le cas. M. Michel Ruchonnet, PS, pouvez-vous me redire la façon dont vous voulez procéder ? »

M. Michel Ruchonnet, PS : « Vous voulez que je vous relise le texte ? »

M. Patrick Domon, président : « Non, pas le texte, mais la façon de le formuler. »

M. Michel Ruchonnet, PS : « La première chose c'est que vous fassiez voter l'entrée en matière pour cette modification. »

M. Patrick Domon, président : « Oui, cette partie-là, c'est comme habituellement. »

M. Michel Ruchonnet, PS : « Et si l'entrée en matière est acceptée, faire voter un point a) l'interpellation du PLR. Et en point b) ensuite les deux propositions s'opposent. »

M. Patrick Domon, président : « C'est ce que nous avons discuté tout à l'heure. Ce que j'ai besoin maintenant, c'est la formulation de ce point 8 de l'ordre du jour. »

M. Michel Ruchonnet, PS : « Oui, d'accord. Donc, on demande une modification, en splittant le point 8 en deux parties. D'un côté la proposition du PLR. Et de l'autre côté la proposition du PS. De mettre une contre l'autre concernant le même sujet qui est le projet Couronne de la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois. Et bien entendu, où chaque parti va présenter un argumentaire. »

M. Patrick Domon, président : « J'ai bien compris l'intention. Mais, comme je le disais tout à l'heure, pour pouvoir voter ceci j'ai besoin d'avoir l'énoncé que je dois mettre en votation. Avoir le texte précis à soumettre au vote. Et de cette manière, savoir si le Conseil accepte cette proposition, ou la refuse. Vous comprenez ? »

M. Michel Ruchonnet, PS : « Non. Je ne comprends pas non. Je crois que j'ai été clair. Il y a une proposition du PS. Ici, nous avons deux propositions. Celle du PS, et celle du PLR. On argumente toutes les deux, et après on vote pour une ou l'autre. Et, la meilleure gagne. C'est tout. »

M. Patrick Domon, président : « J'ai bien compris. Mais il me faut le libellé exact. La formulation pour pouvoir se prononcer correctement. On peut faire une suspension de séance de 2 minutes afin de s'entendre sur le texte que vous souhaitez que je mette au vote. »

M. Michel Ruchonnet, PS : « Je ne comprends pas l'exercice. Il me semble avoir été clair. »

M. Patrick Domon, président : « Je veux bien faire des modifications de l'ordre du jour, ceci est prévu dans le règlement, ce n'est pas un problème, mais j'aimerais que vous me formuliez correctement l'intitulé afin que l'on puisse s'exprimer sur cette modification. Non pas sur le contenu, mais sur la proposition de modification. »

M. Michel Ruchonnet, PS : « Le Conseil de ville est appelé à se prononcer sur deux propositions : une consistant en un don unique de 100 000 francs, la deuxième sous forme de 3 annuités de 52 000 francs qui correspondent à 10 francs par habitant. Décision. »

M. Patrick Domon, président : « Je demande une suspension de séance afin que vous puissiez m'écrire cela, que je puisse le présenter. Une petite pause et vous m'écrivez cela. »

... Suspension de séance. Il est 17 h 40.

... Reprise de la séance. Il est 17 h 43.

M. Patrick Domon, président : « Mesdames, Messieurs, nous allons reprendre ce débat qui était un peu chaotique. Je vous avoue que c'est la première fois que j'ai à faire à des demandes de modifications de l'ordre du jour, et qui plus est, des modifications qui sont assez conséquentes, puisqu'on n'est pas dans du détail, mais des changements assez considérables. On constate aussi qu'il y a eu vraisemblablement une faute dans le compte des scrutateurs. Afin de repartir sur une bonne base, nous allons commencer par faire l'appel, et donner la mission claire aux scrutateurs. Quand nous aurons ce cadre clair, nous reprendrons les propositions de modifications de l'ordre du jour. Est-ce que cette manière de faire vous convient ? »

... Il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire...

M. Patrick Domon, président : « Bien, il ne semble pas y avoir d'opposition. »

M. Patrick Domon, président : « M. Raphaël Perotto, ARC, secrétaire pour la séance de ce soir, je vous demande de procéder à l'appel. »

... M. Raphaël Perotto, ARC, procède à l'appel...

Sont présents : M. Jean-Paul Gerber (PLR), M. Yann Doutaz (PLR), M. Michel Bastardoz (PLR), M. Samuel da Silva (PLR), Mme Gisèle Tharin (PLR), M. Gaëtan Aellen (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Patrick Domon (ARC), M. Michel Meyer (ARC), M. Ugo Boillat (ARC), M. Claude Voisin (ARC), M. Raphaël Perotto (ARC), Mme Morgane Bussian (ARC), Mme Morgane Burgener (ARC), M. Roger Comte (ARC), Mme Elisabeth Beck (PS), M. Michel Ruchonnet (PS), Mme Marie Ruchonnet (PS), M. Gerolamo Pepe (PS) et M. Loïc Springenfeld (PS).

Sont excusés : M. Cédric Spielhofer (PLR), M. Denis Gerber (PLR), M. Mathias Nikles (PLR), M. Marco Pais Pereira (ARC), M. Swann Thommen (ARC), Mme Danika Perret (ARC), Mme Michèle Comte (ARC), Mme Nathalie Fiechter (PS), M. Vital Carnal (PS) et Mme Joëlle Häller (sans parti).

M. Patrick Domon, président : « Merci. Le nombre de conseillers de ville est de 21. La majorité est donc de 11 voix. »

M. Patrick Domon, président : « Je rappelle la répartition du travail des scrutateurs que je remercie d'avance au passage. Le scrutateur à ma droite comptabilisera les voix de la fraction PLR et du bureau, celui à ma gauche les voix de la fraction ARC et du Parti socialiste. »

M. Patrick Domon, président : « Nous allons donc pouvoir revenir sur l'ordre du jour. Nous avons déjà eu l'occasion d'entendre le PLR concernant le point 6, que je vous reformule :

Les conseillères et les conseillers de ville qui acceptent le libellé suivant pour le point 6 de l'ordre du jour :

Crédit d'engagement supplémentaire de 720 000 francs, non prévu au plan financier, pour la rénovation des locaux des Services techniques, décider du mode de financement : préavis au Corps électoral ;

sont priés de se lever. »

M. Patrick Domon, président : « J'ai le résultat du vote. Il y a 8 personnes pour, 8 personnes contre. 5 personnes s'abstiennent. Il y a donc égalité. Je me réfère au règlement, et je crois que c'est moi qui tranche. Donc je refuse cette proposition. »

M. Christian Tharin, PLR : « Je prends acte de la décision. Par contre, je trouve dommage que les scrutateurs n'aient pas compté juste dès le départ, parce que quand j'ai compté, j'étais à 9, 8, et 4. »

M. Patrick Domon, président : « C'est pour ça que j'ai voulu repréciser. »

... Brouhaha...

M. Christian Tharin, PLR : « Les scrutateurs n'ont pas fait leur boulot correctement. »

... Brouhaha...

M. Patrick Domon, président : « Nous avons une deuxième proposition de M. Michel Ruchonnet, PS, qui m'a remis une formulation. Je vous la lis :

Don à la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois (Projet Couronne), deux variantes :

Don unique de 100 000 francs

Don de trois annuités de 52 000 francs

: décision »

M. Patrick Domon, président : « Les conseillères et les conseillers de ville qui... »

... M. Michel Meyer, ARC, demande la parole...

M. Patrick Domon, président : « Oui, M. Michel Meyer, ARC ? »

M. Michel Meyer, ARC : « Moi, je tiens à ce que la proposition de 52 000 francs qui a été présentée dans les autres communes du Jura bernois soit aussi traitée. Ce n'est pas 100 000 francs ou 150 000 francs, si j'ai bien compris. J'aimerais qu'on se prononce aussi sur les 52 000 francs qui étaient prévus au départ. »

M. Patrick Domon, président : « Donc, vous proposez une autre variante qui inclut, non seulement les modifications de M. Michel Ruchonnet, PS, mais qui ajoute encore la variante de... »

... M. Michel Meyer, ARC, reprend la parole...

M. Michel Meyer, ARC : « Ce que je veux c'est qu'on ne soit pas mis devant le fait accompli. 100 000 francs ou 150 000 francs. Les autres communes c'est 10 francs par habitant. Pour nous cela représente 52 000 francs. Je veux qu'on puisse se prononcer sur ces 52 000 francs. »

M. Patrick Domon, président : « Nous avons donc 2 propositions pour le même point à l'ordre du jour. Est-ce qu'il y a encore des réactions à ce stade ? »

M. Patrick Domon, président : « Je vais donc mettre, comme le prévoit le règlement, les deux propositions en opposition. Il y a la proposition du PS, et celle de M. Michel Meyer, ARC. »

Mme Elisabeth Beck, PS : « M. le président, je pense qu'il y en a 3, avec aussi les 100 000 francs qui sont dans l'intitulé. »

M. Patrick Domon, président: «D'abord je vais mettre au vote les deux demandes de modification. Une fois que l'on se sera décidé sur les deux, on mettra celle qui a passé, en opposition avec le point initialement à l'ordre du jour.»

M. Patrick Domon, président: «On va choisir entre la variante de M. Michel Ruchonnet, PS, ou celle de M. Michel Meyer, ARC. En fonction du résultat, on verra qui passe la rampe pour le deuxième tour.»

M. Patrick Domon, président: «Est-ce bien compris? Les scrutateurs aussi? Les gens ne pourront voter qu'une fois.»

M. Patrick Domon, président: «Bien, les conseillères et conseillers de ville qui acceptent le libellé: Don à la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois (Projet Couronne), deux variantes:

A. Don unique de 100 000 francs

B. Don de trois annuités de 52 000 francs

: décision;

sont priés de se lever.»

M. Patrick Domon, président: «Les personnes qui votent pour la proposition de M. Michel Meyer, ARC, qui reprend donc ce que je viens de dire: Don à la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois (Projet Couronne):

A. Don unique de 100 000 francs

B. Don de trois annuités de 52 000 francs

C. Retour à la demande initiale 10 francs par habitant;

sont priés de le signifier en se levant.»

M. Patrick Domon, président: «C'est donc la proposition de M. Michel Ruchonnet, PS, qui passe la rampe. C'est sur celle-ci que nous allons maintenant nous exprimer pour savoir si elle remplace la mouture qui figure dans l'ordre du jour que vous avez reçu.»

M. Patrick Domon, président: «Bien, les conseillères et conseillers de ville qui acceptent le libellé: Don à la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois (Projet Couronne), deux variantes:

A. Don unique de 100 000 francs

B. Don de trois annuités de 52 000 francs

: décision.

sont priés de se lever.»

M. Patrick Domon, président: «Les personnes qui refusent la proposition sont priées de se lever.»

M. Patrick Domon, président: «Les abstentions.»

M. Patrick Domon, président: «C'est donc la proposition de M. Michel Ruchonnet, PS, qui est acceptée. Le point 8 sera traité selon le nouvel intitulé, point 8:

Don à la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois (Projet Couronne), deux variantes:

A. Don unique de 100 000 francs

B. Don de trois annuités de 52 000 francs

: décision.»

M. Patrick Domon, président: «Est-ce qu'il y a d'autres modifications de cet ordre du jour?»

M. Patrick Domon, président: «Ce n'est pas le cas. La séance se déroulera en respect de cet ordre du jour modifié.»

L'ordre du jour se présentera donc de la manière suivante:

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2021
3. Communications du président et du vice-maire
4. Don du Conseil de ville
5. Crédit d'engagement de 2 600 000 francs au minimum à 3 900 000 francs au maximum, non prévu au plan financier, pour l'assainissement et la mise aux normes de la piscine en plein air de Saint-Imier, décider du mode de financement: préavis au Corps électoral
6. Crédit d'engagement supplémentaire de 720 000 francs, non prévu au plan financier, pour la rénovation des locaux des Services techniques, décider du mode de financement: décision, voire préavis au Corps électoral
7. Crédit d'engagement de 166 300 francs, figurant partiellement au plan financier, pour le remplacement d'un véhicule de service des travaux publics (REFORM), décider du mode de financement: décision
8. Don à la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois (Projet Couronne), deux variantes:
   A. Don unique de 100 000 francs
   B. Don de trois annuités de 52 000 francs
   : décision
9. Règlement concernant les élections et votations aux urnes de la Commune municipale de Saint-Imier: préavis au Corps électoral
10. Rapport final de la commission temporaire «Votations communales: constat, une faible participation du Corps électoral»: décision
11. Rapport du Bureau du Conseil de ville intitulé «Un nouvel emplacement pour le Conseil de ville?»: décision
12. Nomination d'un membre au sein de la Commission de la jeunesse en remplacement de M. Denis Gerber, démissionnaire
13. Motions et interpellations
14. Petites questions
15. Divers et imprévu
16. Nomination du bureau du Conseil de ville pour 2022:
    a) président
    b) 1er vice-président
    c) 2e vice-président
    d) secrétaire
    e) deux scrutateurs

1. Appel

... L'appel a été réalisé au moment des modifications de l'ordre du jour, afin de déterminer le nombre de conseillers de ville présents...

Conseil municipal: M. Olivier Zimmermann (vice-maire), Mme Jessica Froidevaux, Mme Paula Tanner (a dû quitter la séance après 1 heure de séance pour question familiale), M. Corentin Jeanneret, Mme Josika Iles et M. Beat Grossenbacher (chancelier municipal).

Excusé: M. Marcel Gilomen.

Presse: Mme Céline Lo Ricco Châtelain (Le Quotidien Jurassien), Mme Natacha Mengoli (RJB), M. Théophile Boudanis (Le Journal du Jura), M. Loïc Christen (TeleBielingue) et M. Laurent Merlet (Canal Alpha).

Public: trois personnes sont présentes sur la galerie.

2. Approbation du procès verbal de la séance du 21 octobre 2021

Le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du président et du vice-maire

M. Patrick Domon, président: «Mesdames et Messieurs, notre ordre du jour étant très chargé ce soir, je vais être le plus bref possible. J'aimerais tout d'abord commencer par adresser mes sincères félicitations à Monsieur Denis Gerber pour son élection à la mairie. Je lui souhaite plein succès dans cette nouvelle fonction. J'aimerais également souhaiter la bienvenue à M. Marco Pais Pereira, ARC, au sein du Conseil de ville, même s'il est absent ce soir. C'est lui qui remplace Mme Josepha Chiesa, démissionnaire, pour cause de déménagement hors de notre Cité. S'agissant des invitations reçues, le Bureau du Conseil de ville a eu l'occasion d'être représenté par l'un ou l'autre de ses membres aux occasions suivantes: à la bourse Timbro-Carte du Club Philatélique Franches-Montagnes et de la société de Cartophilie de Saint-Imier et environs; à la cérémonie d'ouverture de la Biennale du patrimoine horloger; à l'inauguration de la Place Jeanne Bueche; à la cérémonie des promotions civiques; et à la journée du bilinguisme organisée par le Grand Conseil bernois. Comme je vous l'ai annoncé par courriel, j'ai finalement décidé d'annuler le souper du Conseil de ville qui était prévu ce soir. La recrudescence des cas covid étant fortement marquée, j'ai estimé qu'il fallait faire preuve de prudence, mais aussi de nous inscrire en cohérence avec la ligne définie par le Conseil municipal qui a annulé son souper ainsi que celui du personnel de la commune. La séance de ce soir est pour moi la dernière en tant que président. J'espère que, jusqu'ici du moins, vous êtes satisfaits de la manière dont j'ai géré nos débats. J'ai pour ma part trouvé l'expérience exigeante, mais très enrichissante. Je suis ravi d'avoir relevé ce défi. Le nouvel angle de vue proposé par cette fonction m'a offert un regard nouveau sur notre Conseil. Je vous remercie pour nos échanges.»

M. Olivier Zimmermann, vice-maire: «Je ne voulais pas être très long ce soir au vu du souper du Conseil de ville qui aurait dû suivre à l'issue du Conseil. Vous dire que les dernières semaines furent éprouvantes et mouvementées serait un doux euphémisme. J'en retire néanmoins une expérience très positive malgré certains points qui l'ont été beaucoup moins, mais allons de l'avant et construisons! Les factures sont signées, les affaires courantes traitées, la commune a continué de fonctionner, ce qui évitera au futur locataire de la mairie de trouver un monceau de paperasse. Tout cela a été rendu possible grâce à la chancellerie, au personnel communal, ainsi qu'à mes collègues du Conseil municipal. Soyez-en toutes et tous chaleureusement remerciés. Transition toute faite, je félicite M. Denis Gerber, PLR, pour son élection à la mairie lors du scrutin du 28 novembre dernier. Ce soir, 9 décembre, je peux vous annoncer qu'aucun recours n'a été déposé dans le délai légal. Cela veut dire que le nouveau maire siégera à la table des Sages le 21 décembre. Je profite aussi de cette dernière séance de l'année pour vous adresser à vous toutes et tous, membres du Conseil de ville, représentants de la presse, personnes du public, ainsi qu'à vos proches, de joyeuses fêtes de fin d'année. Je vous donne rendez-vous en 2022.»

4. Don du Conseil de ville

M. Patrick Domon, président: «Après avoir étudié plusieurs possibilités avec le Bureau du Conseil de ville, je vous propose que nous soutenions deux structures qui sont actives dans des milieux impactés plus ou moins directement par la situation sanitaire actuelle, à des niveaux différents. Il s'agit de:

– Table Couvre-toi,

– et de la Fondation Théodora.

La précarisation de la population, accentuée par les effets de la pandémie que nous traversons, est un phénomène des plus préoccupant. Table Couvre-toi est une association à but non lucratif qui s'engage contre le gaspillage alimentaire tout en luttant contre la pauvreté. Chaque année, en Suisse, environ 2,8 millions de tonnes d'aliments irréprochables atterrissent à la poubelle, alors que 735 000 personnes, dans notre pays, ne disposent que du minimum vital ou de moins encore. C'est là que l'association intervient et jette un pont entre la surabondance et la pauvreté en sauvant de la destruction des denrées alimentaires et des produits de consommation quotidienne d'une qualité irréprochable, afin de les distribuer à des personnes qui sont dans le besoin. Nous avions déjà soutenu cette association en 2014, nous proposons de réitérer le témoignage de notre solidarité par un don de 1000 francs. Nous vous proposons d'octroyer un autre soutien de 1000 francs à la Fondation Théodora, celui-là. Depuis 1993, cette fondation poursuit son objectif de soulager par le rire le quotidien des enfants hospitalisés ou en institutions spécialisées. Chaque semaine, elle organise et finance les visites de 75 artistes professionnels, appelés docteurs Rêves, dans 34 hôpitaux et 27 institutions pour enfants en situation de handicap. En 2020, ces personnages amusants et attachants ont ainsi effectué près de 100 000 visites auprès d'enfants en Suisse afin de leur offrir des sourires et des moments de joie. Spécialement formés pour pratiquer leur art en milieu hospitalier, les docteurs Rêves travaillent en collaboration avec le personnel soignant. Dans un contexte où l'on parle tous les jours ou presque des hôpitaux, des conditions de stress qui y sont vécues, de la saturation de certains services, du personnel épuisé, du danger de rupture de tout un système... nous pensons qu'un soutien à une action qui amène, dans le milieu des soins, de la légèreté, du rire et du rêve constitue une action non seulement symbolique, mais fondamentalement utile. En résumé, nous vous proposons deux dons de 1000 francs chacun, un pour l'association Table Couvre-toi, l'autre pour la Fondation Théodora. 2000 francs étant le montant usuellement attribué chaque année par notre Conseil, à quelques exceptions près. J'ouvre la discussion.»

M. Patrick Domon, président: «La parole n'étant pas demandée, nous allons passer au vote.»

M. Patrick Domon, président: «Les personnes qui acceptent la proposition d'octroyer un don de 1000 francs à l'association Table Couvre-toi et un don de 1000 francs à la Fondation Théodora sont priées de le signifier en se levant.»

Au vote, la proposition est acceptée à l'unanimité.

5. Crédit d'engagement de 2 600 000 francs au minimum à 3 900 000 francs au maximum, non prévu au plan financier, pour l'assainissement et la mise aux normes de la piscine en plein air de Saint-Imier, décider du mode de financement: préavis au Corps électoral

Rapport du Conseil municipal:

Des modifications et améliorations ont été apportées à plusieurs reprises à la piscine en plein air de Saint-Imier, notamment en 1952 déjà. Un investissement conséquent de 1 050 000 francs a également été consenti en 1997-1998 pour l'installation d'un nouveau liner «Sarnafyl» et divers aménagements liés principalement à l'accueil et à la production d'eau chaude. Toutefois, malgré un entretien courant réalisé de manière conforme, force est de constater qu'un assainissement est nécessaire pour bénéficier d'un site amélioré et répondant aux normes requises.

La fermeture anticipée de l'infrastructure en juillet 2021 a mis en lumière l'obsolescence des installations. Alors qu'une étude était en cours pour estimer les coûts de réfection, il a fallu précipiter les choses, sans quoi une réouverture de la piscine en été 2022 n'aurait tout simplement pas été imaginable.

Compte tenu de la période particulière que nous vivons, qui retarde parfois de manière conséquente l'approvisionnement en matériaux et en certains composants techniques, aucune garantie ferme ne peut être donnée aujourd'hui quant à une date précise de réouverture. Mais, le Conseil municipal mettra tout en œuvre pour que les travaux se réalisent dans les délais avec un éventuel report de la mise à disposition des installations au public pour courant juin 2022.

La première phase de l'assainissement consiste principalement en la remise à neuf du système de chloration-filtration et des bassins existants, y compris les conduites souterraines. Si la variante 1, à 3 900 000 francs, était retenue, une seconde phase serait réalisée dès septembre 2022 pour une réouverture du site comme d'accoutumée en mai 2023.

La variante complète prévoit également une amélioration du site, avec la mise en place de nouvelles installations de jeu, dont un toboggan aquatique et une pataugeoire en tartan composée principalement de jeux d'eau pour les enfants en bas âge. Le cas échéant, la partie principalement dédiée aux familles sera équipée de mobilier urbain adapté. La terrasse dite solarium sera également revue avec la création d'un espace détente s'adressant plus spécifiquement aux adultes. Il est en effet important de conserver un public intergénérationnel sur le site de la piscine en plein air.

Tout en améliorant le site de manière importante, la variante la plus coûteuse apporte des plus-values conséquentes aux utilisateurs, que ce soit en termes d'activités sportives ou de l'offre de détente estivale.

La variante allégée à 2 600 000 francs, elle, ne prévoit pas de travaux supplémentaires par rapport à la situation actuelle. Elle n'apporte pas de réelle plus-value au site. Elle se résume uniquement à la remise à neuf du système de chloration-filtration et à un assainissement des bassins existants. Dans ce cas de figure, la piscine ne sera plus pourvue d'une infrastructure pour les tout-petits. Enfin, des travaux sur les bâtiments existants seront malgré tout nécessaires à court ou moyen terme, requérant alors des fonds financiers supplémentaires.

Les conséquences financières de l'octroi des deux gros crédits soumis au Conseil de ville ce mois de décembre (dépôt des ST et piscine), voire au Corps électoral en février prochain, se résument pour l'essentiel à l'accroissement de l'endettement. Pour ce qui est des conséquences sur les résultats annuels du compte général, la fortune de la Municipalité permet en effet d'absorber sans autre les charges supplémentaires engendrées par ces projets. A moyen terme, le problème de l'endettement de la commune devra par conséquent être abordé.

Les deux commissions des finances et bâtiments et infrastructures sportives unanimes préavisent favorablement la variante globale à 3 900 000 francs.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal préavise favorablement au Conseil de ville et au Corps électoral le crédit d'engagement de 3 900 000 francs, non prévu au plan financier, pour l'assainissement et la mise aux normes de la piscine en plein air de Saint-Imier, à financer par l'emprunt.

Ouverture de la discussion :

M. Patrick Domon, président : « Pour le traitement de ce point, je vous propose de procéder ainsi. Dans un premier temps, je vais ouvrir la discussion. Puis, nous passerons au vote. Comme le libellé du point ne fait pas référence à un montant unique, mais à deux variantes, il s'agira pour nous de nous exprimer en deux temps :

– D'abord sur le choix de la variante, à priori celle à 2 600 000 francs ou celle à 3 900 000 francs.

– Puis sur le préavis à l'attention du Corps électoral. »

M. Patrick Domon, président : « Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de faire ? »

M. Patrick Domon, président : « Ce n'est pas le cas, j'ouvre donc la discussion. »

M. Michel Bastardoz, PLR : « La fraction PLR s'est penchée avec intérêt sur le dossier « assainissement et mise aux normes de la piscine en plein air de Saint-Imier ». Il nous est proposé une variante allégée de 2 600 000 francs qui se cantonne uniquement à la remise à neuf du système de chloration-filtration et à un assainissement des bassins existants. Cette variante ne prévoit pas de garder une infrastructure pour les tout-petits ce qui n'est à notre humble avis pas imaginable. La piscine doit être un lieu convivial pour les familles et où tout le monde trouve chaussure à son pied. Cette variante n'apporte pas vraiment une plus-value à cette infrastructure communale si ce n'est éventuellement sa réouverture probable en 2022. La variante à 3 900 000 francs apporte une vraie plus-value à ce site et aux citoyens qui dans le futur vont le fréquenter certainement avec davantage de plaisir. La première phase axée sur l'aspect technique permettra la mise en fonction du site pour l'été 2022. La seconde phase prévoit de nouvelles installations de jeux, une pataugeoire avec des jeux d'eau pour les petits, un toboggan, un nouveau mobilier urbain situé sur la partie réservée aux familles, un espace de détente, enfin, toute une palette de nouvelles infrastructures qui rendra la piscine plus conviviale aux habitants de Saint-Imier et de la région. Le PLR souhaite que le personnel responsable de la gestion de ce complexe sportif et de loisirs bénéficie d'une formation en adéquation aux nouvelles infrastructures. Nous serions évidemment heureux que la piscine puisse ouvrir pour l'été 2022, cependant, nous sommes également conscients des difficultés liées à la livraison des matériaux pour les différents ouvrages du bâtiment, et ce, bien entendu en raison du Covid-19. C'est pourquoi, nous demandons au Conseil municipal de bien vouloir prévoir une solution en cas d'incapacité d'ouvrir dans le délai avec éventuellement, comme l'année dernière avec la Commune de Tramelan et d'informer la population. Nous portons encore une petite demande au sujet des vestiaires, nous pensons qu'il serait judicieux que chaque vestiaire pour les adultes puisse contenir une douche, et non pas seulement faire de la cosmétique (peinture, etc.). Le résultat des comptes annuels et la fortune de la Municipalité de Saint-Imier permettant d'absorber sans autre les charges supplémentaires engendrées par ce projet, la fraction PLR se prononce favorablement à la variante de 3 900 000 francs, par emprunt. En Commission des bâtiments et infrastructures sportives, nous aurions pu faire ce qui est à la mode, et dire que l'on demande uniquement 3 000 000 francs, et puis nous reviendrons avec 900 000 francs dans quelque temps, mais ce n'est pas notre manière de faire. Nous ne souhaitons pas tromper le citoyen. »

Mme Morgane Burgener, ARC : « La fraction ARC choisit de soutenir le projet à 3 900 000 francs pour l'assainissement et la mise aux normes de la piscine municipale. Ceci afin, d'une part, d'anticiper des besoins qui surviendront quoi qu'il en soit dans le futur et qui nous feront dès lors dépasser les 2 600 000 francs prévus pour le projet allégé et, d'autre part, d'offrir au public une réelle plus-value sur les infrastructures existantes. En effet, au vu de l'importance sociale et sportive de la piscine pour le Vallon, il est vivement souhaitable de mettre à disposition un cadre de loisirs riche répondant aux attentes de toutes générations confondues. Par cela nous souhaitons continuer d'offrir à la population des lieux attractifs et propres à favoriser les échanges sociaux – dans l'espoir que la situation sanitaire le permette. Cependant, nous émettons la réserve suivante. Les communes environnantes n'ont pas encore été consultées quant à leur éventuelle participation financière au projet, or selon nous il convient de procéder à cette enquête dès à présent, afin d'inclure le résultat du sondage aux documents de vote et donc de présenter à la population les informations les plus complètes possibles. Enfin, nous remercions le Département des bâtiments et infrastructures sportives pour son travail. »

Mme Elisabeth Beck, PS : « La fraction socialiste, après étude du dossier présenté et en remerciements pour le travail, soutient à l'unanimité un crédit d'engagement d'un maximum de 3 900 000 francs avec mode de financement par l'emprunt pour l'assainissement et la mise aux normes de la piscine en plein air de Saint-Imier. A plus d'un titre, la variante maximale a sa raison d'être. Le fait de pouvoir bénéficier d'une subvention cantonale du fonds du sport, en considérant qu'il s'agit entre autres d'un développement du site avec de nouvelles réalisations, constitue un argument de poids. L'autre point à relever, comme l'a déjà dit M. Michel Bastardoz, PLR, est que des travaux sur les bâtiments existants seraient malgré tout nécessaires à court ou moyen terme, requérant alors des fonds financiers supplémentaires. Toutefois, une inquiétude quant au respect du calendrier des travaux a été émise. La fraction socialiste propose, au cas où les délais ne pourraient pas être tenus, que le bassin couvert reste accessible jusqu'au moment où il sera possible de nager en piscine extérieure. »

M. Patrick Domon, président : « Bien, nous allons donc pouvoir passer au vote. Comme je vous le disais, nous allons commencer par nous exprimer sur le choix de la formule. Celle à 2 600 000 francs ou celle à 3 900 000 francs. Pour ce faire, je vais vous les présenter en opposition. Chacun et chacune d'entre vous ne pourra donner sa voix que pour l'une ou pour l'autre, ou s'abstenir. Puis, nous revoterons sur la formule choisie afin de donner un préavis au Corps électoral. »

M. Patrick Domon, président : « C'est clair pour tout le monde ? »

M. Patrick Domon, président : « Pour les scrutateurs aussi ? »

M. Patrick Domon, président : « Bien. »

M. Patrick Domon, président : « Les conseillères et les conseillers de ville qui choisissent la formule minimale à 2 600 000 francs sont priés de le signifier en se levant. »

M. Patrick Domon, président : « Les conseillères et les conseillers de ville qui choisissent la formule maximale à 3 900 000 francs sont priés de le signifier en se levant. »

M. Patrick Domon, président : « Abstentions ? »

Au vote, la version à 2 600 000 francs recueille 0 voix.

La version à 3 900 000 francs 21 voix.

M. Patrick Domon, président : « C'est donc la formule à 3 900 000 francs qui est retenue. »

M. Patrick Domon, président : « Nous allons maintenant pouvoir voter sur la formule retenue afin de donner notre préavis au Corps électoral. »

M. Patrick Domon, président : « Oui, M. Olivier Zimmermann, vice-maire. »

M. Olivier Zimmermann, vice-maire : « Merci pour le vote. Je souhaitais juste revenir sur l'intervention de M. Michel Bastardoz, PLR. En fonction de la situation sanitaire, et des craintes concernant la livraison des fournitures, nous allons faire le maximum pour pouvoir ouvrir l'année prochaine. Concernant la remarque de la collaboration avec la commune de Tramelan, nous sommes déjà en discussion en cas d'impossibilité d'ouvrir notre piscine en 2022. Pour les vestiaires, ils seront refaits dans une deuxième phase, donc, il ne s'agira pas uniquement « d'un coup de peinture ». Au niveau de l'intervention de Mme Morgane Burgener, ARC, concernant les communes avoisinantes, nous y avons pensé, mais si l'on doit avoir l'aval de toutes les communes avant le vote de février prochain, il sera impossible de pouvoir ouvrir en 2022. Des discussions auront lieu. »

M. Patrick Domon, président : « Les conseillères et les conseillers de ville qui acceptent un crédit d'engagement de 3 900 000 francs, non prévu au plan financier, pour l'assainissement et la mise aux normes de la piscine en plein air de Saint-Imier, financé par l'emprunt, sont priés de le signifier en se levant. »

Au vote, le crédit d'engagement de 3 900 000 francs, non prévu au plan financier, pour l'assainissement et la mise aux normes de la piscine en plein air de Saint-Imier, financé par l'emprunt, est accepté à l'unanimité.

6. Crédit d'engagement supplémentaire de 720 000 francs, non prévu au plan financier, pour la rénovation des locaux des Services techniques, décider du mode de financement : décision, voire préavis au Corps électoral

Rapport du Conseil municipal :

Le 10 février 2019, le Corps électoral de Saint-Imier acceptait à une très forte majorité le projet de nouvel entrepôt pour les Services techniques et son crédit d'investissement de 1 800 000 francs. Ce projet prévoyait une rénovation traditionnelle du bâtiment basée sur des expertises préalables ayant démontré que le site n'était pas pollué. Son budget était basé sur des disponibilités financières communales calculées préalablement.

Une fois le crédit accepté, le projet a débuté par l'acquisition de la parcelle concernée, la libération des locaux par les anciens locataires et la démolition des bâtiments les plus vétustes en 2020. Parallèlement, un bureau d'architectes a entrepris l'étude du projet et commandé plusieurs expertises des bâtiments N° 8 et 10. Il s'agissait de déterminer précisément l'état des toits, la statique des bâtiments ainsi que leurs caractéristiques énergétiques et l'état des réseaux souterrains du quartier.

A ce jour, les dépenses réalisées lors des premières phases du projet s'élèvent à 915 000 francs et respectent le budget libéré. Elles ont permis de couvrir les frais d'achat du terrain, la démolition des bâtiments vétustes et l'évacuation des déchets produits, une partie des honoraires d'architecte pour l'élaboration du projet et les études complémentaires (structure, toit, énergie).

Lors de sa séance du 27 septembre 2021, la Commission de l'équipement a souhaité que le nouveau dépôt des Services techniques soit le moins énergivore possible, consomme des énergies renouvelables tout en libérant un minimum de CO_2.

Il a donc validé les principes d'une certification Minergie A de la partie chauffée du bâtiment, l'installation d'un système de pompes à chaleur fonctionnant majoritairement avec de l'électricité photovoltaïque produite sur le site et l'usage d'eau provenant du toit du bâtiment pour couvrir les besoins d'eau technique.

Le renforcement de la dalle du premier étage, afin qu'elle supporte 1 tonne par m^2 et permette de stocker le matériel des Services techniques déposé sur palettes, a également été accepté par la commission.

Ces propositions ne changent pas fondamentalement le projet qui a été présenté au Corps électoral, mais elles améliorent ses qualités et sa durabilité. Elles ont par contre un coût qui représente une augmentation de 720 000 francs par rapport au budget initial.

Compte tenu des dépenses prévisibles et de la différence avec le crédit initialement voté par le Corps électoral, le règlement de fonctionnement de la commune prévoit un retour obligatoire devant le Conseil de ville, voire le peuple, pour demander un crédit supplémentaire avant de lancer les travaux proprement dits.

Les frais de location initialement prévus ont été recalculés en tenant mieux compte de la réalité du marché. Le rendement pour la commune a toutefois été maintenu à 6 %, ce qui n'est pas négligeable compte tenu du fait que le Service de l'équipement assumera les charges d'énergie, d'eau et de chauffage du bâtiment. Il est également demandé que les frais de location des bureaux de la rue du Temple soient réévalués en 2023 en fonction des surfaces occupées une fois le nouveau dépôt inauguré.

Au total, les frais de location annuels s'élèveront à 171 400 francs, dont 149 000 francs pour le dépôt et 18 075 francs pour les bureaux et places de parc. Ces coûts seront assurés par les dépenses de location des domaines et inclus dans leur budget de fonctionnement annuel.

Avec de tels aménagements, le bâtiment répondra aux besoins opérationnels du service, sera cohérent avec la politique menée qui a pour but de promouvoir l'efficacité énergétique et utiliser les ressources énergétiques locales, tout en présentant une image moderne des Services techniques.

Les conséquences financières de l'octroi des deux gros crédits soumis au Conseil de ville ce mois de décembre (dépôt des ST et piscine), voire au Corps électoral en février prochain, se résument pour l'essentiel à l'accroissement de l'endettement. Pour ce qui est des conséquences sur les résultats annuels du compte général, la fortune de la Municipalité permet en effet d'absorber sans autre les charges supplémentaires engendrées par ces projets. A moyen terme, le problème de l'endettement de la commune devra par conséquent être abordé.

La Commission de l'équipement unanime préavise favorablement au Conseil de ville la libération du crédit d'engagement supplémentaire de 720 000 francs. La Commission des finances, elle aussi unanime, préavise par contre négativement ce crédit d'engagement supplémentaire ; si cette dépense additionnelle devait être approuvée par le Conseil de ville, elle souhaite qu'elle soit soumise au Corps électoral en raison, à son avis, de la modification de l'état des faits.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal préavise favorablement au Conseil de ville voire au Corps électoral la libération d'un crédit d'engagement supplémentaire de 720 000 francs, non prévu au plan financier, en proposant de le financer par l'emprunt.

Ouverture de la discussion :

M. Patrick Domon, président : « Pour le traitement de ce point qui est lui aussi « à tiroirs », si vous me passez l'expression, je propose de fonctionner ainsi. Je vais commencer par ouvrir la discussion. Puis nous passerons au vote. Dans un premier temps, je vous proposerai de nous exprimer sur le montant même du crédit. Est-ce que nous l'acceptons. Si c'est le cas, nous nous exprimerons alors, selon la demande de la Commission des finances, sur la modification de l'état des faits. Est-elle effective ou non ? »

M. Patrick Domon, président : « Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de faire ? »

M. Christian Tharin, PLR : « Je demande que l'on vote d'abord sur le préavis ou pas au Corps électoral, et ensuite sur l'acceptation du crédit. »

M. Patrick Domon, président : « Quelqu'un veut réagir ? »

M. Ugo Boillat, ARC : « Je demande que le vote se fasse comme M. le président l'a présenté. »

M. Patrick Domon, président : « Bien, nous allons voter. »

Mme Gisèle Tharin, PLR : « Nous souhaitons une suspension de séance. »

... Suspension de séance.
Il est 18 h 10...

... Mme Paula Tanner, cheffe du Département action sociale, a dû quitter la séance pour des raisons familiales...

... Reprise de séance.
Il est 18 h 22...

M. Patrick Domon, président : « Nous reprenons la séance. Je vous prie d'excuser Mme Paula Tanner, cheffe du Département de l'action sociale, qui a dû quitter la séance pour des raisons familiales. Elle s'excuse. »

M. Michel Ruchonnet, PS : « Pour un peu tasser les choses, et avoir les arguments de chacun, j'aurais une autre proposition. C'est que l'argumentaire de chacun concernant ce point, sans parler argent, Corps électoral, et autres, soit présenté. Cela peut aider beaucoup à y voir plus clair. »

M. Patrick Domon, président: «Oui. D'abord on débat. Après, on vote en deux temps, selon l'ordre que le Conseil de ville aura défini.»

M. Ugo Boillat, ARC: «Je souhaite retirer ma proposition.»

M. Patrick Domon, président: «M. Ugo Boillat, ARC, retire sa proposition.»

M. Patrick Domon, président: «J'ouvre le débat, et après on regarde dans quel ordre on vote, selon la proposition de M. Christian Tharin, PLR, puisqu'elle n'est plus contestée.»

M. Ugo Boillat, ARC: «Alternative régionale et communale approuve le crédit supplémentaire de 720 000 francs, et salue la démarche des Services techniques. Un crédit a été accepté par le Corps électoral au début 2019 pour l'acquisition du terrain et la réalisation d'un entrepôt pour les Services techniques, selon un projet élaboré en 2018. Aujourd'hui, au cours de son exécution, on s'est rendu compte que les objectifs actuels ne peuvent pas être atteints: si on réalise le projet comme prévu, les bâtiments seront énergivores et le personnel disposera de locaux de qualité insuffisante. Plutôt que de continuer dans cette voie, on nous propose une réalisation conforme aux exigences climatiques actuelles offrant au personnel des conditions de travail dignes de notre commune. C'est la bonne voie, et nous sommes heureux que l'on ne réalise pas un projet qui serait dépassé à peine achevé. ARC salue l'initiative prise de présenter ce crédit supplémentaire et de donner le choix d'une réalisation conforme aux exigences actuelles. Peut-on imaginer que notre commune ne soit pas à la page et qu'elle offre des locaux inadaptés à son personnel? Certainement pas. Ces conditions de travail inadaptées pour le personnel communal, comme il en reste encore actuellement pour les Services techniques et les Travaux publics, ne sont plus acceptables. Nous sommes heureux qu'un premier pas soit fait pour les Services techniques. Peut-on imaginer que les Services techniques, en Terre d'énergies, qui doivent jouer un rôle fondamental dans la transition énergétique, exploitent des bâtiments non conformes et ne soient pas un modèle? Peut-on être un modèle en construisant un réseau pionnier exploitant la chaleur de l'eau du puits profond, mais d'un autre côté travailler dans des locaux transformés de classe énergétique déplorable? Non, ce n'est plus possible! Lutter contre le réchauffement climatique n'est pas un slogan creux. Ce doit être une pratique. Cela implique évidemment des investissements. Ce sont des investissements rentables, dans l'avenir pour le climat. De plus, ici ils seront rentables pour les finances communales puisque les Services techniques verseront chaque année 171 400 francs de locations, ce qui procurera à la commune un rendement de 6 %. Nous avons accepté le 26 septembre 2021 d'inscrire dans la Constitution cantonale que «les communes s'engagent activement à circonscrire le changement climatique et ses effets néfastes». Saint-Imier a dit oui à cet engagement à plus des deux tiers. Il serait incompréhensible d'ignorer la volonté populaire et de laisser la jeunesse sans solution face au changement climatique. Nous devons travailler à moins consommer, à moins gaspiller. La dépense demandée est nécessaire pour respecter ces engagements. Il faut se féliciter de la rapide réaction du département, qui nous permet de décider d'adapter un projet et de le rendre compatible avec ces objectifs de protection du climat. ARC approuve le crédit sollicité, la possibilité de son financement par l'emprunt, tout en relevant le rendement de 6 %. De plus, la fraction juge que cette décision est de la compétence du Conseil de ville et ne nécessite pas de repasser devant le Corps électoral. En effet, les membres du Conseil de ville sont élus par le peuple et représentent ce dernier. Selon le règlement, le Conseil de ville décide si c'est une dépense supplémentaire. Si c'était une dépense indépendante, elle serait également de la compétence du Conseil de ville. Surtout que le projet de base avait été approuvé à près de 80 % lors de la votation populaire en février 2019. Finalement, n'oublions que le peuple imérien, comme mentionné avant, a très favorablement plébiscité une politique plus durable, politique dans laquelle ce projet s'inscrit parfaitement.»

M. Michel Ruchonnet, PS: «Ce crédit d'engagement supplémentaire de 720 000 francs non prévu au plan financier pour la rénovation des locaux des Services techniques a suscité chez nous un riche débat. Nous comprenons la position de la Commission des finances qui a opposé un «non» unanime. Pour une problématique de ce type, il n'est jamais agréable de voir arriver une demande de financement supplémentaire alors que tout paraissait en ordre lorsque nous avions voté initialement ce projet. Dans ce genre de situation, il est toujours utile de se replonger dans le passé pour essayer de comprendre pourquoi nous en sommes là ce soir. A l'époque, les 1,8 million votés par notre Conseil puis approuvés par la population avaient suscité dans cette assemblée une crainte de ne pas voir le projet aboutir. Il avait donc été compté au plus juste. Que s'est-il passé? Exactement 3 ans et c'est ce qui fait toute la différence. A l'époque, les notions d'économie énergétique et de durabilité étaient des concepts qui se mettaient gentiment en place, mais aujourd'hui il n'est plus possible de les ignorer et cela amène à ce crédit d'engagement que nous votons ce soir. Pour notre fraction, il est clair que nous allons approuver cette somme, car si nous ne la mettons pas aujourd'hui, il faudra la mettre dans les proches années futures et cela coûtera encore plus cher. D'autre part, nous ne pensons pas que ce crédit d'engagement doit faire l'objet d'une votation de la population, car cela ne modifierait probablement pas notre décision. Si une majorité de notre assemblée veut qu'une votation soit organisée, nous ne nous y opposerions pas, car c'est finalement de l'argent public. Le problème qui nous est présenté ce soir devrait quelque part être un cas d'école et je pense que nous devrons à l'avenir être plus attentifs devant des projets de ce genre, afin d'éviter les mauvaises surprises. La fraction socialiste approuve donc la libération de ce crédit d'engagement supplémentaire, non prévu au plan financier, en proposant de le financer par l'emprunt.»

M. Samuel da Silva, PLR: «Le PLR imérien a pris connaissance du rapport ainsi que du message du Conseil municipal concernant ce crédit d'engagement supplémentaire, non prévu au plan financier. Comme demandé lors de la modification de l'ordre du jour, nous maintenons que le Corps électoral devrait se prononcer sur ce point. Ainsi, avant de nous exprimer, nous souhaitons avoir quelques précisions:

- Si ce crédit supplémentaire est refusé, est-ce que le projet de base est toujours réalisable?
- Pourquoi ces propositions énergétiques n'ont-elles pas été intégrées dans le projet initial? Sachant que notre commune possède depuis plusieurs années une politique énergétique tournée vers la durabilité?
- Enfin, pouvons-nous avoir des compléments d'information au sujet de la récapitulation des coûts, selon la page 3 du rapport? Est-ce que les 720 000 francs ne concernent que la mise aux normes énergétiques?»

Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement: «Pour répondre aux questions de M. Samuel da Silva, PLR. Le budget initial de 1,8 million pour ce projet a été imposé par le plan financier. L'erreur, et j'en suis désolée, du Service de l'équipement a été d'accepter ce chiffre en sachant que d'importantes inconnues subsistaient sur l'état réel du bâtiment. Tant l'avant-projet que la future demande de permis de construire ont été élaborés par le Bureau MBR. Les expertises détaillées réalisées après la libération du crédit ont fait apparaître des éléments pénalisants qui ont eu un impact sur les coûts du projet. Le manque de résistance de la dalle entre le rez-de-chaussée et le premier étage, ainsi que l'absence totale d'isolation thermique du bâtiment induisent des dépenses supplémentaires non prévues initialement. Les nouvelles normes en termes de chauffage (forte pénalisation des énergies fossiles, exigence d'isolation plus grande) ont aussi un impact sur le coût du projet. Concernant le surcoût des travaux, nous avons les montants estimés du Bureau MBR en charge de la demande du permis de construire. Donc, 100 000 francs pour le renforcement de la dalle, 100 000 francs pour le monte-charge et enfin les 500 000 francs restants concernent surtout les frais pour l'isolation des murs, du toit, des portes, du sol, le système de chauffage et la ventilation afin de répondre aux normes Minergie A. A savoir que depuis le début du projet les normes ont changé et deviennent de plus en plus contraignantes, surtout en matière d'isolation. Le Département de l'équipement et sa commission souhaitent également que la commune de Saint-Imier, «Terre d'Energies», puisse inaugurer prochainement son premier bâtiment certifié Minergie A. Maintenant vous me demandez encore, et si le crédit supplémentaire est refusé? A contrecœur, le projet sera stoppé et le crédit d'engagement fermé, car celui-ci ne permet de faire un projet de qualité, et je m'y refuse. Les services techniques restent dans les bâtiments actuels et trouvent une solution à long terme pour stocker le matériel actuellement présent dans les abattoirs. La question de la réalisation d'un dépôt et atelier fonctionnel adapté aux exigences et normes actuelles pour les Services techniques reste non résolue pour plusieurs années.»

M. Samuel da Silva, PLR: «Nous remercions Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement, pour ses réponses, sa transparence, et sa sincérité. Cependant, nous regrettons vivement comment ce projet a été géré et donc ce qui a mené à la présente demande. Néanmoins, nous comprenons la volonté du Service de l'équipement d'aller dans le sens de notre politique qui promeut l'efficacité énergétique et l'utilisation de ressources locales. Que cet épisode nous serve de leçon et travaillons ensemble pour que ceci n'arrive plus. Nous laissons par conséquent la liberté de vote à notre fraction.»

M. Patrick Domon, président: «Bien. Si j'ai bien compris, vous souhaitez d'abord voter sur le montant, et puis sur l'état de fait?»

M. Christian Tharin, PLR: «M. le président, c'est le contraire. D'abord l'état de fait.»

M. Patrick Domon, président: «Vous maintenez cette proposition?»

M. Christian Tharin, PLR: «Je maintiens cette proposition.»

M. Patrick Domon, président: «Très bien.»

M. Patrick Domon, président: «Nous allons d'abord nous exprimer sur l'éventuelle modification de l'état des faits évoqué par la Commission des finances, autrement dit, si nous estimons que l'octroi de ce crédit est de notre compétence ou de celui du Corps électoral. Puis nous nous exprimerons au sujet du montant du crédit demandé, afin de donner, le cas échéant, un message clair au Corps électoral.»

M. Patrick Domon, président: «C'est clair pour tout le monde?»

M. Patrick Domon, président: «Cela semble être le cas.»

M. Patrick Domon, président: «Les conseillères et les conseillers de ville qui estiment que nous sommes en présence d'une modification de l'état des faits sont priés de le signifier en se levant.»

M. Patrick Domon, président: «Au vote, nous avons 6 oui, 15 non, et 0 abstention. Il résulte de ce vote que le Conseil de ville estime que l'octroi de ce crédit d'engagement est de sa compétence.»

M. Patrick Domon, président: «Passons maintenant au vote concernant le montant du crédit demandé.»

M. Patrick Domon, président: «Les conseillères et les conseillers de ville qui acceptent un crédit d'engagement supplémentaire de 720 000 francs, non prévu au plan financier, pour la rénovation des locaux des Services techniques, financé par l'emprunt, sont priés de le signifier en se levant.»

M. Patrick Domon, président: «Au vote, nous avons 19 oui, 1 non, et 1 abstention.»

M. Patrick Domon, président: «Le Crédit d'engagement supplémentaire de 720 000 francs, non prévu au plan financier, pour la rénovation des locaux des Services techniques, financé par l'emprunt, est donc accepté ce soir.»

7. Crédit d'engagement de 166 300 francs, figurant partiellement au plan financier, pour le remplacement d'un véhicule de service des travaux publics (REFORM), décider du mode de financement: décision

Rapport du Conseil municipal:

Nous vous remettons en annexe le rapport de M. Nicolas Vuilleumier, chef de service du Département urbanisme et mobilité, pour l'acquisition d'un nouveau véhicule de service des travaux publics.

Cet achat prévoit le remplacement d'un véhicule de travail immatriculé et mis en circulation le 31 octobre 2000, il y a plus de 20 ans. Cette dépense est prévue partiellement au plan de remplacement des véhicules des travaux publics du plan des investissements.

Le parc véhicule des travaux publics est régulièrement entretenu que ce soit par des réparations effectuées en interne ou externalisées. Toutefois, lorsque ces dernières deviennent trop fréquentes et très coûteuses, il est indispensable de passer par la voie d'une nouvelle acquisition.

Nous vous proposons ici l'achat d'un véhicule LINDNER Lintrac 90. C'est un porte-outil polyvalent qui peut recevoir divers accessoires: lame à neige, saleuse, benne de transports, etc. Il permettra aux équipes d'assurer leur mission dans de bonnes conditions grâce à du matériel adapté.

Les commissions des finances et urbanisme et mobilité à l'unanimité ont préavisé favorablement le crédit pour l'acquisition de ce nouveau véhicule pour un montant de 166 300 francs.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal recommande au Conseil de ville d'approuver la libération d'un crédit d'engagement de 166 300 francs, figurant partiellement au plan financier, pour le remplacement du véhicule REFORM Multi 880 par le véhicule LINDNER Lintrac 90, et de réaliser la dépense par autofinancement.

Ouverture de la discussion:

M. Jean-Paul Gerber, PLR: «Afin que les Travaux publics puissent continuer d'assumer dans de bonnes conditions leurs divers travaux, la fraction PLR accepte à l'unanimité l'achat d'un véhicule LINDNER Lintrac 90 par autofinancement.»

M. Gerolamo Pepe, PS: «La fraction socialiste a pris connaissance de l'offre d'un nouveau véhicule, avec ses agrégats, qui devient ainsi un outil de travail polyvalent pour le Service des travaux publics. Après lecture de l'offre et l'importance d'avoir des véhicules respectueux du climat, malheureusement moteur Diesel, mais à filtre à particules. La fraction socialiste approuve le crédit d'engagement de 166 300 francs financé par autofinancement et prévu partiellement au plan financier.»

M. Ugo Boillat, ARC: «Alternative régionale et communale approuve le crédit de 166 300 francs prévu au plan financier pour l'achat d'un nouveau véhicule pour le Service des travaux publics. En effet, le véhicule à remplacer, un REFORM 2000, a plus qu'amplement rempli sa mission et compte près de 10 000 heures de service. Le nouveau véhicule, un tracteur LINDNER, permettra aux employés des Travaux publics d'accomplir les tâches quotidiennes avec encore plus de fiabilité qu'avec l'ancien REFORM ayant déjà nécessité de nombreuses réparations. Le nouveau véhicule sera au bénéfice d'un équipement moderne et performant permettant non seulement de s'occuper de notre cité, mais aussi de renforcer le service hivernal avec une deuxième saleuse. De plus, un véhicule plus moderne est un véhicule plus économe et plus écologique, ce qui s'inscrit dans la vision de développement durable de Saint-Imier. La fraction ARC se réjouit du renouvellement du parc de machines vieillissant des Travaux publics et remercie les employés de la voirie pour leur engagement quotidien sans faille au service de notre ville.»

Au vote, le crédit d'engagement de 166 300 francs, figurant partiellement au plan financier, pour le remplacement d'un véhicule de service des travaux publics (REFORM), financé par autofinancement, est accepté unanimité.

8. Don à la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois (Projet Couronne), deux variantes: A. Don unique de 100 000 francs B. Don de trois annuités de 52 000 francs : décision

Rapport du Conseil municipal:

Dans la séance du 21 octobre 2021 du Conseil de ville, la fraction libérale-radicale a développé une interpellation intitulée «Projets Couronne: un projet indispensable pour l'image du Jura bernois et sa promotion».

Alors que les communes sont sollicitées pour le versement d'une contribution unique de 10 francs par habitant à la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois, ce qui représente une dépense de près de 52 000 francs pour Saint-Imier, le PLR propose une contribution unique de 100 000 francs.

«Saint-Imier deviendra au départ de Moutier la commune la plus importante du Jura bernois. Il est indispensable et justifié qu'elle s'engage avec résolution et surtout passion dans ce projet», argumente la fraction libérale-radicale. Dès lors, «un message fort, enthousiaste et fédérateur doit être donné par Saint-Imier au moment où se dessine l'avenir de notre région».

Les auteurs de l'interpellation ont demandé que la libération du crédit soit soumise en décembre au Conseil de ville.

La demande de contribution unique de 100 000 francs a été transmise aux commissions des finances et économie et tourisme pour préavis. Toutes les deux ont à une majorité confortable préavisé favorablement au Conseil municipal et au Conseil de ville un don unique de 100 000 francs.

Le Conseil municipal, pour sa part, propose au Conseil de ville d'approuver le crédit extraordinaire de 100 000 francs en tant que don unique à la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois (projets Couronne à Sonceboz).

Ouverture de la discussion:

M. Patrick Domon, président: «Don à la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois (Projet Couronne), deux variantes:

A. Don unique de 100 000 francs

B. Don de trois annuités de 52 000 francs

: décision

J'ouvre la discussion, puis nous passerons au vote. Je mettrai les 2 variantes en opposition, puis on revotera sur la variante retenue.»

M. Michel Meyer, ARC: «Les arguments de l'interpellation du PLR de porter la participation communale de 10 francs par habitant comme les autres communes, à une contribution unique de 100 000 francs ne nous a pas convaincus. Nous sommes favorables à une participation de 10 francs par habitant comme les autres communes du Jura bernois, et non à cette proposition de 100 000 francs.»

M. Gaëtan Aellen, PLR: «La fraction libérale-radicale accepte le crédit extraordinaire de 100 000 francs en tant que don unique à la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois.»

M. Michel Ruchonnet, PS: «Projet Couronne. Alternative PS pour un don échelonné. Dans le cadre de la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois, les «projets Couronne» sont en pleine phase de financement. Les 4 élus du CJB ont eu droit à une présentation très complète il y a quelques semaines dans le cadre d'une séance de plénum du CJB. La qualité du projet ne fait pas de doute et le canton s'est même permis de dire un «enfin!» tant ce projet est attendu pour notre région. Il ne fait pas de doute que Saint-Imier doit soutenir ce projet et nous devons nous prononcer ce soir sur l'interpellation déposée par le PLR proposant une somme unique de 100 000 francs. Lors des présentations du projet, la possibilité de faire payer 10 francs à chaque habitant a aussi été évoquée comme piste. Pour Saint-Imier, cela représenterait environ 52 000 francs selon l'évolution du nombre d'habitants. Là aussi, il s'agissait d'un don unique. Au niveau de notre fraction, nous avons été deux à nous approcher des auteurs du projet pour savoir où en était le financement à l'heure actuelle. Nous avons appris que le financement avançait bien et nous en sommes arrivés à la conclusion que ce n'était pas forcément une somme unique de 100 000 francs qui était le meilleur soutien pour eux. C'est pour cette raison que nous proposons le système de la taxe de 10 francs par habitant, soit 52 000 francs, mais là où nous différons du projet, c'est que nous aimerions que cette somme de 52 000 francs soit reconduite 3 ans de suite soit un total de 156 000 francs. Lorsque vous faites un don, il est important de se poser la question quant à savoir quel type de don serait le plus utile et c'est visiblement notre alternative qui a notre faveur à l'unanimité de la fraction. Nous y voyons d'ailleurs deux avantages: le premier est de répartir la charge sur 3 ans pour nos finances communales et d'autre part cela donne un tout autre message, car cela signifie que nous croyons dans l'avenir de ce projet et les 52 000 francs par année seront très utiles pour le démarrage à court et moyen terme de ce projet. Notre proposition alternative plait beaucoup aux auteurs du projet. Faites le bon choix!»

M. Ugo Boillat, ARC: «Je me permets une remarque strictement personnelle. Je trouve que l'on vote déjà de gros crédits ce soir. Il y a le dossier de la piscine, les Services techniques. En ces temps d'économies, on nous demande de ne pas trop puiser dans l'argent. La Commission des finances est réticente à libérer des fonds. Il est disproportionné de vouloir donner des montants plus grands que les autres. De vouloir se montrer comme la commune la plus riche par rapport à son nombre d'habitants. Je pense que 10 francs par habitant, comme les autres communes, seraient acceptables. Il ne faut pas vouloir se montrer comme les plus grands, mais plutôt rester humbles. Je dis ceci à titre tout à fait personnel.»

M. Michel Bastardoz, PLR: «Je trouve que c'est dommage que les infrastructures passent toujours avant la culture. Nous mettons toujours des fonds pour les infrastructures, le sport, et autres, mais la culture est souvent laissée de côté. Alors, si une fois, on peut tout de même faire un geste pour la culture, cela serait bien.»

M. Patrick Domon, président: «Selon le règlement, lorsqu'il y a plus de deux propositions de même niveau (sous-amendement ou amendement), elles sont mises aux voix ensemble et chaque membre ne peut voter que pour une de ces propositions. Si aucune d'entre elles n'obtient la majorité absolue des votants, celle qui a obtenu le moins de voix est éliminée. En cas d'égalité, le président décide quelle est la proposition à éliminer.»

M. Patrick Domon, président: «On va donc s'exprimer sur ces deux propositions. Chacun ne pourra voter qu'une seule fois.»

M. Patrick Domon, président: «Les conseillères et conseillers de ville qui sont favorables à la variante A, don unique de 100 000 fr. sont priés de se lever.»

M. Patrick Domon, président: «Les conseillères et conseillers de ville qui sont pour la variante B, don de trois annuités de 52 000 francs, sont priés de se lever.»

M. Patrick Domon, président: «Nous avons donc 2 personnes favorables à la variante A. Nous avons 11 personnes pour la variante B. Et nous avons eu 8 abstentions.»

M. Patrick Domon, président: «Au vote, c'est donc la variante B qui l'emporte soit: Don de trois annuités de 52 000 francs.»

M. Michel Ruchonnet, PS: «On vous remercie.»

9. Règlement concernant les élections et votations aux urnes de la Commune municipale de Saint-Imier: préavis au Corps électoral

Rapport du Conseil municipal:

Lors du contrôle administratif des 27 et 28 septembre 2017, la Préfecture du Jura bernois s'est aperçue que le Règlement concernant les votations et l'élection du Conseil de Ville, du Conseil municipal et du Maire de Saint-Imier du 27 avril 2006 n'avait pas été approuvé par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT). Elle a par conséquent demandé à la Municipalité de faire approuver son règlement par l'OACOT.

La chancellerie lui a fait parvenir ledit règlement, mais l'OACOT n'est pas entrée en matière. Bien que les changements apportés en 2006 portaient uniquement sur deux modifications mineures liées à des questions de délais, le texte en question aurait en effet dû recevoir l'aval du Corps électoral.

Dès lors, le règlement approuvé par le Corps électoral en votation communale les 30 novembre, 1er et 2 décembre 2001 a toujours force de loi.

Le Conseil municipal n'a pas souhaité soumettre au Corps électoral les seules modifications avalisées par le Législatif en 2006. Il a voulu profiter du passage devant le souverain pour lui proposer un règlement actualisé par rapport aux nouveautés législatives intervenues depuis 2001.

Compte tenu des liens étroits entre ce texte et le règlement du Législatif imérien, qui fait présentement l'objet de travaux de mise à jour au sein de la commission temporaire «Actualisation du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier», cette dernière a reçu le mandat de vérifier la compatibilité entre les deux règlements.

La commission temporaire a retourné la copie au Conseil municipal le 23 septembre 2021 avec des modifications mineures d'ordre grammatical. Dans le même temps, elle a préavisé positivement le projet de règlement qui lui a été soumis, admettant sa concordance avec les deux règlements du Conseil de ville et d'organisation de la Commune municipale.

Dans ses commentaires, la commission a suggéré que les art. 25 et 35 du Règlement d'organisation communale soient adaptés, afin d'en assurer la compatibilité avec la nouvelle dénomination du règlement concernant les élections et votations aux urnes.

Le projet de nouveau Règlement concernant les élections et votations aux urnes de la Commune municipale de Saint-Imier, tel qu'il a été préavisé par la commission temporaire, a été soumis pour examen préalable au Service des affaires communales de l'Unité francophone de l'OACOT. Dans son courrier du 29 octobre 2021, Mme Giovanna Munari Paronitti, sa responsable, a recommandé l'ajout d'un second alinéa à l'art. 15 et a demandé que l'alinéa 6 de l'art. 25 – «Le procès-verbal doit être signé par le président et le secrétaire du bureau électoral, puis remis au Conseil municipal.» – soit biffé.

Dans sa conclusion, l'OACOT précise que «le règlement est conforme au droit et pourra être soumis au vote du Corps électoral».

Concernant l'actualisation des art. 25 et 35 du Règlement d'organisation communale (RO), Mme Giovanna Munari Paronitti précise que ce dernier ne peut être modifié que par le Corps électoral. «Le conseil municipal ne peut décider d'une modification du RO que lorsqu'elle est imposée par le droit supérieur et qu'il n'existe aucune marge de manœuvre, ce qui n'est pas le cas en l'espèce.»

Dans la mesure où il serait disproportionné de faire voter le Corps électoral sur une modification de terminologie du RO, nous pouvons tout à fait attendre d'avoir d'autres modifications à faire voter. Ainsi, dans la version du RO que nous mettons en ligne, nous signalerons par des notes de bas de page la nouvelle dénomination du Règlement concernant les élections et votations aux urnes de la Commune municipale de Saint-Imier.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal vous propose de préaviser favorablement au Corps électoral le projet de nouveau Règlement concernant les élections et votations aux urnes de la Commune municipale de Saint-Imier.

En cas de préavis favorable de votre autorité, l'objet sera soumis au Corps électoral lors de la votation fédérale du 13 février 2022. Si ce dernier approuve le nouveau texte, celui-ci servira de cadre légal à l'organisation des élections communales du 27 novembre 2022.

Ouverture de la discussion:

M. Patrick Domon, président: «Pour le traitement de ce point, je vous propose de fonctionner de la façon suivante. Dans un premier temps, je vais parcourir le règlement page par page. Vous aurez ainsi l'occasion de m'interrompre en cas de questions ou de propositions de modification que, le cas échéant, nous voterons. Puis, j'ouvrirai la discussion. Dans un troisième temps, nous passerons au vote du règlement dans la formule convenue. Est-ce que quelqu'un s'oppose avec cette manière de faire?»

... Il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire...

M. Patrick Domon, président: «Je commence donc par parcourir le règlement page par page. N'hésitez pas à m'interrompre.»

M. Yann Doutaz, PLR: «La fraction libérale-radicale a pris connaissance du rapport relatif au présent point. Elle se réjouit que ce règlement a été mis à jour et est désormais conforme afin d'être soumis au vote du Corps électoral. Le PLR remercie également le Conseil municipal, la commission temporaire, et l'OACOT pour leur travail de révision. Ainsi le Parti libéral-radical préavise favorablement le «Règlement concernant les élections et votations aux urnes de la Commune municipale de Saint-Imier.»

M. Claude Voisin, ARC: «La fraction ARC a pris connaissance des modifications effectuées dans le règlement qui traite des élections et votations aux urnes de notre commune. Il est évident que ces changements doivent être effectués. Nous remercions d'ailleurs les personnes qui ont contribué à cette rédaction. La fraction ARC préavise favorablement ce point au Corps électoral.»

M. Gerolamo Pepe, PS: «Lors d'un contrôle administratif de la Préfecture du Jura bernois en 2017, il a été demandé à la Municipalité de Saint-Imier de faire approuver par l'OACOT le Règlement concernant les votations et l'élection du Conseil de Ville, du Conseil municipal et du Maire de Saint-Imier du 27 avril 2006. Comme toute modification du Règlement doit être soumise au Corps électoral, l'OACOT n'a pas pu ratifier ce document. Il était dès lors logique de profiter de l'occasion d'un passage devant le peuple pour toiletter quelque peu ce règlement et l'adapter aux changements législatifs survenus depuis 20 ans. Le Règlement date en effet de 2001 et on imagine bien que le droit et les usages ont passablement évolué depuis cette date. Comme le projet est maintenant conforme au droit, la fraction socialiste remercie le Conseil municipal pour son actualisation et la commission temporaire «Actualisation du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier» pour sa relecture. Elle préavise favorablement au Corps électoral le projet de nouveau Règlement concernant les élections et votations aux urnes de la Commune municipale de Saint-Imier.»

Au vote, le Règlement concernant les élections et votations aux urnes de la Commune municipale de Saint-Imier, préavisé favorablement au Corps électoral, est accepté à l'unanimité.

10. Rapport final de la commission temporaire «Votations communales: constat, une faible participation du Corps électoral»: décision

Rapport du Conseil municipal:

Suite à l'acceptation de la motion par le Conseil de ville dans sa séance du 7 février 2019, une commission temporaire de six membres a été nommée par votre autorité le 9 mai 2019, conformément aux art. 52 et 53 du Règlement d'organisation de la commune municipale de Saint-Imier (RO).

Par la présente, nous avons l'avantage de vous remettre en annexe le rapport final établi par cette commission.

En cas d'acceptation de ce dernier par votre autorité, vous approuvez le principe 1) de la création d'un groupe de pilotage dont le nombre de membres et leur provenance reste à déterminer et 2) l'inscription au budget 2022 d'un crédit extraordinaire de 14 000 francs. Pour les années suivantes, 2023 et au-delà, il s'agira de faire approuver la somme nécessaire dans le cadre de la procédure budgétaire ordinaire.

L'acceptation ou le refus du rapport final conduira à la dissolution de l'actuelle commission temporaire «Votations communales: constat, une faible participation du Corps électoral».

Ouverture de la discussion:

Mme Gisèle Tharin, PLR: «Notre fraction a étudié avec attention le rapport établi par la commission temporaire. En effet, nous sommes soucieux du peu d'intérêt de nos citoyens à se rendre aux urnes pour certains objets et nous sommes convaincus que de belles idées contenues dans ce rapport peuvent contribuer à améliorer ceci. C'est pourquoi notre fraction approuve la création d'un groupe de pilotage et le crédit extraordinaire de 14 000 francs pour permettre d'arriver à de meilleurs résultats lors des prochaines votations. Nous tenons à remercier tous les commissaires pour le travail effectué.»

M. Loïc Springenfeld, PS: «Il est de notoriété publique que Saint-Imier fait figure de mauvais élève quant au taux de participation de sa population aux votations et aux élections. Mais dans un monde occidental où l'abstentionnisme se généralise de plus en plus, un renversement de vapeur sera difficile. Il n'en reste pas moins qu'un effort pour accompagner les jeunes dans la découverte de la chose publique se justifie si l'on entend qu'ils deviennent plus tard des adultes aptes à participer à la vie de la Cité et à y trouver de l'intérêt. La récente création d'un Parlement des jeunes par notre Conseil va déjà dans ce sens. Par ailleurs, le 6 septembre dernier, le Grand Conseil bernois a accepté l'abaissement à 16 ans du droit de vote sur le plan cantonal, même si le peuple devrait encore se prononcer sur la question. C'est une raison supplémentaire d'offrir des prestations de soutien pour préparer ces jeunes à leur rôle de citoyens avertis. Et même si on peut imaginer que l'accent devrait être mis sur l'information des jeunes, il est certainement intéressant de s'adresser également à leurs aînés pour éveiller leur motivation à voter. N'oublions pas que le droit de vote est une chance, mais aussi un privilège et que la participation active et informée à la vie sociale et politique est essentielle à la survie des démocraties. En conclusion, au cas où le rapport de la commission temporaire est accepté ce soir, la fraction socialiste demande que des évaluations régulières sur l'impact des mesures prises soient communiquées à notre Conseil. Elle remercie les membres de la commission temporaire pour leur travail et accepte leur rapport final en approuvant le principe de la création d'un groupe de pilotage dont le nombre de membres et leur provenance restent à déterminer et l'inscription au budget 2022 d'un crédit extraordinaire de 14 000 francs.»

M. Claude Voisin, ARC: «La fraction Alternative régionale et communale a pris connaissance avec intérêt du rapport de la commission temporaire concernant le constat d'une faible participation du Corps électoral lors de votations communales. Nous remercions vivement la commission temporaire pour son investissement et saluons la diversité des propositions effectuées. Nous redoutons néanmoins que les pistes évoquées n'apportent pas l'effet escompté. Il serait préférable selon nous d'observer l'impact que peut avoir le Parlement des jeunes ces prochaines années et comptons sur la démocratisation, la vulgarisation et l'appropriation des débats politiques auprès de la jeune génération imérienne pour voir augmenter le taux de participation. En revanche, les pistes évoquées par la commission temporaire peuvent être, à notre sens, intégrées dans les actions des services de la chancellerie. Compte tenu de ce qui précède, la fraction ARC refuse la création d'un groupe de pilotage ainsi que l'inscription au budget 2022 d'un crédit extraordinaire de 14 000 francs.»

Au vote, le rapport final de la commission temporaire «Votations communales: constat, une faible participation du Corps électoral» est accepté par 13 voix pour, 8 voix contre. Il y a 0 abstention.

11. Rapport du Bureau du Conseil de ville intitulé «Un nouvel emplacement pour le Conseil de ville?»: décision

Mme Gisèle Tharin, PLR: «La petite question que nous avions posée en juin visait le fait de pouvoir continuer de rendre accessibles nos séances au public tout en ayant l'espace nécessaire, car, en effet, la salle du Conseil de ville ne permet pas un tel accueil. Nous voyons d'un bon œil la conclusion du rapport du Bureau et il est évident que notre fraction approuve les propositions de ce dernier; nous nous réjouissons de pouvoir continuer de siéger dans cette salle à moindre coût.»

Mme Marie Ruchonnet, PS: «Nous devons ce soir prendre une décision sur l'emplacement de nos prochains Conseils de ville. La fraction socialiste a pris bonne connaissance des différents documents et remercie en préambule le Bureau pour son travail. La grande salle que nous occupons actuellement possède plusieurs avantages, notamment un plus grand espace, aussi bien pour les conseillers de ville que pour le public et la presse. Cependant, on constate également quelques problèmes comme l'enregistrement du procès-verbal ou la compréhension des différents participants lors de leurs interventions. Nous sommes donc conscients que quelques ajustements doivent être faits si nous désirons occuper la grande salle à l'avenir. La fraction socialiste accepte donc la proposition du PLR de changer de salle et d'investir à hauteur de 1641 fr. 20 pour l'achat d'un appareil plus performant de prise de son. La fraction socialiste tient aussi à souligner que cet investissement est nécessaire et permettra peut-être de faire venir de nouveaux clients à la Salle de spectacles qui pourrait aussi bénéficier de ce système pour des assemblées générales ou autres. Il est important de continuer à investir de façon durable dans les infrastructures telles que la Salle de spectacles afin d'accueillir de nouveaux clients potentiels qui auraient tout à disposition sur place. Enfin, la fraction socialiste comprend les difficultés d'organiser les Conseils de ville et de croiser les dates avec l'agenda des locations. Ainsi, elle pencherait davantage pour une planification des dates plus en avance que ce que nous faisions jusqu'à présent.»

Mme Morgane Bussian, ARC: «La fraction Alternative régionale et communale a pris connaissance avec intérêt du rapport intitulé «Un nouvel emplacement pour le Conseil de ville». Les membres du Bureau ont mené des réflexions pertinentes en identifiant des problèmes, mais également des avantages à l'utilisation de la salle où nous nous trouvons ce soir. La possibilité d'accueillir plus de public au balcon, ainsi que le gain de place pour les élu(e)s et les représentantes et représentants de la presse ont particulièrement retenu notre attention. Si certains points négatifs peuvent être solutionnés assez facilement, comme par exemple la gestion du calendrier, la disposition des tables ou encore la compréhension des propos de chacune et chacun, la qualité de l'enregistrement audio reste un aspect important à améliorer. La proposition d'acheter du matériel technique nouvelle génération, pour un investissement financier plus que raisonnable, nous semble être totalement approprié. ARC soutient donc naturellement la recommandation du Bureau du Conseil de ville de continuer à siéger dans la Salle des spectacles et remercie les membres pour le travail effectué, ainsi que pour la bonne rédaction du rapport.»

Au vote, le rapport du Bureau du Conseil de ville intitulé «Un nouvel emplacement pour le Conseil de ville?» est accepté à l'unanimité.

12. Nomination d'un membre au sein de la Commission de la jeunesse en remplacement de M. Denis Gerber, démissionnaire

Mme Gisèle Tharin, PLR: «La fraction libérale-radicale a le plaisir de proposer M. Anthony Vale en remplacement de M. Denis Gerber, PLR, au sein de la Commission de la jeunesse.»

Au vote, M. Anthony Vale est nommé à l'unanimité.

M. Patrick Domon, président: «Félicitations.»

13. Motions et interpellations

M. Patrick Domon, président: «Je n'ai pas de motion ce soir. Je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux interpellations.»

M. Corentin Jeanneret, chef du Département éducation et culture: «Je souhaite apporter quelques éléments suite à l'interpellation de Mme Morgane Bussian, ARC, concernant la possibilité d'effectuer des échanges linguistiques individuels dans l'ancien canton. Nous avons discuté de ce point en commission. Un sondage sera réalisé en début d'année prochaine pour connaître la tendance. Je crois même avoir reçu un mail ce soir pendant notre séance concernant ce sondage de la part du directeur de l'Ecole secondaire. Donc, cet objet est en bonne voie.»

Mme Morgane Bussian, ARC: «Merci pour ces premières informations.»

M. Patrick Domon, président: «Il ne semble pas y avoir d'autre réponse. Je donne la parole pour les nouvelles interpellations.»

M. Loïc Springenfeld, PS: «Interpellation intitulée: Demande de l'étude d'une mise en place de structures provisoires pour les années scolaires d'août 2022 à juillet 2024 à l'Ecole primaire Agassiz 14. Depuis maintenant 6 mois, des travaux de rénovation ont lieu à l'Ecole primaire. Durant les vacances d'été, les travaux de désamiantage ont été effectués, ceux-ci devant obligatoirement être réalisés lorsque les élèves et enseignants ne sont pas dans l'école. Ensuite il y a eu l'agrandissement de la cage d'ascenseur et la rénovation des étages 1 et 2, travaux encore en cours actuellement. Beaucoup d'efforts ont été faits de part et d'autre pour éviter les nuisances, mais la situation est difficile. Les conditions pour un enseignement de qualité ne sont pas remplies. A plusieurs reprises, les enfants ont travaillé dans leur classe malgré du bruit survenant brusquement d'une durée variable. Afin de contrer ces désagréments, les enseignants se sont organisés, les élèves déménageant et occupant provisoirement des classes laissées à disposition au moment des cours de gymnastique. Un horaire a été établi par la Direction de l'école pour ces déplacements de classes. Ceci n'est pas idéal, car les bancs ne sont pas adaptés à la hauteur des enfants des petites classes et il faut prendre tout le matériel nécessaire. Les conditions dans les locaux de logopédie ne sont pas bonnes non plus sachant que l'on travaille dans ces bureaux jusqu'en fin de journée. Des discussions ont eu lieu pour améliorer la situation, mais cela reste un exercice d'équilibriste. Les travaux étant prévus encore pendant deux ans dans les différents étages du bâtiment Agassiz 14, la fraction socialiste demande l'étude de la mise en place de structures provisoires. La qualité des apprentissages et la santé de nos écolières et écoliers en dépend.»

M. Olivier Zimmermann, vice-maire: «J'ai pris note de l'interpellation du Parti socialiste. Nous apporterons une réponse lors d'une prochaine séance.»

M. Christian Tharin, PLR: «Je me permets de compléter l'interpellation de M. Loïc Springenfeld, PS. Du moment qu'il y a des structures qui sont mises en place, est-ce qu'il y a possibilité d'accélérer les travaux du bâtiment de l'école? Par exemple au lieu que ce soit réalisé en 3 ans que cela devienne 2 ans?»

M. Olivier Zimmermann, vice-maire: «Le nécessaire sera fait. Maintenant, si l'on peut accélérer les travaux je n'en sais rien. Nous vous répondrons lors d'une prochaine séance.»

M. Christian Tharin, PLR: «Merci.»

M. Patrick Domon, président: «Il ne semble pas y avoir d'autre interpellation, nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour.»

M. Patrick Domon, président: «Ah, non, effectivement, je n'ai pas bien regardé les documents qui m'ont été remis. Je donne la parole à M. Samuel da Silva, PLR, pour encore une interpellation.»
M. Samuel da Silva, PLR: «Interpellation intitulée: Plaques de rue ou de place et fontaines protégées. Avant toute chose, il est important de préciser que la présente interpellation ne s'intéresse d'aucune façon que ce soit à l'aspect politique de l'objet auquel elle se rapporte. Le groupe PLR souhaite avoir quelques précisions d'une part quant à la pertinence d'apposer une plaque sur un élément culturel digne de conservation, à savoir une fontaine, et d'une autre au processus politique s'y référant. Si nous nous rapportons à l'inventaire architectural en ligne du canton de Berne, notre Cité compte sept fontaines, dont quatre se situent sur une place ou un croisement, alors qu'une seule est flanquée d'une plaque de place, nouvellement nommée. Par ailleurs, intéressons-nous aux places imériennes, comportant une fontaine et qui ont été renommées: la dernière remonte à 1975, à notre connaissance. En effet, le Conseil général avait modifié le nom de «Place Neuve» en «Place du 16-Mars». Cependant, la nouvelle plaque n'avait pas été accrochée sur la fontaine. De plus, la fraction libérale-radicale s'est renseignée auprès de M. Nicolas Vuilleumier, chef du Service urbanisme et mobilité, qui nous a fourni des explications claires et nous a confirmé que l'apposition de ladite plaque ne nécessitait aucun permis de construire, car celle-ci est de faible importance et comporte un caractère, heureusement, réversible. Relevons que nous n'avons pas douté un seul moment du fait que le chef du Service urbanisme et mobilité avait veillé à mener ceci selon les réglementations en vigueur et nous l'en remercions. Aussi, il nous a rappelé que «de nombreux bâtiments dignes de conservation ou de protection sont déjà «garnis» de plaques de rue, de numéros de rue, d'enseignes commerciales, d'éléments de signalisation routière», néanmoins nous restons convaincus qu'il est questionnable de comparer une fontaine à un bâtiment, ne serait-ce que par la taille ou la surface de fixation d'un quelconque élément, par exemple. A ce sujet, il est utile de faire remarquer que ladite plaque dépasse des deux côtés la pile centrale en pierre calcaire créant ainsi un décalage significatif par rapport à la forme originale. De ce fait, notre fraction demande que le Conseil municipal prenne contact avec le Service des monuments historiques du canton de Berne pour requérir son avis au sujet de cette plaque. En outre, au vu des éléments présentement avancés, le PLR s'interroge sur le bien-fondé d'apposer une plaque sur une fontaine, qui plus est pour une personne qui n'a pas de liens étroits avec l'architecture des fontaines, du moins selon Wikipédia, et demande si la plaque de la Place Jeanne Bueche ne devrait pas être déplacée sur le poteau de signalisation se trouvant à l'est de cette même place, par analogie avec les deux autres places du centre de notre village. Finalement, dans un souci de transparence et de compréhension, nous souhaitons aussi savoir si la Commission de la culture a été sollicitée par le passé, pour cette situation-ci, et si elle le sera à l'avenir au niveau des nouvelles rues ou places à nommer ou renommer. J'ai dit.»

Mme Jessica Froidevaux, cheffe du Département urbanisme et mobilité: «Je me permets d'apporter quelques éléments de réponse ce soir, mais en ce qui concerne les noms de rues, plaques de rues, c'est une affaire du Conseil municipal, et donc je pense que nous compléterons par la suite. En ce qui concerne la décision prise pour l'apposition de cette plaque sur la fontaine, il y a eu de nombreuses discussions. Nous avions pensé la mettre sur le poteau de signalisation, mais la plaque aurait été trop basse et le manque de visibilité l'aurait rendue dangereuse. Par exemple, on aurait pu se taper la tête contre. Nous nous sommes rendu également compte que pour des questions de déneigement, ou par exemple pour l'Imériale, cet emplacement n'était pas idéal. La mettre sur le bâtiment du magasin Tof Sports n'allait pas non plus, car la plaque est plus grande que les poteaux entre les fenêtres. On a pensé aussi à mettre un poteau avec uniquement la plaque, mais le store du magasin Tof Sports une fois descendu taperait contre le poteau. Donc, conclusion, la mettre sur la fontaine était la meilleure option, et pour ne pas abimer le monument, il a été mis une bride métallique qui permet de la retirer et de ne pas agresser le bâtiment. Ce que je peux encore vous dire, c'est qu'effectivement il n'y a pas eu de retour, ou plutôt de demande de préavis, de la Commission culturelle, parce que ceci n'a jamais été fait jusqu'à présent pour les noms de rues. C'est peut-être quelque chose à étudier au Conseil municipal. Pour le reste, à moins que mon collègue vice-maire veuille donner des compléments, je pense que l'on répondra une prochaine fois.»

M. Patrick Domon, président: «Merci Mme Jessica Froidevaux, cheffe du Département urbanisme et mobilité. Je crois cette fois-ci qu'il n'y a pas d'autre interpellation qui m'aurait échappé. Nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour.»

14. Petites questions

M. Patrick Domon, président: «Je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux petites questions.»

M. Patrick Domon, président: «Il ne semble pas y avoir de réponse aux petites questions. Je donne la parole pour les nouvelles petites questions.»

Mme Elisabeth Beck, PS: «Est-ce que le trafic sortant de l'hôpital pourra à l'avenir rejoindre directement la route cantonale en contrebas sans passer par les routes communales du centre? Les nombreux véhicules quittant l'hôpital sont contraints de suivre les routes communales allant vers le centre pour rejoindre la route cantonale. Cela génère passablement de trafic inutile, considérant que nombreux sont ceux qui souhaitent prendre la direction du Haut-Vallon. Dès lors, pour désengorger ces rues habitées, il est demandé d'étudier la possibilité pour ces véhicules de pouvoir suivre le même tracé que les bus CJ qui passent entre l'ancien asile et la ferme de La Roseraie afin d'atteindre directement la route cantonale à l'ouest du village.»

Mme Jessica Froidevaux, cheffe du Département urbanisme et mobilité: «Pour répondre ce soir à cette demande, il y a deux études en cours actuellement par le Département urbanisme et mobilité. Une qui porte sur le stationnement, et une deuxième sur le trafic et mobilité. Ceci est traité en parallèle, car il y a un lien. Ce que je vous propose c'est que l'on traite cette petite question directement dans cette étude, et vous aurez les réponses à tout ceci une fois que les conclusions de cette étude seront amenées devant ce Conseil.»

Mme Elisabeth Beck, PS: «Merci.»

Mme Elisabeth Beck, PS: «Quelles sont les perspectives de soutien à venir pour les enfants qui ont besoin d'un suivi logopédique avec la mise en application de la nouvelle loi cantonale dès le 1er janvier 2022? Dans le cadre de la transition REVOS, les communes et les directions d'école sont appelées à organiser le transfert des cours de logopédie pour les enfants de 4 à 16 ans donnés actuellement en privé vers le secteur public dès 2022. Ceci génère beaucoup de changements et de travail (engagements et infrastructures à organiser, leçons à attribuer pour s'occuper des enfants) et le délai de mise en œuvre est très court. Dès lors, il est demandé au service responsable de nous informer de la situation, car cela inquiète passablement les logopédistes, les enseignants et les parents qui ne souhaitent pas d'interruption du suivi des enfants pendant la période de changement de pratique. Par ailleurs, il y a la crainte que la durée d'attente de prise en charge pour faire un bilan et assurer un suivi augmente. L'expérience montre que des prises en charge tardives constituent un frein important dans la progression des apprentissages des élèves rencontrant des difficultés.»

M. Corentin Jeanneret, chef du Département éducation et culture: «Je vais répondre de façon détaillée lors d'une prochaine séance. Effectivement, le canton a décidé de changer le système en place avec le projet Revos 2020. Cela va engendrer un report des charges sur les communes, puisque ce seront les communes qui seront responsables et non plus le canton. Nous sommes attentifs à cette thématique importante. Nous en avons déjà discuté en commission. J'ai déjà rencontré la directrice de l'OMPP à ce sujet afin d'anticiper au mieux. Un suivi est assuré afin que les principaux concernés n'en pâtissent pas.»

M. Patrick Domon, président: «Il ne semble pas y avoir d'autre petite question. Point suivant.»

15. Divers et imprévu

M. Christian Tharin, PLR: «Election municipale du 28 novembre 2021. La population imérienne a procédé à la nomination de son nouveau maire le 28 novembre dernier. C'est avec grand plaisir que la fraction PLR a pris connaissance de l'élection de l'un d'entre nous et nous tenons ici à féliciter chaleureusement M. Denis Gerber pour sa brillante élection. Même qu'il n'est pas présent ce soir, cher Denis, tu quittes notre fraction suite à ton élection, mais tu ne pars pas trop loin, car tu rejoins la table de l'Exécutif. Nous te souhaitons naturellement tout le meilleur et nous espérons que tu auras beaucoup de plaisir dans l'exercice de ta nouvelle fonction. Tu as décidé de ne pas être présent ce soir afin de pouvoir exercer un droit de réserve alors que tu n'es même pas encore entré en fonction, cela prouve que ton souhait est de mettre en avant les intérêts de Saint-Imier avant ceux de notre fraction et cela est réjouissant. Nous souhaitons également adresser nos remerciements à M. Olivier Zimmermann, vice-maire, pour le travail effectué depuis le mois de novembre dernier. Il a mené à bien la gestion de la commune lors de cette phase de transition. Nous souhaitons qu'il puisse t'épauler dans la prise de connaissance des dossiers en cours. Enfin, nous nous permettons également de remercier Mme Bettina Zürcher, candidate à la mairie, pour le ton cordial qui a prévalu lors de la campagne en vue de l'élection complémentaire. Ce fut en effet une campagne agréable, car les débats se sont concentrés sur les idées de chacun.»

Mme Morgane Bussian, ARC: «Le livre de cette législature s'ouvre ce soir sur un nouveau chapitre.» C'est par ces mots que tu ouvrais ta première séance du Conseil de ville, le 11 mars dernier. Ce soir, laisse-nous prendre un instant pour compléter ce beau chapitre auquel tu as brillamment contribué en tant que président. La présence de ce satané virus ne t'aura pas empêché de tenir ton rôle de premier citoyen comme il se doit. D'une main de maître, tu as su diriger, gérer, cadrer, ou même recadrer nos séances. Nous tenons ainsi à te féliciter et à te remercier pour ton engagement, et c'est avec un plaisir non dissimulé que nous nous réjouissons de te retrouver à notre table, du côté des débats. Et si l'année 2021 a encore été chamboulée, elle restera, pour nous surtout, l'année des Patrick(s) ! Pour conclure, permets-moi de transformer quelque peu l'expression «Une image vaut mille mots» en «Une bonne bouteille vaut mille mots». Merci Patrick!»

M. Patrick Domon, président: «Merci beaucoup.»

... Remise d'une bouteille à M. Patrick Domon, président...

16. Nomination du bureau du Conseil de ville pour 2022

a) président
b) 1er vice-président
c) 2e vice-président
d) secrétaire
e) deux scrutateurs

a) président

Mme Gisèle Tharin, PLR, propose M. Samuel da Silva, PLR.

Au vote, M. Samuel da Silva, PLR, est nommé par 19 voix pour, 0 voix contre. Il y a 1 abstention, ainsi que celle de l'intéressé.

b) 1er vice-président

M. Michel Ruchonnet, PS, propose Mme Marie Ruchonnet, PS.

M. Michel Ruchonnet, PS: «Nous aurons donc un couple présidentiel.»

Au vote, Mme Marie Ruchonnet, PS, est nommée à l'unanimité, moins l'intéressée.

c) 2e vice-président

Mme Morgane Bussian, ARC, propose M. Ugo Boillat, ARC.

Au vote, M. Ugo Boillat, ARC, est nommé à l'unanimité, moins l'intéressé.

d) secrétaire

Mme Gisèle Tharin, PLR, propose M. Christian Tharin, PLR.

Au vote, M. Christian Tharin, PLR, est nommé à l'unanimité, moins l'intéressé.

e) deux scrutateurs

Mme Morgane Bussian, ARC, propose M. Raphaël Perotto, ARC.

M. Michel Ruchonnet, PS, propose M. Gerolamo Pepe, PS.

M. Michel Ruchonnet, PS: «Il a essayé la chaise, il a l'air de se plaire où il est.»

Au vote, M. Raphaël Perotto, ARC, et M. Gerolamo Pepe, PS, sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

... M. Patrick Domon, président, a présenté ses félicitations à chaque nomination des membres du Bureau du Conseil de ville 2022...

M. Patrick Domon, président: «Bien, je vais pouvoir clore cette séance. Merci pour votre participation. Belles fêtes de fin d'année, et à l'année prochaine.»

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 19h27.

Au nom du Conseil de ville

Le président: M. Patrick Domon
Le vice-chancelier: M. Tiago Rodrigues

COMMUNE DE TRAMELAN AVIS OFFICIELS

Histoire d'eau

Les travaux du nouveau réservoir des Fraises, pièce maîtresse de l'alimentation en eau potable du village, arrivent à bout touchant. Après une période de latence principalement due aux difficultés d'approvisionnement en matériel, les travaux ont pris un coup d'accélérateur au mois de décembre:

- 29 novembre 2021: travaux préparatoires pour les raccordements de la télégestion et mise en service de la vanne d'arrivée du SEF.
- 7 décembre 2021: raccordement du tronçon qui mène au réservoir de la Printanière sur le nouveau réservoir.
- 9 décembre: raccordement du nouveau réservoir au réseau des Reussilles.
- 14 décembre 2021: début de la démolition du vieux réservoir.

A l'heure actuelle, le nouveau réservoir fonctionne au tiers de sa capacité. La phase est délicate. Le but est de suivre progressivement les impacts sur le réseau jusqu'au remplissage total. A terme, seuls les réservoirs des Fraises et de la Printanière seront encore en fonction. Ceux des Dolaises et du Chalet ne seront plus utilisés.

La mise en service de cette nouvelle installation se fait dans des conditions difficiles: météo défavorable, pandémie qui ralentit la livraison de matériel et perturbe le calendrier des travaux (par exemple pour la porte étanche qui est arrivée avec plusieurs mois de retard). Les caprices du réseau d'eau ont également ralenti la manœuvre.

La destruction de l'ancien réservoir a eu lieu à la mi-décembre 2021

Le service de l'eau potable a été mis à forte contribution l'automne dernier par les fuites sur le réseau. On en a dénombré plus de 50 en 2021, le double qu'habituellement. Plusieurs tronçons ont été inscrits dans les plans d'investissements afin de renouveler les secteurs problématiques.

Pour rappel, le corps électoral tramelot s'est prononcé en faveur d'un crédit d'engagement de 1 301 529 fr. 20 TTC le dimanche 10 février 2019. Les travaux auraient dû se terminer en 2020. | *cm*

Votations cantonale et fédérales du 13 février 2022

Le Conseil municipal a nommé les membres du prochain bureau de vote:

- Président: Ramseyer Frank.
- Membres: Leiber Sophie, Lerch Marianne, Liechti Jérémie, Liechti Jonathan, Liechti Joshua, Linder Dominique, Linder Gregory, Linder Iris, Linder Tommy.
- Suppléants: Ljujic Lea, Locatelli Sophia, Loosli Luca et Loosli Melanie.

Pour rappel, pour être valable, il est impératif de signer la carte de légitimation lors de l'envoi du matériel de vote par courrier.

| *cm*

Noctambus, horaire 2022

Les Noctambus connaîtront quelques évolutions avec l'horaire 2022. Les changements notables sont:

- adoption du tarif de jour pour les courses Noctambus, ce qui signifie que les abonnements valables le jour seront aussi valables la nuit (abonnements Vagabond, abonnement général, abonnement demi-tarif, abonnement Seven-25);
- possibilité d'acheter un billet électronique avec un téléphone portable;
- horaires des vendredis identiques aux horaires des samedis;
- la ligne N21 Saignelégier – Tavannes passera systématiquement par les Breuleux – Mont-Tramelan;
- trois allers-retours par nuit entre Saignelégier et La Chaux-de-Fonds;
- pour la ligne N21, les deux premières courses commenceront / se termineront à Tramelan car il y a un train entre Tramelan et Tavannes;
- pour la ligne N21, les deux dernières courses donnent correspondance au Moonliner M31 à Tavannes;
- l'abonnement Onde Verte, valable le jour dans la zone Vagabond 42, est aussi valable la nuit dans cette zone;
- l'abonnement Libero est valable sur certains secteurs des lignes N21 et N23.

Pour plus d'informations: www.noctambus-jura.ch. | *cm*

Action sociale: du changement

Joëlle Gairaud a donné sa démission de la commission de l'Action sociale avec effet au 31 décembre 2021. Elle est remplacée par Laurent Carraux à compter du 1er janvier 2022. | *cm*

Une démission à la voirie

Robert Mooser, cantonnier chauffeur, a annoncé son départ du Service de la voirie avec effet au 28 février. Engagé en 2011, il a décidé de réorienter sa carrière. Le Conseil municipal remercie Robert Mooser pour son engagement et lui souhaite bon vent pour la suite de ses activités professionnelles. | *cm*

Conseil municipal

Le Conseil municipal s'est réuni en séance pour la dernière fois en 2021 le mardi 21 décembre. Il clôt ainsi l'avant-dernière année de la 18e législature. Cette dernière rencontre lui a permis de prendre congé de Carine Bassin, PS, qui arrête son mandat au 31 décembre 2021. La première séance de l'année a eu lieu mardi 11 janvier avec la participation de Qendresa Koqinaj Coçaj. | *cm*

Délai rédactionnel
MERCREDI 9H

EN SALLES

AU CINÉMATOGRAPHE À TRAMELAN

A HERO
VENDREDI 14 JANVIER, 18 H
DIMANCHE 16 JANVIER, 20 H

de Asghar Farhadi, avec Amir Jadidi, Mohsen Tanabandeh. Rahim, père divorcé, est en prison parce qu'il n'est pas en mesure de rembourser ses dettes. Pendant une permission de sortie de deux jours, il échoue à persuader son créancier de retirer sa plainte. En VO s.-t. 14 ans. Durée 2 h 07.

SCREAM
VENDREDI 14 JANVIER, 20 H 30
SAMEDI 15 JANVIER, 21 H
DIMANCHE 16 JANVIER, 17 H

de Matt Bettinelli-Olpin et Tyler Gillet, avec Neve Campbell, Courtney Fox. Vingt-cinq ans après qu'une série de meurtres brutaux ait secoué la ville normalement tranquille de Woodsboro, un nouveau tueur Ghostface s'en prend à un groupe d'adolescents pour raviver les secrets mortels de la ville. En français. 16 ans. Durée 1 h 55.

EN ATTENDANT BOJANGLES
SAMEDI 15 JANVIER, 18 H
LUNDI 17 JANVIER, 20 H
MARDI 18 JANVIER,17 H 30

de Regis Roinsard, avec Virginie Efira, Romain Duris. Camille et Georges dansent tout le temps sur leur chanson préférée Mr Bojangles. Chez eux, il n'y a de place que pour le plaisir, la fantaisie et les amis. En français. 14 ans (sugg. 16). Durée 2 h 05.

PRESQUE
DIMANCHE 16 JANVIER, 14 H
LUNDI 17 JANVIER,18 H

de et avec Bernard Campan et Alexandre Jolien. Dans la ville de Lausanne, Louis est directeur d'une société de pompes funèbres. Célibataire endurci, à 58 ans il se consacre entièrement à son métier et ne peut se résoudre à prendre sa retraite. Igor a 40 ans, un esprit vif dans un corps handicapé. Infirme moteur cérébral. En français. 10 ans. Durée 1 h 31.

LA COMMUNION
MARDI 18 JANVIER, 20 H

de Jan Komasa, avec Bartosz Bielenia, Eliza Rycembel. Daniel, 20 ans, se découvre une vocation spirituelle dans un centre de détention pour la jeunesse. Le crime qu'il a commis l'empêche d'accéder aux études de séminariste. En VO s.-t. 16 ans. Durée 1 h 55.

PERSIAN LESSONS
MERCREDI 19 JANVIER,17 H 30

de Vadim Perelman, avec Nahuel Pèrez Biscayart, Lars Eidinger. 1942, dans la France occupée, Gilles est arrêté pour être déporté dans un camp en Allemagne. Juste avant de se faire fusiller, il échappe à la mort en jurant aux soldats qu'il n'est pas juif mais persan. En VO s.-t. 12 ans (sugg. 16). Durée 2 h 08.

NIGHTMARE ALLEY
MERCREDI 19 JANVIER, 20 H
JEUDI 20 JANVIER,20 H 15

de Guillermo del Toro, avec Bradley Cooper, Cate Blanchett. Lorsque Stanton Carlisle fait la connaissance de Zeena, une voyante, et de Pete, son mari et mentaliste, lors d'une fête foraine, il flaire sa chance. En français. Durée 2 h 20.

ANTOINETTE DANS LES CÉVENNES
JEUDI 20 JANVIER, 14 H 30

de Caroline Vignal, avec Laure Calamy, Benjamin Lavemhe. Antoinette, une enseignante jeune et allègre doit partir en vacances d'été avec Vladimir, son amant et père d'une de ses élèves. En français. 10 ans (sugg. 14). Durée 1 h 35.

ADIEU MONSIEUR HAFFMANN
JEUDI 20 JANVIER, 18 H

voir ci-contre.

AU ROYAL À TAVANNES

ADIEU MONSIEUR HAFFMANN
VENDREDI 14 JANVIER, 20 H
SAMEDI 15 JANVIER, 21 H
DIMANCHE 16 JANVIER, 17 H

de Fred Cavayé, avec Daniel Auteuil, Gilles Lellouche. Paris 1942. François Mercier est un homme ordinaire qui n'aspire qu'à fonder une famille avec la femme qu'il aime, Blanche. Il est aussi l'employé d'un joaillier talentueux, Mr Haffmann. En français. 12 ans (sugg. 14). Durée 1 h 55.

LAMB
SAMEDI 15 JANVIER, 17 H
17 ET 18 JANVIER, 20 H

de Valdimar Johannsson, avec Noomi Rapace, Bjorn Hlynur Haraadlsson. Des paysages à perte de vue, des chaînes de montagnes, un ciel infini, une maison isolée: Maria et Ingvar habitent au cœur de la nature islandaise. En VO s.-t. 16 ans. Durée 1 h 46.

APENAS EL SOL
(CINÉ DOC) EN PRÉSENCE D'UNE PERSONNE EN LIEN AVEC LE FILM
DIMANCHE 16 JANVIER, 20 H

de Arami Ullon. Mateo Sobode Chiqueño, un membre de la communauté ayoreo, recueille les témoignages de ce peuple indigène qui a été expulsé de ses terres dans les années 1960. En VO s.-t. 12 ans. Durée 1 h 15.

MYSTÈRE
SAMEDI 15 JANVIER, 14 H
DIMANCHE 16 JANVIER, 14 H

de Denis Imbert, avec Vincent Elbaz, Shanna Keil. Stéphane décide d'emménager dans les belles montagnes du Cantal afin de renouer avec sa fille de 8 ans, Victoria, mutique depuis la disparition de sa maman. En français. 6 ans (sugg. 8). Durée 1 h 24.

PRESQUE
MERCREDI 19 JANVIER, 20 H
JEUDI 20 JANVIER, 20 H

voir ci-contre.

le clin d'œil
www.dessindepresse.ch

PARC NATUREL RÉGIONAL CHASSERAL

A vos objectifs !

Le Parc Chasseral lance un nouveau concours photo ouvert à tous les photographes amoureux de notre région, qu'ils soient professionnels ou amateurs. Les images lauréates illustreront les couvertures du Programme annuel 2022-2023 et de la carte qui l'accompagne. Les gagnants recevront des bons de voyage et des cadeaux du terroir d'une valeur totale de 500 francs Les photos sont à envoyer jusqu'au dimanche 20 février.

Photo : Daniel Schöb

Le Parc Chasseral invite tous les photographes de la région à envoyer leurs clichés d'ici au dimanche 20 février. Les photos doivent impérativement contenir des éléments naturels, patrimoniaux ou illustrant les villages du Parc. Les images doivent être printanières ou estivales, sans personnages ni animaux en premier plan et doivent être prises sur le territoire du Parc Chasseral. Les photos prises par drone ne sont pas acceptées en raison des potentiels dérangements à la faune sauvage que les prises de vue aériennes peuvent produire.

Deux photos seront récompensées : la première constituera la photo de couverture du Programme annuel du Parc, tiré à 12 000 exemplaires et distribué dans et autour du territoire du parc régional. Son auteur recevra des bons de voyage d'une valeur de 250 francs ainsi qu'un panier de produits du terroir d'une valeur de 50 francs. Le deuxième cliché primé illustrera la carte du Parc qui accompagne le programme annuel. Son auteur recevra des bons *Terroir du Chasseral* d'une valeur de 200 francs.

Véritable guide présentant les activités, sorties guidées et autres événements du Parc Chasseral, le Programme annuel accompagne les habitants de la région et ses visiteurs tout au long de l'année. Sa sortie de presse est prévue à la fin du mois de mars.

Infos pratiques

Le délai de participation est fixé au dimanche 20 février. Les photos (cinq au maximum) sont à envoyer uniquement par voie électronique en haute définition à concours@parcchasseral.ch. Le règlement complet du concours est disponible sur le site parcchasseral.ch.

| *parc naturel régional chasseral*

Après Lekha Gabbarini-Diacon et Julien Ogi en 2019, puis Jonathan Ummel et Daniel Schöb en 2020, Annabelle Franche et Quentin Juvet ont remporté le concours en 2021. Leurs clichés ont constitué les couvertures du Programme annuel et de la carte 2021-2022 du Parc régional Chasseral.

AGENDA

VENDREDI 14 JANVIER

– Cello Inferno, one man band, taverne Espace Noir, St-Imier, 19 h

VENDREDI 21 JANVIER

– Petit Nouvel-An FC St-Imier, Thierry Meury, salle de spectacles St-Imier

SAMEDI 22 JANVIER

– Petit Nouvel-an FC St-Imier, Christian Mukuna, salle de spectacles, St-Imier

MERCREDI 26 JANVIER

– Cyberthé à l'EJE St-Imier, 10 h-12 h

SAMEDI 29 JANVIER

– Petit Nouvel-An FC Saint-Imier, Les Fils du Facteur, salle de spectacles, Saint-Imier

– Concert des Chambristes, temple, Courtelary, 19 h 30

MERCREDI 2 FÉVRIER

– Né pour lire, CIP, Tramelan, 9 h 30

JEUDI 3 FÉVRIER

– Soirée scrabble, CIP, Tramelan, 18 h 45

VENDREDI 11 FÉVRIER

– Vernissage exposition peinture Jérémie Liechti, CIP, Tramelan, 18 h

SAMEDI 12 FÉVRIER

– Histoires coquines pour oreilles polissonnes, repas et contes érotiques, CIP, Tramelan, 19 h

EXPOSITIONS

– Inde de tous les instants, expositions de photos de Jean-Marie Jolidon. CIP Tramelan, jusqu'au 28 janvier. Lundi-vendredi : 8 h-20 h, samedi : 15 h-20 h, dimanche : fermé.

– Exposition de photos animalières de Mickaël Sauser, La Roseraie, Saint-Imier, jusqu'au 31 mai

SAINT-URSANNE

Un concert qui avait du cor et de la voix

Dimanche 2 janvier en milieu d'après-midi, la ville médiévale de Saint-Ursanne était sous le charme d'une vingtaine d'adeptes de cor des Alpes. Ayant répondu à l'appel de Jacques Domont dit Jacky, membre de l'Académie suisse de cor des Alpes, des joueurs venant de France, Neuchâtel, Fribourg, de la région vaudoise du Jura et du Jura bernois ont répondu présents. Après une courte répétition, un concert était présenté devait la collégiale où le public s'était retrouvé nombreux. C'est sous la direction de Mario Leuenberger que le programme composé des classiques pour cet instrument a fait voyager pendant plus d'une heure les auditeurs avec des airs de montagne bien connus, en passant par le traditionnel Rang des Vaches de l'Abbé Bovet interprété par Rachel Monnat artiste bien connue de la région. Le but de cette rencontre n'était autre que celui de briser les chaînes de cette triste période causée par la pandémie qui paralyse depuis de nombreux mois les rencontres musicales.

Pari réussi, à voir les réactions et applaudissements des spectateurs présents, un rayon de soleil en cette grisaille actuelle. | *jcl*

Les sons des cors des Alpes ont résonné dans la jolie cité médiévale de Saint-Ursanne en ce début d'année

HÔPITAL DU JURA BERNOIS

Nouvelle campagne de vaccination

Au vu de la situation sanitaire actuelle liée au Covid-19, la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne réitère sa confiance en nos équipes mobiles itinérantes afin de proposer une nouvelle campagne de vaccination de proximité. Elles sillonnent les communes du Jura bernois depuis le 10 janvier.

Les personnes qui souhaitent se faire vacciner que ce soit pour une première, deuxième ou troisième dose peuvent se présenter de 10 h à 18 h 30, sans rendez-vous. Elles doivent toutefois s'assurer de prendre avec elles impérativement leur carte d'assurance-maladie, une pièce d'identité, leur code personnel VacMe (si à disposition) et leur carnet de vaccination. L'enregistrement peut être effectué sur place. Il est également possible de s'enregistrer sur la plateforme cantonale : www.be.vacme.ch ou par téléphone au 031 636 88 00. Nous vous rappelons qu'il est important de respecter les règles d'hygiène, de distanciation et de port du masque partout où cela est nécessaire.

Calendrier et localités

– Eschert, 17 janvier, bâtiment communal, rue du Tilleul 1
– Belprahon, 17 janvier, centre communal, Grand Clos 5
– Cormoret, 18 janvier, halle polyvalente, Vieille Route 4
– Cortébert, 18 janvier, halle polyvalente, Grand Rue 21
– La Ferrière, 19 janvier, salle polyvalente, rue des 3 Cantons
– Corgémont, 20 janvier, salle de spectacle, rue des Collèges 1
– Sonceboz-Sombeval, 20 janvier, salle polyvalente, rue des Prés 5
– Sonvilier, 24 janvier, salle communale, La Ruette 24
– Villeret, 24 janvier, administration communale, rue Principale 24
– Champoz, 25 janvier, abri communal, Clos Vautier 24c
– La Scheulte, 26 janvier, école
– Court, 26 janvier, centre communal, rue de Valle 19
– Court, 27 janvier, centre communal, rue de Valle 19
– Petit-Val, 27 janvier, abri PC, Plaine Fin 17c, 2716 Sornetan
– Courtelary, 28 janvier, centre communal, Grand-Rue 58a
– Orvin, 31 janvier, salle des Sociétés, route des Prés-d'Orvin
– Nods, 31 janvier, salle du Battoir, place du Village 5
– Perrefitte, 1er février, administration communale, sous le Tacon 24
– Perrefitte, 2 février, administration communale, sous le Tacon 24
– Péry-La Heutte, 1er février, centre communal, 2603 Péry
– Péry-La Heutte, 2 février, centre communal, 2603 Péry
– Saicourt, 7 février, centre communal, Pré-Paroz 1, 2712 Le Fuet
– Reconvilier, 7 février, buvette de la Halle de Tennis, Vie des Crêts 49
– Crémines, 8 février, halle de gymnastique, rue du Collège 7
– Grandval, 8 février, centre communal, Grand Rue 29
– Tavannes, 9 février, salle communale, rue du Foyer 1
– Tavannes, 10 février, salle communale, rue du Foyer 1
– Valbirse, 9 février, salle communale, Grand Rue 50, 2735 Malleray
– Valbirse, 10 février, salle communale, Grand Rue 50, 2735 Malleray
– Saint-Imier, 14 février, Espace Beau-Site, rue de Beausite 1
– Saint-Imier, 15 février, Espace Beau-Site, rue de Beausite 1
– Moutier, 15 février, Société'Halle, avenue de la Liberté 9
– Moutier, 16 février, Société'Halle, avenue de la Liberté 9

| *hjb*

Réclame

Pour vous démarquer en un clin d'œil
Agence de communication
Graphisme / Site web / Campagne publicitaire / Création de stand / www.clin-d-oeil.net

CHAMBRE ÉCONOMIQUE DU JURA BERNOIS

Etat des lieux provisoire pour la Stratégie économique 2030

Ayant inauguré sa phase opérationnelle en fin d'année 2020, la stratégie économique 2030 du Jura bernois entre progressivement en force, influe d'ores et déjà insensiblement sur l'économie et rejaillit favorablement sur la région dans son ensemble. «Si plusieurs actions décrites dans la séquence précédente (phase dite fonctionnelle) ont déjà été menées à bien, il faut avant tout constater qu'un esprit d'ensemble a été insufflé au cours du processus et qu'il préside désormais à des choix cohérents pour la région dans différents domaines.

Parmi les nombreuses actions préconisées entre 2018 et 2020 dans les huit axes stratégiques retenus, certaines actions ont déjà été réalisées. Si la fusion des associations de communes (mesure 09, axe organisation régionale) prodigue déjà des effets vertueux avec la création de l'association Jura bernois. bienne, l'extension progressive du Parc régional Chasseral montre une adéquation meilleure au territoire du Jura bernois (mesure 04, axe organisation régionale). Sur le plan des soins, les récentes évolutions affermissent les orientations décrites, notamment avec le développement de centres de santé (mesures 13 et 14, axe organisation régionale). Des effets vertueux sont également perceptibles dans des chantiers majeurs, comme Avenir Berne Romand (par exemple mesures 10 et 11, axe organisation régionale). Enfin, la création de la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois (mesure 02, axe organisation régionale) est une concrétisation de la STRATECO 2030 de première importance. «Les projets Couronne lancés par cette jeune institution articulent plus de 20 mesures issues de la STRATECO 2030 rappelle Richard Vaucher, Président de la Fondation, et s'imposent donc comme des réalisations de premier plan susceptibles d'influer distinctement sur la région, son organisation et son image».

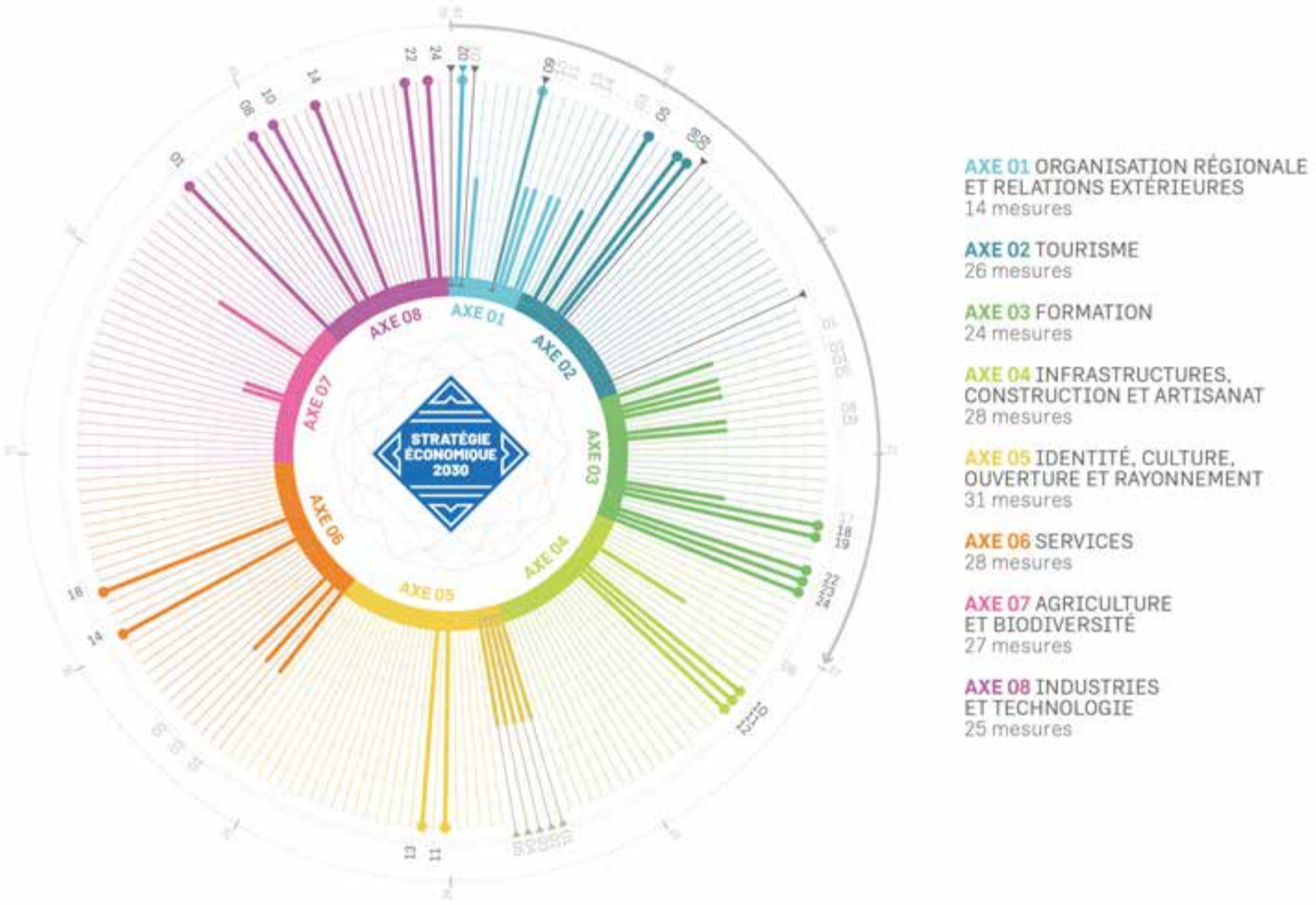

STRATECO 2030: Tableau de bord de la phase opérationelle, état des lieux – décembre 2021

Dans le domaine de la formation, des projets précis ont déjà été finalisés, notamment par la Chambre d'économie publique du Jura bernois (CEP) qui a présenté PRO>>pulse, stage professionnel en Allemagne (mesure 22, axe formation), PRO>>pulse, immersion linguistique en entreprise (mesures 23 et 24, axe formation) et prépare un grand projet PRO>>pulse, esprit d'entreprendre (mesures 8, 9 et 17, axe formation) tout en ayant déjà développé de nouveaux instruments de valorisation de la formation professionnelle (mesure 01, axe formation). Des offres conjointes du ceff et du CIP font écho aux pistes proposées (mesures 18 et 19, axe formation), mais les réflexions donnent surtout une ligne directrice à la région pour l'offre de formation professionnelle (mesures 03 et 04, axe formation) ou sont débattues politiquement (mesure 05, axe formation).

En matière de tourisme, hormis les éléments intégrés aux projets Couronne, il faut mentionner par exemple les perspectives réjouissantes d'un centre Digger à Tavannes (mesure 03, axe tourisme), les efforts – à intensifier encore – pour la valorisation des métairies (mesure 09, axe tourisme) ou le développement récent des itinéraires de mobilité douce (mesure 05, axe tourisme). Mais l'adoption par Jura bernois tourisme du concept, faisant défaut jusqu'alors, de 12 activités incontournables du Jura bernois, dont l'exploitation reste embryonnaire, est une avancée significative en matière de promotion d'ensemble de la région tandis que la séquence s'étant ouverte pour le Parc régional naturel Chasseral correspond aux ambitions adoptées (mesure 08, axe tourisme). «Ces progrès intéressants ne doivent pas occulter l'existence de dossiers essentiels, mais laborieux et compliqués à résoudre. La vision d'ensemble donnée par la STRATECO 2030 nous permettra de les aborder avec plus d'efficacité et de résolution, notamment pour ce qui concerne ou implique le domaine public» commente Richard Vaucher.

Dans le champ hétéroclite des infrastructures et de l'énergie, il faut dénoter une concrétisation très prometteuse par l'entremise du Swiss Energypark (mesures 10,11,12, axe infrastructures, construction, artisanat) et des projets qu'il développe. Leur portée est primordiale et s'inscrit exactement dans la trajectoire décrite pour l'évolution de la région sur le plan de l'énergie. La question du co-voiturage (mesure 06, axe infrastructures, construction, artisanat) est quant à elle traitée par le biais d'un projet porté à l'échelle de l'Arc jurassien dont les retombées ne sont pas perceptibles, mais dont la progression exploratoire est indéniable, bien que fortement perturbée par la pandémie de Covid-19.

En matière de services, en plus des aspects fondamentaux englobés dans les *projets Couronne*, un important travail a été mené par la CEP et la HE-Arc – dans le cadre du projet PHR économie conduit par Arcjurassien.ch – pour comprendre en profondeur la structure des activités tertiaires, leur adéquation aux besoins du secteur secondaire et leur répartition spatiale (mesures 01, 03, 05, axe services). Ses conclusions génèrent des projets actuellement en cours de développement. Le sujet spécifique du coworking (mesure 14, axe services) est considéré comme traité et répondant de manière satisfaisante aux besoins identifiés avec les offres de Saint-Imier, Reconvilier, Tavannes, Bienne et prochainement Sonceboz. Enfin, le projet Digital ArcHub mené par la HE-Arc répond directement aux préoccupations consignées dans la STRATECO 2030 (mesure 18, axes services) et offre des instruments aux PME face aux défis de la numérisation.

Pour l'heure, l'axe thématique «agriculture et biodiversité», n'a pas fait l'objet de réalisations précises hormis celles comprises dans les « projets Couronne», mais offre des orientations détaillées aux parties prenantes et insuffle des dynamiques de collaborations. Préserver et entretenir la nature est par exemple une mission d'importance à laquelle l'agriculture doit contribuer, notamment en collaborant avec des institutions comme le Parc régional Chasseral.

Dans le champ industriel, un travail constant aboutit à des réalisations ponctuelles devant être pérennisées comme le projet Microtech du photographe Daniel Mueller qui porte un regard neuf sur l'esthétique de l'industrie (Mesure 08, axe industrie et technologie) ou le lancement de l'émission radio *immersion* de RJB qui donne accès aux coulisses des entreprises régionales et la présente comme employeurs potentiels (Mesure 08, 22, axe industrie et technologie). Une forte implication de la CEP dans des actions de fonds prodigue progressivement des effets vertueux (mesures 10, 14 axe industrie et technologies) et accomplit des missions précises (mesures 01, 24, axe industrie et technologies).

Enfin, l'axe thématique «Identité, culture, ouverture et rayonnement» fait l'objet de concrétisations cruciales pour la région (mesures 01, 02, 03, 04, 05, axe identité, culture, ouverture et rayonnement) dans le cadre des «projets Couronne». La publication de l'ouvrage historique «L'industrie en image, un système technologique et industriel dans le Jura bernois, XIXe-XXIe siècle» satisfait momentanément les desseins consignés dans la STRATECO (mesure 13, axe Identité, culture, ouverture et rayonnement) tandis que les projets de développement de Mémoires d'ici concrétisent un besoin décrit (mesure 11, axe identité, culture, ouverture et rayonnement).

«Ce catalogue démontre les retombées concrètes du processus élaboré et l'apport incontestable d'une logique récurrente insufflée dans des champs thématiques hétéroclites, commente Patrick Linder, directeur de la CEP, mais souligne dans le même temps l'intensité des efforts à investir pour en garantir la poursuite dans le long terme.»

Identifier l'ensemble des efforts et les poursuivre

Ainsi, plus de 40 mesures préconisées dans la STRATECO 2030 sont actuellement traitées, totalement ou partiellement, par les parties prenantes, nombreuses, de ce processus inédit dans l'histoire du Jura bernois. L'hétérogénéité de ces actions, la diversité des rythmes et la variété des gouvernances les pilotant mettent en évidence la nécessité d'identifier distinctement les réalisations relevant de la STRATECO 2030. Dans cette optique, la CEP introduit un logo pour estampiller les projets ou actions en étant issues ou s'en revendiquant. Cachet apposé aux documents des acteurs de la STRATECO 2030, dans la description de leurs projets ou dans leur communication institutionnelle, il contribuera à assembler les efforts actuellement déployés et à les relier formellement au processus stratégique rappelant ainsi la finalité des démarches.

«Compte tenu de l'ampleur du chantier, mais également des conditions externes, ces deux dernières années ayant été très perturbées par le Covid-19, le déploiement de la STRATECO 2030 apparaît à ce stade des plus satisfaisants, surtout sous l'angle de l'appropriation du cap proposé pour la région. Le travail encore nécessaire est cependant considérable, requiert une vision transversale et demande une coordination volontariste. La démarche doit aboutir à son terme au renforcement d'une région prospère, harmonieuse, agréable à vivre dont les bénéficiaires premiers sont les habitants, mais aussi les entreprises et les communes» résume Richard Vaucher, Président de la CEP.

Une grande vision pour 2030 comme cap

L'ensemble des actions répertoriées dans la STRATECO 2030 tend vers un but suprême ayant une fonction de cap pour tous les efforts déployés. Il a été condensé dans une grande vision qui constitue le noyau fondamental de ce qui est en cours de réalisation: «En 2030, le Jura bernois est une région de technologies prospère, innovante, cohérente et reconnue. Matrice historique de compétences industrielles, connectée au monde par ses activités économiques, elle est pourvue d'infrastructures, de services, d'instituts de formation et d'offre touristique adaptée. Organisée comme une agglomération, dotée d'un cadre naturel valorisé, autosuffisante grâce à sa production d'énergies renouvelables, elle relève du territoire cantonal bernois, collabore étroitement avec l'agglomération bilingue biennoise, interagit dans l'Arc jurassien industriel, s'inscrit dans l'espace culturel romand et rayonne en Suisse et dans le monde au travers de ses compétences.» En définitive, cette vision idéale des évolutions souhaitées pour 2030 offre une orientation d'ensemble à la région et les concrétisations échelonnées de mesures précises permettent de s'en approcher progressivement. | *cep*

CONSEIL DU JURA BERNOIS

Programme de recherche Horizon Europe

Le Conseil du Jura bernois (CJB) s'inquiète du statut qu'occupe actuellement la Suisse dans le programme de recherche Horizon Europe

Dans un courrier commun établi avec le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF), le CJB s'interroge sur le fait que la Suisse ne soit plus considérée comme un pays associé dans le cadre du programme de recherche Horizon Europe pour les années 2021-2027. Cette situation provoque des inquiétudes dans les deux Conseils, mais bien évidemment dans le milieu de la formation. Dans leur missive, le CJB et le CAF demandent à la Direction de l'instruction publique et de la culture de déployer toutes les mesures nécessaires pour permettre aux institutions de formation et de recherche de continuer à bénéficier des avantages de ce programme. Il est notamment souhaité que le canton soutienne les démarches entamées par les hautes écoles et les universités, se coordonne avec les autres cantons, notamment les cantons romands par le biais des comités stratégiques de pilotage des Hautes écoles et les conférences intercantonales, afin d'intervenir de façon concertée auprès du Conseil fédéral.

Cette situation touche l'ensemble des institutions de formation tertiaire du canton de Berne. Il est essentiel, pour maintenir la qualité à long terme des formations et des projets de recherche, mais également pour garder en Suisse des personnes présentant de hauts degrés d'expertises, que les cantons se fédèrent et interviennent au niveau fédéral. | *cjb*

Autres dossiers

Durant le mois de décembre 2021, le CJB a également:

- pris part à la nomination d'un représentant de la partie francophone au sein du Comité de planification cantonale qui traite des questions relatives aux prestations particulières d'encouragement et de protection pour les jeunes;
- pris position sur les autorisations de dépenses 2022 de la HES-SO, de la HE-Arc et de la HEP-BEJUNE;
- pris position dans le cadre d'un corapport relatif au remplacement des conduites de transport Saint-Imier – Source de la Raissette;
- versé des subventions dans le domaine du Fonds du sport. Un tableau récapitulatif est proposé sur le site internet à l'adresse suivante https://www.conseildujurabernois.ch/subventions.html. | *cjb*

OSTAJ

De par une délégation de tâches cantonales, le Conseil du Jura bernois (CJB) représente le canton de Berne au sein de l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ) qui propose différents relevés statistiques sur des thématiques qui concernent les territoires suisses et français de la bande frontalière.

En date du 9 décembre 2021, un communiqué de presse a été publié par l'OSTAJ présentant la dernière fiche statistique produite qui concerne les activités présentielles sur l'Arc jurassien. Toutes les informations sont disponibles sous ce lien: Activités présentielles dans l'Arc jurassien | Arc jurassien franco-suisse. | *cjb*

URGENCES

PHARMACIES DE GARDE

SAINT-IMIER Du 14 au 20 janvier: Pharmacie Plus du Vallon, 032 942 86 86. Samedi: 13 h 30-16 h, 19 h 15-19 h 45. Dimanches et jours fériés: 11 h-12 h, 19 h 15-19 h 45. **TRAMELAN** Du 14 au 20 janvier: Pharmacie Plus Schneeberger, 032 487 42 48, A. Vargas. Dimanches et jours fériés: 11 h-12 h et 18 h 30-18 h 45. *Changement de service le vendredi à 8 h. Les éventuelles modifications de dernière minute du service de garde seront annoncées sur le répondeur de la pharmacie concernée.*

AMBULANCE ET URGENCES

144

MÉDECINS DE GARDE

ORVIN, SAUGE ET ROMONT 24 heures sur 24: 0900 900 024, www.cabinetdurgencesbienne.ch. **DE LA FERRIÈRE À PÉRY-LA HEUTTE** 24 heures sur 24 032 941 37 37. **TRAMELAN** 0900 93 55 55, en semaine: 18 h-8 h, samedi, dimanche, jeudi et jours fériés: 24 heures sur 24.

PERMANENCES DES SERVICES FUNÈBRES

VALLON DE SAINT-IMIER 0800 225 500. **PAR8** 0848 778 888.

SERVICE D'URGENCE DENTISTES

032 466 34 34

SOINS À DOMICILE

SAMAIDD VALLON DE SAINT-IMIER AIDE ET MAINTIEN À DOMICILE, SOINS EN DIABÉTOLOGIE 079 439 28 95, samaidd@bluewin.ch, www.samaidd.com. **SASDOVAL** SAINT-IMIER rue de Jonchères 60 032 941 31 33, sasdoval@bluewin.ch, www.sasdoval.ch. **SERVICE DU BAS-VALLON** 032 358 53 53, tél. national 0842 80 40 20, secretariat@sasdbasvallon.ch, www.sasdbasvallon.ch.

GARAGE DE SERVICE

032 489 28 28, 0800 140 140

LOISIRS

ACTION JEUNESSE RÉGIONALE

TRAMELAN RUE DU PONT 20 Jeudi: 16 h-18 h, vendredi: 17 h-21 h.

CENTRE ANIMATION JEUNESSE

PÉRY-LA HEUTTE Mercredi: 13 h-18 h, jeudi: 13 h 30-18 h, vendredi: 13 h-22 h, www.cajpery.wix.com.

CENTRES DE RECHERCHES, DOCUMENTATION ET ARCHIVES

CEJARE SAINT-IMIER rue du Midi 6 Sur rendez-vous, en principe. Lundi et mercredi: 9 h-17 h. 032 941 55 45, cejare@cejare.ch, www.cejare.ch. **MÉMOIRES D'ICI** SAINT-IMIER rue du Midi 6 Lundi et jeudi: 14 h-18 h, 032 941 55 55, contact@m-ici.ch, www.m-ici.ch.

ESPACE JEUNESSE ERGUËL

SAINT-IMIER RUE DU MARCHÉ 1 Mardi: 16 h-18 h, accueil en cas de besoin/projets. Mercredi: 14 h-18 h, activités diverses selon programme (voir site internet). Jeudi et vendredi: 15 h 15-18 h, accueil adolescents 10-17 ans, 032 940 12 17, espacejeunesse@saint-imier.ch, www.e-j-e.ch, espacejeunesseerguel, espacejeunesse.derguel.

BIBLIOBUS UPJ
www.bibliobus.ch

CORGÉMONT GARE Mardi 8 février: 15 h 15-17 h. **FRINVILLIER** Mardi 25 janvier: 16 h 30-17 h 15. **LA FERRIÈRE** COMMUNE Samedi 15 janvier: 9 h 45-11 h 45. **ORVIN** CENTRE DU VILLAGE Mardi 25 janvier: 17 h 45-19 h 30. **PLAGNE** ANCIENNE ÉCOLE PRIMAIRE Vendredi 28 janvier: 17 h 30-19 h 15. **ROMONT** ENTRÉE DU VILLAGE Vendredi 28 janvier: 16 h-17 h. **SONCEBOZ-SOMBEVAL** COMMUNE Mardi 1er février: 16 h 30-19 h 30. **VAUFFELIN** PLACE DU VILLAGE Vendredi 28 janvier: 14 h 30-15 h 30.

BIBLIOTHÈQUES

CORMORET COLLÈGE Mardi: 17 h-18 h 30. **CORTÉBERT** ÉCOLE, REZ-DE-CHAUSSÉE Mercredi: 13 h 30-14 h, 19 h 30-20 h. **COURTELARY** COLLÈGE Lundi: 15 h-17 h 30, mardi: 17 h-19 h, jeudi: 15 h-16 h 30, vendredi: 9 h 30-10 h 30. **BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE SAINT-IMIER** RUE DU MARCHÉ 6 Située dans le bâtiment du Relais culturel d'Erguël, la Bibliothèque régionale vous accueille sur trois étages. Horaire: mercredi: 14 h-18 h, jeudi: 9 h-18 h, vendredi: 9 h à 19 h. 032 941 51 41, bibliotheque@saint-imier.ch, www.saint-imier.ch/bibliothèque, catalogue en ligne: nouveautés. **SONVILIER** COLLÈGE Lundi: 17 h 30-19 h 30, mercredi: 16 h-18 h. **PÉRY-LA HEUTTE** COLLÈGE Mardi: 15 h 15-17 h 15, jeudi: 17 h-19 h. **VILLERET** RUE PRINCIPALE 20 Mardi: 9 h-10 h, 15 h-18 h. Jeudi: 18 h 15-19 h.

CHEZ CAMILLE BLOCH LA CHOCOLATERIE À CROQUER

COURTELARY GRAND-RUE 21 Parcours Découverte: mardi-dimanche: 10 h-18 h (dernière entrée à 17 h). Le Shop et Le Bistrot: mardi-dimanche: 9 h 30-18 h. La place de jeux: mardi-dimanche: 9 h 30-18 h. 032 945 13 13 welcome@chezcamillebloch.ch, www.chezcamillebloch.ch.

GYMNASTIQUE

CORGÉMONT halle de La Combe Si vous avez 55 ans et plus, dames et messieurs, les leçons sont ouvertes à tout le monde. Gym Tonic: mercredi 14 h-15 h, gym Fit: mercredi 8 h 15-9 h 10, gym Seniors: mercredi 9 h 15-10 h 10. Danielle Beraldo, 079 105 40 34. **ORVIN** HALLE Lundi: 16 h 30. **PÉRY-LA HEUTTE** Lundi: 14 h 15 à la halle de Péry, dimanche: 11 h-12 h à la place rouge. Leçons ouvertes à tout le monde. **PLAGNE** CENTRE COMMUNAL Lundi: 19 h 45 (sauf vacances scolaires). **SONCEBOZ** HALLE DE GYMNASTIQUE Mardi: 19 h 30-20 h 30, 60 francs/an, étudiantes 30 francs/an, ladyfitsonceboz@gmail.com.

LUDOTHÈQUE

SAINT-IMIER RUE DU MARCHÉ 6 Mercredi et vendredi: 15 h-18 h, Maria Concetta Houriet, renseignements: 032 941 14 22 032 941 51 41, www.saint-imier.ch/index.php/fr/vivre/ludotheque.

MÉDIATHÈQUE CIP

TRAMELAN CHEMIN DES LOVIÈRES 13 1er samedi du mois: 9 h-12 h, lundi-vendredi: 13 h-18 h, mercredi: 13 h-20 h, 032 486 06 06, cip@cip-tramelan.ch, cip-tramelan.ch.

MUSÉES

JEANGUI ARCHIVES ANABAPTISTES CHAPELLE Sur réservation 079 797 33 53, e.rm.geiser@bluewin.ch. **LONGINES** SAINT-IMIER Lundi-vendredi: 9 h-12 h, 14 h-17 h, réservation recommandée. **MUSÉE DE SAINT-IMIER** RUE SAINT-MARTIN 8 Fermé du 24 décembre au 3 janvier. 032 941 14 54 musee@saint-imier.ch, www.musee-de-saint-imier.ch. **MAISON DES SARRASINS** ORVIN au cœur du village Ouvert sur demande, entrée libre, 032 358 18 35, 032 358 17 27, erwinlechot@bluewin.ch.

PISCINES

SAINT-IMIER Beau Site 1 Lundi: 18 h-19 h 140 cm, 19 h-21 h 190 cm. Mardi: 18 h-20 h 190 cm. Mercredi: 16 h 30-17 h 30 120 cm, 17 h 30-19 h 15 140 cm. Jeudi: 18 h-20 h 190 cm, 20 h-21 h 140 cm. Vendredi: 18 h-21 h 190 cm. Samedi: 9 h-11 h 140 cm. Certificat Covid obligatoire pour toute personne âgée de plus de 16 ans. Présentation d'une pièce d'identité au garde-bains chargé de la surveillance des lieux. 032 942 44 31, www.saint-imier.ch > Découvrir > Sports & Loisirs > Bassin de natation.

SKI CLUB COURTELARY

GARDIENNAGE 15 et 16 janvier assuré par Adrien Stolz et Alexandre Jeanmaire, bienvenue aux promeneurs désireux de se désaltérer!

COMMUNES

AGENCE AVS

DU BAS-VALLON À PÉRY-LA HEUTTE Lundi: 8 h 30-12 h, 14 h-18 h. Mardi-jeudi: 8 h 30-12 h. 032 485 01 53, c.faehndrich@pery-laheutte.ch.

ADMINISTRATIONS

CORGÉMONT Lundi: 8 h 30-11 h 30, 17 h-18 h. Mardi-jeudi: 8 h 30-11 h 30, 16 h-17 h. Vendredi: 8 h 30-11 h 30. Grand-Rue 15, 2606 Corgémont, 032 488 10 30, admin@corgemont.ch, www.corgemont.ch. **CORMORET** Lundi: 15 h-18 h, mercredi: 14 h 30-16 h 30, jeudi: 9 h 30-12 h. Vieille-Route 1, 2612 Cormoret, administration: 032 944 15 13, mairie: 032 944 20 71, voyer: 079 381 68 60, contact@cormoret.ch, www.cormoret.ch. **CORTÉBERT** Lundi et mardi: 10 h-12 h. Jeudi: 10 h-12 h, 16 h-18 h. Rue du Collège 3, 2607 Cortébert, 032 489 10 67, fax: 032 489 19 27, admin@cortebert.ch, www.cortebert.ch. **COURTELARY** Lundi-jeudi: 8 h-12 h (jeudi après-midi sur rendez-vous préalable à fixer par téléphone), Grand-Rue 58, 2608 Courtelary, 032 944 16 01, admin@courtelary.ch, www.courtelary.ch. **LA FERRIÈRE** Lundi-vendredi: 10 h-12 h, mardi et jeudi: 16 h-17 h 30. Rue des Trois-Cantons 20, 2333 La Ferrière, 032 961 12 77, secrétariat: info@laferriere.ch, finances: commune@laferriere.ch, www.laferriere.ch. **MONT-TRAMELAN** Lundi: 16 h-18 h. Métairie des Princes 13, 2723 Mont-Tramelan, 032 487 62 53, info@mont-tramelan.ch. **ORVIN** Lundi: 16 h-18 h (permanence maire: 17 h 30-18 h 30), mercredi: 10 h 30-12 h, jeudi: 16 h-18 h, vendredi: 10 h 30-12 h. La Charrière 6, 2534 Orvin, 032 358 01 80, administration@orvin.ch, www.orvin.ch. **PÉRY-LA HEUTTE** Lundi: 8 h 30-12 h, 14 h-18 h. Mardi-jeudi: 8 h 30-12 h, Grand-Rue 54, 2603 Péry, 032 485 01 50, commune@pery-laheutte.ch, www.pery-laheutte.ch. **RENAN** Lundi: 8 h-12 h, 13 h 30-18 h 30. Mardi-vendredi: 8 h-12 h. Rue du Collège 5, 2616 Renan, 032 962 65 00, fax: 032 962 65 05, info@renan.ch, admin@renan.ch, www.renan.ch. **ROMONT** Mardi: 16 h-18 h, jeudi: 10 h-12 h. Route Principale 1, 2538 Romont, 032 377 17 07, info@romont-jb.ch, www.romont-jb.ch. **SAINT-IMIER** Lundi-mercredi: 8 h-11 h 45, 14 h-17 h. Jeudi: 14 h-18 h. Vendredi: 8 h-11 h 45, 14 h-16 h. Rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, CP 301, 032 942 44 24, fax: 032 942 44 90, info@saint-imier.ch, www.saint-imier.ch. **SAUGE** Mardi et jeudi: 15 h-17 h. Haut du Village 8, 2536 Plagne, 032 358 20 25, fax: 032 358 20 26, info@sauge-jb.ch, www.sauge-jb.ch. **SONCEBOZ-SOMBEVAL** Lundi: 8 h-12 h, 16 h-18 h. Mardi, mercredi et jeudi: 8 h-12 h, 16 h-17 h 30. Vendredi: 8 h-12 h. Rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval, CP 47, 032 488 33 00, fax: 032 488 33 01, secretariat@sonceboz.ch, www.sonceboz.ch. **SONVILIER** Heures d'ouverture du guichet: mardi et mercredi: 8 h-12 h, jeudi: 8 h-12 h, 13 h 30-17 h 30. Permanence téléphonique: lundi, mardi, mercredi: 10 h-12 h, jeudi: 10 h-12 h, 13 h 30-15 h 30. Place du Collège 1, 2615 Sonvilier, 032 941 11 20, fax: 032 941 19 73, administration@sonvilier.ch, www.sonvilier.ch. Crèche «Les Razmokets»: 032 940 14 86. Ecole de Sonvilier: 032 941 16 66. Ecole de Mont-Soleil «Aux Pruats»: 032 961 15 49. **TRAMELAN** Lundi-mardi: 9 h-11 h 45, 14 h-16 h 45. Mercredi: 14 h-16 h 45. Jeudi: 9 h-11 h 45, 14 h-18 h. Vendredi: 9 h-11 h 45, 14 h-16 h. Hôtel de Ville, 2720 Tramelan, 032 486 99 99, fax: 032 486 99 80, www.tramelan.ch. **VILLERET** Fermé les 19, 24 et 27 janvier. Lundi-vendredi: 9 h-12 h. Rue Principale 24, 2613 Villeret, 032 941 23 31, admin@villeret.ch, www.villeret.ch.

IMPRESSUM

Journal d'annonces et d'information

12 000 exemplaires distribués chaque vendredi (excepté durant les vacances de l'imprimerie) dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Editeur
Imprimerie Bechtel SA
Bellevue 4, 2608 Courtelary
032 944 18 18, FAC: 032 944 17 56
fac@bechtel-imprimerie.ch

Heures d'ouverture: lu-je 7 h 30-12 h, 13 h 30-17 h, vendredi 7 h 30-12 h

Mise en pages
Coraline Bolle (responsable)
Claude Sansonnens (annonces)
Claudia Lopes

Corr. et facturation: Nicole Loriol
Impression: Druckzentrum Bern
Distribution: La Poste

Délais de remise des publications
Sport, Utile et Paroisses: lundi soir
Officiel: mardi 12 h
Rédactionnel et Annonces: mercredi 9 h

Tarif des annonces
www.bechtel-imprimerie.ch/tarifs/

Abonnement annuel: 98 fr.

imprimé en suisse

DIVERTISSEMENT

2		8		3				5
		3			9			
	1				7			9
		5						8
	8						2	
7						5		
9			6				1	
			1			3		
4				5		6		2

©raetsel.ch 1633293

SUDOKU Inscrivez un nombre de 1 à 9 dans chaque case vide, chaque nombre ne peut apparaître qu'une seule fois dans chaque colonne et chacun des neuf blocs de 3 x 3.

MOTS FLÉCHÉS Les définitions sont placées directement dans la grille. Une flèche indique le sens dans lequel les lettres du mot défini sont à inscrire. Constituez le mot mystère avec les chiffres.

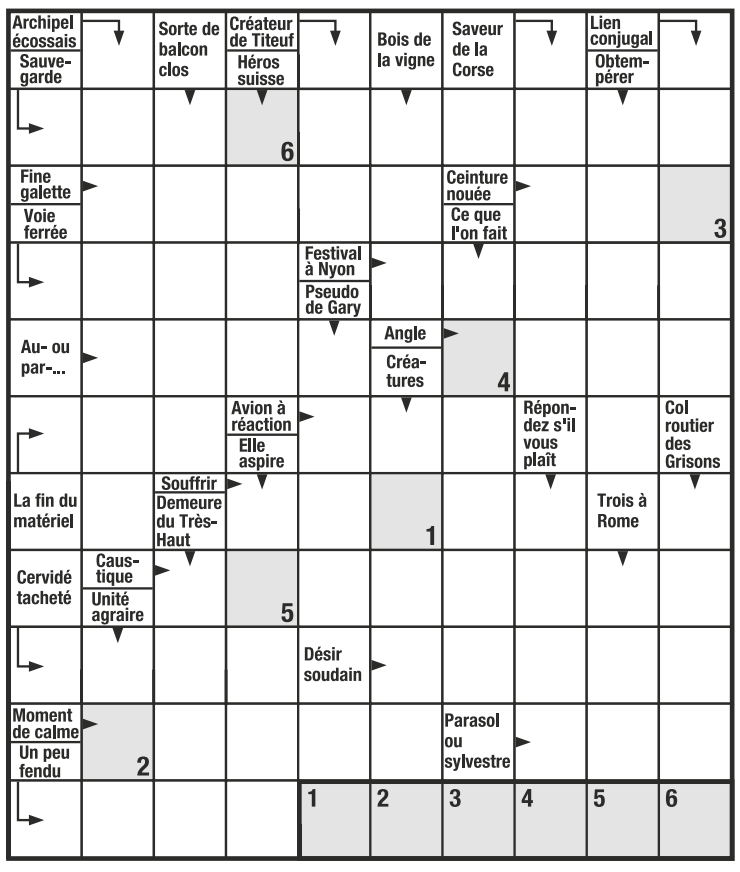

2	3	9	6	8	4	1	5	7
1	8	7	3	2	5	4	6	9
6	5	4	1	7	9	8	3	2
7	6	5	9	3	8	2	4	1
8	9	1	4	6	2	3	7	5
3	4	2	7	5	1	9	8	6
9	7	3	8	1	6	5	2	4
4	2	6	5	9	3	7	1	8
5	1	8	2	4	7	6	9	3

Solutions de la semaine dernière

N	E	D	Q	L	C	H	S	S	J	Z	H	B	E
Z	U	K	J	B	A	N	D	C	N	M	C	I	P
H	E	A	L	T	E	R	N	E	X	I	J	P	P
E	N	I	T	R	A	T	R	V	Y	K	S	Y	G
A	O	Q	O	M	G	I	V	R	Z	R	W	R	D
U	L	E	Q	O	W	W	C	G	C	C	F	E	A
K	A	S	G	X	T	A	R	A	E	V	L	C	S
I	T	I	X	U	X	U	E	I	L	R	E	I	D
S	V	R	F	E	P	G	M	F	E	Q	A	T	K
T	L	B	T	D	N	H	E	R	S	N	U	P	F
W	V	U	J	B	R	N	N	L	T	Z	I	W	I
K	O	E	N	A	T	D	O	S	E	F	N	E	A
U	Y	F	Q	T	K	V	E	N	O	O	R	M	V
H	H	J	H	Z	N	Y	L	V	G	R	W	D	L

Rubrique offerte par

Qwell by VALSER
Sandro De Tomi
032 489 13 56

HOCKEY CLUB SAINT-IMIER

Les filles en SWHL C s'imposent face à Sierre

Un blanchissage bienvenu pour Nolwen Boldini (Nº 60) et ses coéquipières; noellephotography.org

Pas besoin d'en rajouter, vous le savez déjà, les championnats des équipes au-dessus de 16 ans ont été bloqués et les matchs annulés jusqu'au 27 janvier. Seules les filles en SWHL C sont autorisées à jouer. Le pourquoi, aussi peu logique soit-il, est relativement simple. Chez les hommes, outre les juniors Elites, trois catégories ont été préservées à savoir la National League, la Swiss League et la Mysport League. Pour maintenir une égalité entre hommes et femmes, trois catégories de femmes ou de filles ont également été préservées, la Womens League, la SWHL B et la SWHL C dont font partie les filles du HC Saint-Imier. Ceci a été négocié entre Swiss Olympic et la SIHF (Swiss Ice Hockey Federation) selon les prises de position du Conseil Fédéral. Donc dans un match de rattrapage, les filles du HC Saint-Imier ont reçu celles de Sierre entre les fêtes de fin d'année. Ce match a été repoussé sur demande du HC Sierre pour un manque d'effectif. La rencontre a souri aux Imériennes, celles-ci l'ont emporté assez facilement sans encaisser le moindre but. Un blanchissage donc à mettre au crédit de Nolwen Boldini et de ses coéquipières.

C'est dans la seconde période que les filles de Christophe Augsburger ont fait la différence en trouvant à deux reprises le chemin des filets. Ce succès permet aux chauves-souris d'occuper provisoirement la troisième place du podium.

Les U13 Top et les U15 sur un patin ou presque

En déplacement à Tramelan, les U15 dirigés par Evan Vuilleumier n'ont pas laissé le doute planer trop longtemps. Si après moins de trois minutes de jeu, le score était encore d'un partout, à la fin du premier tiers, les jeunes Bats ont scoré encore à trois reprises. Et les filets des Requins de Tramelan de trembler encore trois fois dans les trois premières minutes du tiers médian. C'est dire si la domination des jeunes Imériens fut totale.

Les U13 Top ont été un peu plus accrochés face à Fleurier. Les visiteurs menaient de deux buts après les dix premières minutes. C'est alors que sonna le réveil des boys de Johann Duplan. Le match a été serré jusqu'à la moitié de son temps. C'est à ce moment-là que le coach de Fleurier fit évoluer son deuxième portier. Sans vouloir accabler ce dernier, les choses devinrent plus aisées pour les Bats.

Belle ambiance lors du tournoi U13 organisé à Saint-Imier

Johann Duplan (à gauche) et Ludovic Schneider cachent un sourire que l'on ne saurait voir

La National Cup toujours au programme

Initialement prévue le 29 décembre à la Clientis Arena, la demi-finale entre Saint-Imier et Dübendorf a été repoussée pour cause de covid, encore lui! Cette rencontre sera jouée le dimanche 23 janvier à 18 h 30 à Saint-Imier.

| *gde*

Filles Saint-Imier – Sierre _____ 4-0
U15 Tramelan – Saint-Imier _____ 2-13
U13 Top Saint-Imier – Fleurier ___ 12-6

Samedi 15 janvier
U13 Top 12h: Moutier – Saint-Imier
U13 A 13h45: Uni Neuch. – Saint-Imier
U15 17 h: Delémont-Vallée – St-Imier

Dimanche 16 janvier
Filles 18 h 30: Saint-Imier – Lausanne

Mercredi 19 janvier
Filles 20 h 30: Neuch. Academy 1999 – Saint-Imier

COURSE DE LA CHASSERALIENNE

Ouverture des inscriptions

La Chasseralienne est une course nocturne de ski-alpinisme et de raquettes à neige organisée sur le parcours Nods-Hôtel Chasseral qui a vu le jour en 2010

Après l'annulation des deux années précédentes, nous avons le plaisir de vous informer que sa prochaine édition se déroulera le vendredi 28 janvier avec un renvoi possible au vendredi 4 février en cas de conditions impraticables.

Notre manifestation réunit non seulement les sportifs amateurs ou professionnels de la région, mais également des athlètes de toute la Suisse et de l'international.

Le départ se fait à 942 m, dénivelé de 606 m, arrivée à 1548 m.

Le record 2019 de la course en skis est détenu par Tobias Donnet de Troistorrents qui a atteint le sommet en 26 min. 26.

Le record 2019 de la même course en raquettes à neige est détenu par Marc Traserra Pujoz, venu spécialement d'Espagne pour cet événement, qui a passé la ligne d'arrivée en 29 min. 27.

Important

- L'ouverture des inscriptions est prévue pour le 15 janvier.
- Le nombre de participants est exceptionnellement limité à 200.
- Il est obligatoire de s'inscrire au préalable sur le site internet de la manifestation: www.chasseralienne.ch. Aucune inscription sur place!
- Les mesures sanitaires en vigueur s'appliquent pour la course et pour se rendre à l'Hôtel Chasseral. Ne pas oublier carte d'identité et/ou passeport.

Coupe des 3 Fondues

Un classement final sera établi entre ces trois épreuves:

- La Grimpette de la Bosse: 14 janvier, www.lagrimpettedelabosse.com
- La Chasseralienne: 28 janvier, www.lachasseralienne.ch
- La Verticale du Crêt-du-Puy: 5 février, www.lesvieilleslattes.ch

Classement combiné vélo/ ski-alpinisme

Un classement combiné homme et dame sera établi avec la course du Trophée des Montagnes Neuchâteloises en vélo du mardi 24 mai, étape Nods-Chasseral, organisée par le Club Cycliste du Littoral (www.cclittoral.ch).

| *au nom du comité de la chasseralienne, responsable de presse, valérie baumgartner*

VOLLEYBALL CLUB TRAMELAN

Vendredi 14 janvier
H 3e I. 20 h 45, CIP: VBC Tramelan – VBC La Chaux-de-Fonds
D 2e I. 20 h 45 Marelle: VBC Tramelan – VBC La Suze
D M15 18 h 30: Maurice Lacroix Arena: VFM – VBC Tramelan

Jeudi 20 janvier
D 2e I. 20 h 45: Maurice Lacroix Aren: VFM – VBC Tramelan

CLUB DES PATINEURS DE SAINT-IMIER

Bravo Maïlys

Toutes nos félicitations à notre patineuse Maïlys Jacoulot qui a obtenu la 7e ARP en marge de la compétition de Tramelan en décembre dernier.

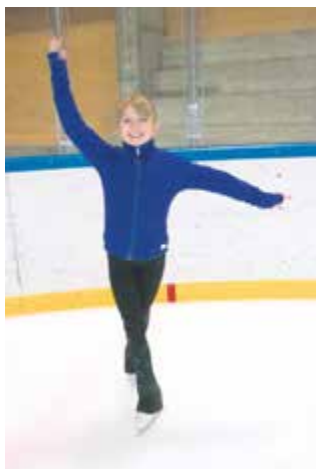

Trois semaines de patinage intensif

Tous les groupes ont profité des vacances de fin d'année pour patiner un maximum et préparer ainsi les prochaines échéances. Nous espérons vivement que tout cet investissement et travail permettra à toutes nos patineuses d'atteindre les objectifs fixés. | *jpm*

HALTÉRO-CLUB TRAMELAN

Que de records battus!

Samedi 8 janvier s'est déroulée à la salle Juventuti la 2e manche des ligues inférieures.

Une vingtaine d'athlètes inscrits ont malheureusement dû renoncer à participer en lien avec la situation du covid. Néanmoins la manifestation fut belle et le club tramelot est toujours heureux de voir sa relève s'étoffer. Parmi les 11 athlètes M13 et M15, on comptait 6 tramelot(e)s!

Lilian Sauser du club de La Chaux-de-Fonds a battu le record de Suisse de sa catégorie à l'épaulé-jeté et Dylan Sautebin de Tramelan a battu les records de Suisse de sa catégorie aux deux mouvements.

Pour le club hôte, à noter également Killian Froidevaux et Dorian Vaucher qui battent leur record personnel à l'épaulé-jeté, et Xavier Chatelain qui bat son record à l'arraché.

Le tramelot Joël Vuilleumier remporte le plateau de 1re ligue. Son collègue Xavier Chatelain remporte celui de 2e ligue et son camarade Killian Froidevaux termine 7e de la même catégorie. | *vv*

CLUB DE LUTTE DE LA VALLÉE DE TAVANNES ET ENVIRONS

Belle moisson de palmes

Une fois n'est pas coutume, c'est en plein air que s'est déroulée à la mi-décembre l'assemblée générale du Club de lutte de la Vallée de Tavannes et environs (CLT). La trentaine de membres rassemblés devant la salle communale de Tavannes a tout d'abord observé une minute de silence en mémoire de Karl Müller et Ernest Roos, membres d'honneur décédés durant les derniers mois. En relevant l'importance de se réunir après l'annulation de l'assemblée générale en 2020, le président Jérôme Rebsamen est ensuite revenu sur la situation épidémiologique qui a provoqué l'annulation complète de la saison 2020 et considérablement perturbé les activités 2021. Les mesures sanitaires ont même remis en question la traditionnelle poignée de main, le symbole même de la lutte suisse. Jérôme Rebsamen s'est néanmoins réjoui de la solidarité témoignée par les lutteurs du club qui n'ont pas abandonné le navire malgré les contraintes inédites. Le président du CLT a également exprimé sa reconnaissance envers le comité d'organisation de la Fête de lutte du Jura bernois à Corgémont qui, après plusieurs reports, a finalement pu mettre sur pieds une belle manifestation au mois de septembre. Jérôme Rebsamen s'est en outre montré très fier du parcours de Lukas Renfer, ancien membre du club, qui a prouvé à la Fête de lutte du Kilchberg qu'un lutteur formé dans le Jura bernois était en mesure de rivaliser avec les meilleurs bras noueux de Suisse.

Du lourd, du très lourd même sur les ronds de sciure de Corgémont lors de la Fête de lutte du Jura bernois avec pas moins de 9 couronnés fédéraux et 22 couronnés cantonaux et de fêtes alpestres

Jérémy Tschanz, 18 ans plus tard

Le chef technique Jean-Philippe Kläy a rappelé que les entraînements avaient repris dans des conditions difficiles avec entre autres le port du masque. Il a néanmoins souligné la motivation des jeunes lutteurs qui ont dû se déplacer aux compétitions par leurs propres moyens étant donné que seuls deux accompagnants étaient autorisés. Grâce à l'aide des parents et notamment des familles Tschan et Tschanz, un minibus a pu être organisé. Les 15 jeunes lutteurs du club les ont remerciés sur les ronds de sciure en remportant 63 palmes et 11 victoires, un bilan similaire à celui du club de Sumiswald, une référence dans le milieu. Une mention particulière doit être faite à Jérémy Tschanz qui, lors de la Fête fédérale des jeunes lutteurs à Schwarzenburg, a rapporté au CLT une palme fédérale qu'il attendait depuis plus de 18 ans. Les lutteurs actifs ont quant à eux connu moins de succès. En raison notamment d'une préparation tronquée et de la blessure du fer de lance Alex Schär, aucune couronne n'a pu être obtenue.

Le jubilé et la Fête cantonale des jeunes lutteurs en ligne de mire

Le CLT devrait vivre une année 2022 riche en temps forts avec notamment la participation à la Fête cantonale neuchâteloise à La Vue-des-Alpes le 5 juin, l'édition jubilaire de la Fête du Jura bernois les 25 et 26 juin au Mont-Crosin, la Fête fédérale à Pratteln les 27 et 28 août ainsi que l'organisation de la Fête cantonale des jeunes lutteurs et de la Fête du club qui, pour des raisons logistiques, auront lieu à Tavannes en lieu et place de Montoz les 10 et 11 septembre. Le président de l'Association des lutteurs du Jura bernois Reinhard Jossen a informé qu'il était à la recherche de personnes intéressées pour compléter le comité de la Fête cantonale 2023 à Tramelan ainsi que le comité de l'association régionale, celui-ci étant actuellement majoritairement composé par des membres du Club de lutte de Péry. Il a par ailleurs invité l'assistance à se rendre sur le nouveau site internet de l'association qui contient une rubrique sur les deux clubs du Jura bernois (www.algnjb.ch). A relever enfin que le CLT a récolté plusieurs milliers de francs en faveur de la famille Wüthrich de Cortébert, victime d'un incendie en début d'année et dont plusieurs membres font partie de la société. | *nm*

Vendredi 14 janvier 2022 N° 1

Editeur
Imprimerie Bechtel SA
CP 103
Bellevue 4, 2608 Courtelary
info@bechtel-imprimerie.ch
032 944 18 18, FAC: 032 944 17 56
www.bechtel-imprimerie.ch

Délai de remise des publications
Mardi 12 h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarifs
95 ct. le mm/colonne (65 mm) + TVA
Annonces: 3 fr. le mm/colonne (65 mm) + TVA
Largeur max.: 4 colonnes (290 mm)

Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary

Partie intégrante de la *Feuille d'Avis du District de Courtelary*

Corgémont

Votation communale du 13 février 2022

Conformément à l'article 4 du Règlement communal d'organisation, les citoyennes et citoyens de Corgémont ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués, le dimanche 13 février 2022, de 10 h à 12 h, au bureau municipal pour se prononcer par les urnes sur l'objet suivant:

Acceptez-vous le crédit d'engagement de 1 127 000 francs relatif à la réalisation d'une liaison du réseau d'eau potable entre les communes de Corgémont et Cortébert dont sont à déduire la participation de la commune de Cortébert de 621 000 francs et les subventions cantonales de 202 400 francs (coût net à charge de la commune de Corgémont: 303 600 francs)?

Le message d'information vous parviendra dans l'enveloppe de vote qui sera distribuée prochainement. Le vote par correspondance est possible jusqu'au dimanche 13 février 2022 à 10 h.

Corgémont, le 10 janvier 2022

Le Conseil municipal

Avis de construction

Maîtres d'ouvrage: Astrid von Wyl Gerber et Martin Gerber, rue de l'Envers 8, 2606 Corgémont.
Propriétaires fonciers: idem.
Auteurs du projet: idem.
Projet: construction d'une piscine semi-enterrée et installation d'une pompe à chaleur sur parcelle N° 868 au lieu-dit «rue de l'Envers 8», 2606 Corgémont (zone de construction H2).
Dimensions: selon plans déposés.
Genre de construction: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 24 janvier 2022, au secrétariat municipal, où les oppositions ainsi que d'éventuelles demandes de compensation des charges (art.30, 31 LC) doivent être adressées, par écrit et dûment motivées jusqu'à cette date inclusivement.

Corgémont, le 24 décembre 2021

Le Secrétariat municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Municipalité de Corgémont, Grand-rue 15, 2606 Corgémont.
Auteur du projet: StudioV9, Dammweg 3, 2502 Bienne.
Emplacement: parcelle N° 36, au lieu-dit: «Grand'rue 6», commune de Corgémont.
Projet: rehaussement, transformation et rénovation du bâtiment existant pour la création de 8 logements; modification de la forme de la toiture avec pose de tuiles solaires de couleur noire et de fenêtres obliques de toiture; remplacement, modification et création de fenêtres en façades nord, ouest et sud; création d'une aire de circulation verticale extérieure en façade nord; aménagement de 4 places de stationnement et d'un espace extérieur.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: centre.
Zone de protection: périmètre de conservation des sites.
Recensement arch.: ensemble bâti B.
Dérogations: art. 48 LAE et 212 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 13 février 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Corgémont. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 14 janvier 2022

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Municipalité de Corgémont, Grand-rue 15, 2606 Corgémont.
Auteur du projet: ATB SA, rue de la Promenade 22, 2720 Tramelan.
Emplacement: parcelles N°s 264, 1090 et 1139, au lieu-dit: «chemin du Ruisselet», commune de Corgémont.
Projet: pose d'une conduite d'alimentation en eau potable entre le Côtel et le Ch. du Bosquet pour créer un bouclage et ainsi sécuriser l'approvisionnement du quartier du Côtel.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zones: ZBP 5 «Sur le Crêt» et PQ «La Gaude».
Dérogations: art. 48 LAE et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 13 février 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Corgémont. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 14 janvier 2022

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Municipalité de Corgémont, Grand-rue 17, 2606 Corgémont.
Emplacement: parcelles N°s 388 et 563, au lieu-dit: «Promenade du Moulin», commune de Corgémont.
Projet: martelage d'une partie des arbres (allée de frênes) et plantation de jeunes arbres en remplacement.
Zone: agricole.
Objets protégés: haies/bosquets (18 al. 1 bis LPN, 27 et 28 LCPN, annexe B14 al. 3 RCC).
Dérogation: art. 27 au sens de l'art. 41 LCPN.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 13 février 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Corgémont. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 14 janvier 2022

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: ETA SA, Schild-Rust-Strasse 17, 2540 Grenchen.
Emplacement: parcelle N° 451, au lieu-dit: «Promenade du Moulin», commune de Corgémont.
Projet: martelage d'une partie des arbres de la haie de bosquets et plantation de jeunes arbres en remplacement.
Zone: agricole.
Objets protégés: haies/bosquets (18 al. 1 bis LPN, 27 et 28 LCPN, annexe B14 al. 3 RCC).
Dérogation: art. 27 au sens de l'art. 41 LCPN.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 13 février 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Corgémont. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 14 janvier 2022

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Maître d'ouvrage: Magali Giglio, chemin du Doyen Morel 3, 2606 Corgémont.
Propriétaire foncier: idem.
Auteur du projet: AZ Promotion-Energie-Rénovation Sàrl, route de la Gare 24, 1295 Mies.
Projet: remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieure sur parcelle N° 694 au lieu-dit «chemin du Doyen Morel 3», 2606 Corgémont (zone d'Habitation 2).
Dimensions: selon plans déposés.
Genre de construction: installation technique.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 24 janvier 2022, au secrétariat municipal, où les oppositions ainsi que d'éventuelles demandes de compensation des charges (art.30, 31 LC) doivent être adressées, par écrit et dûment motivées jusqu'à cette date inclusivement.

Corgémont, le 24 décembre 2021

Le Secrétariat municipal

Cormoret

Assemblée municipale Dépôt public

Conformément à l'article 65 du règlement d'organisation de la commune municipale de Cormoret, le procès-verbal de l'Assemblée municipale du 13 décembre 2021 est déposé publiquement, à l'administration communale du 14 au 24 janvier 2022.

Pendant le dépôt public, les oppositions éventuelles peuvent être formées par écrit à l'adresse du Conseil municipal.

Cormoret, le 14 janvier 2022

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Andreas Antenen, route Principale 32, 2612 Cormoret.
Propriétaire foncier: Andreas Antenen et Silvio Della Valentina, route Principale 32, 2612 Cormoret.
Auteur du projet: Andreas Antenen, route Principale 32, 2612 Cormoret.
Projet: pose de Velux et fenêtres sous-tuiles et aménagement des combles.
Emplacement: route Principale 32, 2612 Cormoret.
Parcelle/zone: parcelle 131, Zone Village ancien .
Dimensions: selon plans déposés.
Evacuation des eaux: raccordement des eaux usées au réseau communal.
Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 14 février 2022 au secrétariat municipal ou les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Cormoret, le 14 janvier 2022

Le Conseil municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Publication d'un projet de construction conformément à l'article 97 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAgr):
Requérante: Municipalité de Cormoret, Vieille route 1, 2612 Cormoret.
Auteur du projet: Bureau d'ingénieurs ATB SA, Rue de la Promenade 22, 2720 Tramelan.
Emplacement: parcelles N°s 274, 308, 309, 312, 316, 330, 332, 333, 337, 373, 374, 375, 384, 387 et 657, au lieu-dit: «Les Fontenettes», commune de Cormoret.
Projet: réfection du chemin agricole d'une longueur de 870 mètres et pose de canalisations des eaux pluviales.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zones: agricole et route communale.
Zone de protection: verger.
Dérogation: art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 13 février 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Cormoret. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Le projet est supposé être soutenu avec un montant de l'Office fédéral de l'agriculture OFAG. Aux termes de l'article 97, alinéa 4 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAgr), les organisations ayant qualité pour recourir en vertu de la législation sur la protection de la nature et du paysage, sur la protection de l'environnement et sur les chemins de randonnée pédestre, ont aussi qualité pour former opposition. Celui qui n'a pas formé opposition contre la contribution durant le délai du dépôt public approuve un éventuel montant de la Confédération.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 14 janvier 2022

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Réclame

Cormoret (suite)

COMMUNE BOURGEOISE DE CORMORET

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée de bourgeoisie

Conformément à la teneur de l'article 64 du règlement d'organisation de la Bourgeoisie de Cormoret, le procès-verbal de l'assemblée du 10 décembre 2021 est déposé publiquement à la salle du Conseil de bourgeoisie, du 14 janvier au 2 février 2022 inclus.

Les personnes souhaitant consulter le procès-verbal sont priées de contacter la secrétaire au 032 944 17 42, ou le président au 032 944 18 75.

Pendant le dépôt public, les éventuelles oppositions peuvent être formées par écrit auprès du Conseil de bourgeoisie.

Cormoret, le 3 janvier 2022

Le Secrétariat de bourgeoisie

Cortébert

Procès-verbal de l'assemblée municipale du 13 décembre 2021

Conformément à l'article 67 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée municipale du 13 décembre dernier est affiché au panneau d'affichage officiel et à disposition 30 jours dès la présente publication au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture du guichet.

Durant ce délai, une opposition contre celui-ci peut être formée par écrit auprès du Conseil municipal.

Cortébert, le 14 janvier 2022

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérants: Florian et Thierry Binggeli, chemin de la Borcairde 5, 2612 Cormoret.
Auteur du projet: Florian et Thierry Binggeli, chemin de la Borcairde 5, 2612 Cormoret.
Propriétaire foncier: Florian et Thierry Binggeli, chemin de la Borcairde 5, 2612 Cormoret.
Projet: remplacement du toit, adaptation installation ventilation, prolongement du bâtiment, pose d'un laveur d'air, construction d'une fosse à lisier.
Lieu-dit: La Croisée 5a.
Parcelle:946.
Zone:R.
Dimensions: selon plans déposés.
Fondations: béton.
Façades: crépis.
Toit: 2 pans.
Zone de protection des eaux: Au.
Evacuation des eaux usées: fosse.
Dérogation: –

Les demandes, les plans et les autres pièces des dossiers sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary.*

Les oppositions, dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire au Secrétariat municipal de Cortébert.

Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Cortébert, le 14 janvier 2021

Le Secrétariat municipal

Délai de remise
des publications officielles
MARDI 12 H

Courtelary

Avis de construction

Requérants: Stéphanie et Michel Chatelain, rue des Pontins 23, 2613 Villeret.
Auteur du projet: Buri Gestion Sàrl, B.-Savoye 58, 2610 Saint-Imier.
Propriétaires fonciers: idem que requérants.
Projet de construction: réfection de la toiture, ouverture/fermeture en façade, remplacement des fenêtres et transformations intérieures du bâtiment sis à Son Cernion 337, 2610 Mont-Crosin, sur la parcelle Nº 856, hors zone
Dimension: selon plans déposés.
Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du bureau communal de Courtelary jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary.*

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au bureau communal de Courtelary. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Courtelary, le 7 janvier 2022

Le Secrétariat municipal

La Ferrière

Election communale du 13 février 2022

La Municipalité constate qu'aucune liste n'a été déposée dans le délai légal pour le siège à repourvoir pour un membre du Conseil communal, soit:

Pour une période de 2 ans arrivant à échéance le 31 décembre 2023
en remplacement de Edmond Akakpo Manzoni, démissionnaire.

Manque de candidatures:
L'art. 27 du règlement concernant les élections aux urnes prescrit ce qui suit:
Lorsqu'aucune liste de candidats et candidates n'a été déposée ou qu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite. Sont élues les personnes qui recueillent le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

La Ferrière, le 14 janvier 2022

Le Conseil communal

Renan

Mise à l'enquête de l'œuvre cadastrale, Renan lot 2

L'ensemble du territoire communal de Renan, à l'exception d'un petit secteur au sud-est du village, a fait l'objet d'un abornement et d'une nouvelle mensuration.

L'abornement, le plan du registre foncier, le plan de nomenclature avec le répertoire des noms correspondant et les autres extraits du catalogue des données établis en vue de la tenue du registre foncier sont mis à l'enquête

du 17 janvier 2022 au 18 février 2022

à l'administration communale de Renan, rue du Collège 5, 2616 Renan (loi cantonale sur la géoinformation [LCGéo], article 38).

La mutation 441/2019/15 est en suspens au moment de la mise à l'enquête.

Toute personne touchée dans ses intérêts dignes de protection peut participer à la procédure en attirant l'attention de la commune, par écrit, sur les erreurs et les lacunes de la mensuration pendant la mise à l'enquête (LCGéo, article 39).

Le lundi 31 janvier 2022, de 13 h 30 à 18 h 30, et le mardi 1er février 2022, de 9 h à 12 h, Jacques Giauque, ingénieur géomètre, se trouvera dans le local de la mise à l'enquête pour donner des renseignements. Cependant, en raison des conditions sanitaires particulières, nous vous invitons à consulter les données mises à jour sur le site www.geojb.ch et à privilégier la demande de renseignements par téléphone.

Une fois les oppositions liquidées, l'œuvre cadastrale sera approuvée par l'Office de l'information géographique du canton de Berne, ce qui conférera au plan du registre foncier le caractère de document officiel au sens de l'article 9 du Code civil (ordonnance sur la mensuration officielle [OMO], article 29).

Renan, le 14 janvier 2022

Le Conseil municipal

Romont

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée municipale ordinaire

Conformément à la teneur de l'article 59 du règlement d'organisation de la commune de Romont, le procès-verbal de l'assemblée municipale ordinaire du 16 décembre 2021 est déposé publiquement auprès de l'administration communale du 14 janvier 2022 au 13 février 2022 inclus.

Ce procès-verbal peut être consulté au secrétariat municipal durant les heures d'ouvertures du guichet.

Pendant le dépôt public, les éventuelles oppositions peuvent être formées par écrit auprès du Conseil municipal.

Romont, le 14 janvier 2022

Le Conseil municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Catherine Wallis, Haute-Route 27, 2502 Bienne.
Auteur du projet: Walther Läderach, rue des Molez 10, 2732 Reconvilier.
Emplacement: parcelle Nº 896, au lieu-dit: «Quart Derrière 25», commune de Romont.
Projet: installation d'un poêle à bois dans le cabanon de jardin.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: H2.
Dérogation: art. 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 14 février 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Romont. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 14 janvier 2022

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Saint-Imier

Permis de construire 2022-157

Requérants/Maîtres d'ouvrage: Michel Montini et Marino Montini, rue des Moulins 51, 2000 Neuchâtel.
Auteur du projet: Claude Fornachon, Quai Philippe-Godet 2, 2000 Neuchâtel.
Adresse du projet: BF 777, rue du Puits 36, 2610 Saint-Imier.
Description du projet: demande a posteriori pour la création d'un studio équipé au rez inférieur (changement d'affectation: local de nature non définie -> studio).
Dimensions du projet: selon plans déposés.
Construction du projet: selon plans déposés.
Zone d'affectation et de construction: Zone mixte M1 C3c.
Dérogation: –
Zones/périmètres protégés: périmètre de protection et de conservation du site bâti.
Objet protégé: immeuble digne de conservation.
Dépôt public: du 14 janvier 2022 au 14 février 2022 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 14 janvier 2022

Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier

Réclame

Saint-Imier (suite)

Permis de construire 21-89

Requérante / Maître d'ouvrage : PPE Les Roches 2, Olivier Bourquin, rue des Roches 2, 2610 Saint-Imier.
Auteur du projet : Fabien Brosy, rue du Vieux-Moulin 8a, 2852 Courtételle.
Adresse du projet : BF 416, rue des Roches 2, 2610 Saint-Imier.
Description du projet : isolation périphérique du bâtiment.
Dimensions du projet : selon plans déposés.
Construction du projet : selon plans déposés.
Zone d'affectation et de construction : ZHhd C4a.
Dérogation : –
Zone / périmètre protégé : –
Objet protégé : –
Dépôt public : du 14 janvier 2022 au 14 février 2022 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 14 janvier 2022

Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier

Permis de construire 21-68

Requérante / Maître d'ouvrage : Anna Maria Vaccaro Konrad, Marguerite-Weidauerweg 6, 2503 Bienne.
Auteur du projet : ESPECE Architecture, Aude Bouimarine, chemin des Pins 26, 2503 Bienne.
Adresse du projet : BF 2042, Les Savagnières 109, 2610 Les Pontins.
Description du projet : création d'un spa et d'une terrasse enterrée extérieurs.
Dimensions du projet : selon plans déposés.
Construction du projet : selon plans déposés.
Zone d'affectation et de construction : PQ Les Savagnières.
Dérogation : –
Zone / périmètre protégé : –
Objet protégé : –
Dépôt public : du 14 janvier 2022 au 14 février 2022 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 14 janvier 2022

Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante : Fondation les Rameaux, Sylviane Messerli, rue du Midi 6, 2610 Saint-Imier.
Auteur du projet : Viret Architectes SA, Martial Viret, Wasserstrasse 1a, 2555 Brügg.
Emplacement : parcelles Nos 9 et 42, au lieu-dit : « rue du Midi 6 », commune de Saint-Imier.
Projet : construction de locaux d'archivage enterrés non ouverts au public et non chauffés + déplacement du regard existant sur la parcelle Nº 9.
Dimensions : selon plans déposés.
Construction : selon plans déposés.
Zone : ZUP L.
Zone de protection : périmètre de protection et périmètre de conservation du site bâti.
Recensement arch. : digne de conservation, objet C, sous décision ACE Nº 4412 du 25 octobre 1989.
Dérogation : art. 26 RAC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 13 février 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 14 janvier 2022

La Préfète : Stéphanie Niederhauser

Permis de construire 21-84

Requérante / Maître d'ouvrage : Corinne De Lazzaro, anc. route de Villeret 29, 2610 Saint-Imier.
Auteure du projet : idem MO.
Adresse du projet : BF 1352, anc. route de Villeret 29, 2610 Saint-Imier.
Description du projet : transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre et fenêtre.
Dimensions du projet : selon plans déposés.
Construction du projet : selon plans déposés.
Zone d'affectation et de construction : ZHfmd C2a.
Dérogation : –
Zone / périmètre protégé : –
Objet protégé : –
Dépôt public : du 24 décembre 2021 au 24 janvier 2022 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En raison des fêtes de fin d'année, les personnes intéressées à consulter les plans sont rendues attentives à la fermeture des bureaux de l'administration municipale entre le 23 décembre 2021 à 16 h et le 3 janvier 2022 à 8 h et remerciées d'anticiper les dispositions nécessaires en vue d'une consultation. Le délai d'opposition court, lui, jusqu'au 24 janvier 2022.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 24 décembre 2021

Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier

Sonceboz-Sombeval

PAROISSE RÉFORMÉE
DE SONCEBOZ-SOMBEVAL

Séance extraordinaire de l'Assemblée de Paroisse

du 20 février 2022 à 11 h,
à l'église réformée Sainte-Agathe

Ordre du jour

1. Nomination d'un scrutateur
2. Acceptation de l'ordre du jour de l'assemblée de paroisse
3. Procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire de paroisse
4. Crédit d'engagement pour le clocher
5. Nomination du pasteur
6. Divers et imprévus
7. Clôture

Dépôt public : le Procès-verbal de l'assemblée du 20 février 2022 sera disponible du 24 février 2022 au 23 mars 2022, sur demande, auprès du pasteur ou du président de paroisse.

Sonceboz-Sombeval, le 14 janvier 2022

La Secrétaire

Erratum

Ordonnance d'organisation de la commune municipale de Sonceboz-Sombeval, entrée en vigueur

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16 décembre 1998 (OCo ; RSB 170.111)

Une erreur s'est glissée dans la publication du 13 décembre 2021 concernant l'annonce de la modification de l'ordonnance d'organisation. En effet, le Conseil municipal a adopté la modification de l'article 20 et non de l'article 4. Concernant les voies de recours, merci de vous référer à la publication du 13 décembre 2021.

Sonceboz-Sombeval, le 3 janvier 2022

Le Secrétariat municipal

Tramelan

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante : Mariette Bieri, chemin du Château 27, 2720 Tramelan.
Auteur du projet : Arc architecture sàrl, Patrick Cuenin, Technicien ET, Grand-rue 62, 2720 Tramelan.
Emplacement : parcelle Nº 3034, au lieu-dit : « Sous la Sagne 1 », Les Reussilles, commune de Tramelan.
Projet : déconstruction du bâtiment existant ayant subi un incendie et construction d'une maison à deux appartements avec garage et terrasses au même emplacement ; installation de panneaux photovoltaïques en toiture.
Dimensions : selon plans déposés.
Construction : selon plans déposés.
Zone : H2.
Dérogation : art. 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 13 février 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Tramelan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 14 janvier 2022

La Préfète : Stéphanie Niederhauser

Villeret

Avis de construction

Maîtres d'ouvrage et propriétaires fonciers : Claude et Vilawan Frangi, rue des Planches 6, 2613 Villeret.
Auteur du projet : a gestion et planification de projets Sàrl, Yves Affolter, rue de la Fourchaux 20, 2610 Saint-Imier.
Projet : au nord-ouest de la parcelle, construction de 2 garages préfabriqués avec, au rez-de-chaussée, un local vélos. Au sud-est, construction de 4 garages préfabriqués.
Genre de construction : fondations en béton armé, construction portante, parois et plafond en béton de couleur gris clair, toit plat.
Parcelle / zone : N° 696 de Villeret, zone H3.
Emplacement : lieu-dit : rue Neuve 67, 2613 Villeret.
Dérogation : art. 22 al. 2 RCC (construction à une distance inférieure à la limite réglementaire) ;
Genre de construction et dimensions : selon plans déposés.

Dépôt public de la demande : la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du Secrétariat municipal de Villeret jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary* soit jusqu'au 13 février 2022.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au Secrétariat municipal de Villeret. Les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Villeret, le 14 janvier 2022

Le Secrétariat municipal

Un service complet au cœur de votre région !
Impression numérique et offset
Reproduction de tous documents noir/blanc et couleurs à partir d'originaux ou de fichiers informatiques (PDF), de la carte de visite au format A3+
Prépresse
Corporate design, création de logo, mise en page de vos documents (papeterie d'entreprise, flyer, affiche, rapport annuel, livret de fête, fusion de données pour publipostage, numérisations et retouche photo etc.)
imprimerie bechtel sa
Bellevue 4 | 2608 Courtelary | www.bechtel-imprimerie.ch
032 944 18 18 | info@bechtel-imprimerie.ch